



Extrait de :

Mukhtasar Minhâj al-Qâsidîn

Par l'Imâm Ibn Qudâma Al-Maqdisî

[Mukhtasar Minhâj al-Qâsidîn] - Ihyâ 'Ulûm al-Dîn de
l'imam al Ghazâlî réécrit par Ibn Qudâma al-Maqdisî pour
le rendre encore plus accessible.



Introduction :

Louange à Dieu qui a comblé de Sa miséricorde tous les êtres, réservé la guidance vers le chemin droit aux gens habitués à Son obéissance, et par Sa bienveillance. Il leur accorde l'accès aux bonnes œuvres, leur permettant ainsi d'atteindre le but recherché.

Je Le loue par la louange de celui qui reconnaît la plénitude de Ses dons. Je cherche refuge auprès de Lui contre la nocivité du renvoi et de l'éloignement. Et j'atteste qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu, l'Unique qui n'a pas d'associé, et c'est une attestation que je réserve pour le Jour du Retour. Et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Celui qui a balisé la voie de la guidance et de la rectitude et qui a fustigé les négateurs et les mécréants parmi les gens de l'égarement et de l'obstination. Que Dieu swt lui accorde, à lui et aux nobles membres de sa Famille, une grâce qui comble ses souhaits et ses espoirs.

J'ai constaté une fois le livre Minhâj Al Qasidin de l'imâm et savant Jamâluddîn Ibn al-Jawzî et j'ai constaté qu'il s'agissait d'un livre précieux, plein d'intérêt et de grande utilité. Ceci m'a beaucoup intéressé. J'ai voulu le compulsier et le lire attentivement. En le lisant lentement j'ai découvert qu'il méritait encore plus d'intérêt. Mais j'ai trouvé que c'était un livre un peu étendu. J'ai voulu en tirer ce résumé qui condense l'essentiel de ses desseins, de ses points importants sur des questions évidentes, relatives à des détails notoires qui se trouvent dans les traités du Fiqh largement répandu. Car la finalité de l'ouvrage que nous résumons est tout à fait différente

Dans mon résumé, je n'ai pas suivi l'ordre de ce livre ni reproduit mot à mot ses termes, je me suis attaché au sens, et il m'est arrivé de citer un Hadith ou des passages brefs qui ne figurent pas dans cet ouvrage et que je résume lorsque le contexte le permet. Dieu swt est Plus savant.

Je demande à Dieu, Le Généreux de rendre ce résumé utile, pour nous et pour celui qui le lit, qu'il soit voué sincèrement à Son Auguste Face, qu'Il nous réserve une fin heureuse, et nous dirige vers ce qu'Il agrée pour nous en matière d'actes, de paroles et d'intentions, qu'Il nous pardonne pour nos manquements et nos négligences.

Dieu nous suffit et Il est Le Meilleur Garant.

L'auteur Ibn al-Jawzî dit après son prologue : " J'ai constaté, Ô aspirant sincère et novice déterminé et résolu, que tu t'es décidé à abandonner les vaines préoccupations du bas-monde

et que tu as pris la résolution de te consacrer à la vie future parce que tu as su que la fréquentation des créatures implique l'aliénation , que l'abandon de l'examen de conscience est à l'origine de la négligence, que la vie lorsqu'elle n'est pas rattrapé et menacée par l'irréparable et que les étapes du souffle de vie conduisent rapidement à la station de la mort. Tu as regardé lequel des livres intimes tu peux emmener dans ta solitude et le faire parler dans les moments de silence et voilà que tu préfères l' Ihyâ' de l'imâm Al Ghazâlî et tu trouves qu'il est unique en son genre, précieux en lui-même ! Je vais, alors, composer pour toi un livre qui relate l'essentiel de l' Ihyâ' . Je m'appuie, à cet effet, sur les traditions les plus authentiques et les plus notoires et sur les idées les plus fermes et les plus heureuses " .

Ensuite Ibn al-Jawzî ajoute ceci : " Comme tu as pris clairement la résolution de te retirer pour puiser le droit exigible de l'âme et lui tenir les rennes, que la science soit ton représentant auprès d'elle. Tu dois ainsi examiner les subtilités de ses désirs pour pouvoir peut-être t'en préserver. Mais prends garde à l'attitude de deux sortes d'hommes :

- Un savant qui connaît la controverse en matière de Fiqh et qui est convaincu de sa maîtrise en ce domaine ou qui devient un juge et s'emploie à préserver sa fonction ou qui enjolive son discours pour mieux serrer les mailles de son filet.

- Un ascète qui patauge avec ses mauvais idées dans sa propre ignorance, qui se fait passer pour un dévot en acceptant qu'on lui baise la main et en faisant croire à sa bénédiction et qui agit sous l'impulsion de ses désir plutôt que de suivre la Loi de Dieu et la Sunna".

Il s'agit là de deux sortes d'hommes qui ont dévié de la voie du bon sens, se contentant des apparences en matières d'œuvres plutôt que de s'en tenir à la substance, dupant les novices par des illusions et se détournant de la voie des anciens pieux qui constitue la voie de la rectitude et du salut.

Si Dieu le veut, je vais mentionner pour toi dans ce livre bien des histoires sur les anciens pieux qui attestent leurs traditions.

Ainsi, notre livre peut être utile aussi bien pour le novice que pour celui qui est bien avancé dans les études parce qu'il renferme des secrets sur les actes de dévotions, des mises en gardes et des préventions contre les fléaux des rapports et des relations sociales.

- Le premier quart porte sur les questions du culte et de dévotion.

- Le deuxième sur les habitudes et les traditions.

- Le troisième sur les questions de perdutions.

- Le quatrième sur les questions de salut.

Chacune de ces quatre sections comporte des livres et des chapitres.

LE PREMIER QUART : « Les questions du Culte et de Dévotion »

Le livre de la science et de ses mérites

La science et ses mérites

Allah - تعالى - a dit : « *Dis : ceux qui savent et les ignorants sont-ils égaux ?* »
[Coran : 39-9].

Il a dit également :

« *Et quand on vous dit de vous lever, levez-vous Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir* »

[Coran : 58-11].

Ibn 'Abbâs - رضى الله عنهما - a dit : « *Les savants possèdent sept cents degrés au-dessus des croyants. L'espace entre deux degrés équivaut à la marche pendant cinq cent ans* ». Allah - تعالى - a dit aussi : « *Parmi les serviteurs d'Allah, les savants sont seuls à Le redouter* »

[Coran : 35-28].

De même le *Hadîth* rapporté par *Mu'âwiya ibn Abî Soufyân* - رضى الله عنه - : « *J'ai entendu l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - dire : « Celui auquel Allah veut du bien, Il l'initie en matière de religion »* ».

De même *Abû Oumâma* - رضى الله عنه - rapporte ceci : « *On a évoqué devant l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - le cas de deux hommes : l'un est un dévot et l'autre est un savant. L'Envoyé - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Le mérite du savant sur le dévot est semblable au mien sur le plus proche d'entre vous. Ensuite l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a ajouté : Allah et Ses anges ainsi que les habitants des cieux et de la terre et même la fourmi dans sa fourmilière et le poisson prient sur ceux qui initient les gens au bien »*. *Hadîth* recensé par *At-Thirmidhi* qui ajoute : « *C'est un Hadîth sahîh.* »

Il est dit également dans un autre *Hadîth* : « *Le mérite du savant sur le dévot est semblable à celui de la lune au cours d'une nuit de pleine lune sur l'ensemble des planètes. C'est que les savants sont les héritiers des Prophètes. Or les Prophètes n'ont laissé en guise d'héritage ni *dinar*, ni *dirham* mais seulement la science. Aussi celui qui s'adonne à la science s'assure d'une grande chance.* »

De même *Safwân Ibn Assal* - رضى الله عنه - rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « *Les anges déploient leurs ailes pour celui qui étudie la science pour faire plaisir à sa demande* ». *Hadîth* recensé par l'*Imam Ahmed* et *Ibn Mâja*.

Pour sa part, *al-Khatâbi* note trois significations à propos de l'attitude des anges :

- *La première c'est le déploiement matériel des ailes.*
- *La deuxième c'est la modestie par respect pour celui qui étudie la science*
- *La troisième c'est le fait que les anges descendent là où il y a des séances consacrées à la science et cessent de voler.*

De même *Abû Hurayra* - رضى الله عنه - rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Pour celui qui emprunte une voie (*tarîq*) à la recherche d'une science, Allah - تعالى - lui rend de ce fait aisée une voie (*tarîq*) conduisant au Paradis » . *Hadîth* recensé par *Muslim*.

On rapporte également que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Il n'y aura qu'un seul degré entre les Prophètes et celui qui est saisi par la mort pendant qu'il cherche la science pour revivifier l'Islam ». Il y a d'ailleurs de nombreuses Traditions en ce sens.

Du reste l'un des sages disait : « *Que je désire connaître ! Que pouvait atteindre celui qui rate la science et que pouvait rater celui qui possède la science ?* »

De même il y a, parmi les mérites de l'initiation au savoir (*fadâ-il at-ta'lim*), ce que nous avons recensé dans les deux *sahîh* (recueils authentiques), d'après *Sahl Ibn sa'd* - رضى الله عنه - : « *L'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - lui a dit : « Qu'Allah guide grâce à toi un seul homme est meilleur pour toi que de posséder les plus belles bêtes ».*

De son côté *Ibn 'Abbâs* - رضى الله عنه - disait : « *Pour celui qui initie les gens au bien, toutes les bêtes implorent en sa faveur* », une tradition similaire d'après un *Hadîth* qu'on a fait remonter jusqu'au Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم -. Si l'on demande en quoi consiste la demande de pardon en faveur de celui qui apprend le savoir aux autres ? On peut répondre par ceci : le bénéfice de la science embrasse toute chose y compris le poisson. En effet, grâce au savoir, les savants savent ce qui est licite et ce qui est illicite et recommandent de faire le bien à toute chose y compris à la bête immolée et au poisson. Ainsi, Allah - تعالى - a inspiré la demande de pardon en leur faveur en guise de récompense pour leur bonne action.

De même *Abû Mûsâ* - رضى الله عنه - rapporte ceci : « *L'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « La guidance (*al-hudâ*) et la science (*al-'ilm*) avec lesquelles Allah m'a envoyé s'apparentent à une pluie qui a touché une terre : là où la terre était bonne elle a accepté l'eau et elle a permis la pousse de l'herbe et de beaucoup de verdure ; là où la terre était marécageuse elle a retenu l'eau, et Allah en a fait profiter les gens qui ont pu ainsi boire, irriguer et semer; là où la terre était aplatie elle était stérile et elle n'a pas retenu l'eau. Ceci ressemble au cas de celui qui s'est initié à la religion d'Allah et qui a tiré bénéfice de ce avec quoi Allah m'a envoyé: il a appris le savoir et il l'a enseigné; ainsi qu'au cas de celui qui n'en a rien retenu et qui n'a accepté la guidance avec laquelle j'ai été envoyé » ». *Hadîth* recensé par les recueils authentiques (*As-Sahihayn*).*

Regarde, qu'Allah te prenne en miséricorde, combien ce *Hadîth* est lourd de conséquence pour les gens. En effet, les *fuqaha* doués d'une grande intelligence sont comparables aux terrains qui ont retenu l'eau et qui ont fait pousser l'herbe ; ceci parce qu'ils ont appris et assimilé le savoir avant de le décortiquer et de l'enseigner. Quant aux traditionnistes, transmetteurs du *Hadith* qui n'étaient pas dotés d'une grande faculté d'assimilation et de compréhension, ils ressemblent aux terrains marécageux qui ont retenu l'eau pour en faire bénéficier aux autres. Quant à ceux qui ont écouté sans pouvoir retenir et assimiler, ce sont les gens du commun qui sont des ignorants.

Du reste *al-Hasan al-Basrî* - رحمه الله - disait : « *S'il n'y avait pas de savants, les gens seraient comme les animaux* ».

Pour sa part, *Mu'âdh Ibn Jabal* - رضى الله عنه - disait : « *Apprenez le savoir car le fait de l'apprendre pour plaire à Allah constitue une marque de crainte révérencielle (*hashiya*), le fait de le viser constitue une marque d'adoration, le fait de l'étudier constitue une marque de glorification (*tasbîh*), le fait de le chercher constitue une marque de *Jihâd*, le fait de l'enseigner à celui qui ne le possède pas, constitue une aumône (*sadaqa*) et le fait de le dispenser à ceux qui le méritent constitue un moyen de rapprochement d'Allah. C'est que le savoir est un ami intime dans la solitude et un compagnon fidèle dans la retraite spirituelle* ».

De son côté *Ka'b* - رحمه الله - : « *Allah - تعالى - a révélé ceci à Mûsâ (Moïse) - عليه السلام - « Ô Mûsâ ! Apprends le bien et enseigne le aux gens car J'illumine les tombes de ceux qui enseignent le bien et de ceux qui l'apprennent pour qu'ils ne se sentent pas seuls dans leur effrayante solitude ».*

La recherche de la science est une obligation (*Talabu 'ilmi farīda*).

On rapporte, d'après *Anas Ibn Malik* - رضى الله عنه - que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « **La recherche de la science est une obligation pour chaque musulman** ». *Hadith* recensé par *Ahmad Ibn Hanbal* dans ses *'Ial*.

Al-Ghazâlî - رحمه الله - note que les gens ont divergé à ce sujet.

Pour les *Fuqaha*, il s'agit de la science du *Fiqh* car elle permet de distinguer le licite (*al-halâl*) et l'illicite (*al-harâm*).

Pour les exégètes du *Qur'ân* et les Traditionnistes, spécialistes du *Hadith*, il s'agit du Livre d'Allah et de la *Sunna* car ils permettent d'aboutir à toutes les autres sciences.

Pour les soufis, il s'agit de la science de la sincérité (*al-ikhâlâs*) et des fléaux de l'âme (*âfatu n-nufûs*).

Pour les théologiens, il s'agit de la science du *Kalâm* (théologie) etc., parmi les affirmations inacceptables. En effet le plus sûr consiste à dire qu'il s'agit de la science portant sur la manière pour le serviteur de traiter son Seigneur. Or ce traitement qu'il assume comporte trois modalités : la croyance, l'acte et l'abandon.

Ainsi, lorsque le garçon atteint la puberté il doit en premier lieu apprendre les deux formules de la Profession de foi (*ash-Shahada*) et en saisir le sens, même s'il ne peut encore l'obtenir par la réflexion et la démonstration. Ceci parce que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - s'est contenté, de la part des rustres Arabes bédouins d'un simple assentiment sans la moindre preuve. Il s'agit donc d'une obligation inscrite dans le temps. Par la suite le jeune garçon doit recourir à la réflexion et à l'inférence. Ensuite, lorsque le temps de la prière s'impose à lui il doit apprendre la purification et la prière. S'il vit jusqu'au *Ramadan*, il doit apprendre à jeûner. S'il détient de l'argent au bout de d'une année entière, il doit apprendre l'aumône légale. Puis, si au moment du pèlerinage, il a la capacité de l'accomplir, il doit apprendre ses rites.

Pour ce qui est de la question de l'abandon, elle dépend du renouvellement des circonstances. Ainsi, l'homme aveugle n'est pas tenu d'apprendre ce qu'on ne doit pas regarder. Mais s'ils en trouve dans un pays où on s'adonne à la consommation du vin et au port de la soie, il doit connaître les modalités d'interdiction à ce sujet.

Pour ce qui est des croyances, leur connaissance dépend de la réflexion. Ainsi, s'il conçoit un doute à propos des significations que recèlent les deux formules de la profession de foi, il doit apprendre suffisamment pour parvenir à annuler le doute. S'il se trouve dans un pays où se multiplient les innovations blâmables, il doit apprendre et connaître la Vérité. De même s'il s'agit d'un commerçant qui se trouve dans un pays où se répand l'usure, il doit apprendre comment s'en prémunir.

De même il doit acquérir les connaissances sur les croyances à la Résurrection, au Paradis et à l'Enfer.

Il ressort, de ce que nous avons indiqué, que le but, à travers la recherche de la science, et qui est une obligation individuelle, est de connaître ce qui incombe à l'individu.

Pour ce qui est de l'obligation communautaire, elle concerne toute science dont on ne se passe pas pour assurer les affaires du monde ici-bas, comme la médecine qui est nécessaire pour la bonne santé des corps, ou le calcul et les mathématiques qui sont indispensables pour calculer l'héritage et les recommandations ultimes, et bien d'autres choses. Si un pays est dépourvu d'individus qui assument ces sciences, ses habitants risquent d'être gênés. En revanche, s'il trouve quelqu'un pour les assumer cela suffit, et l'obligation devient caduque pour les autres.

Cela dit, on ne doit pas s'étonner de notre affirmation que la médecine et le calcul relèvent des obligations communautaires. Car les principaux métiers, comme l'agriculture et le tissage relèvent également des obligations communautaires. Citons également le cas de la médecine: si un pays est dépourvu de médecins ses habitants risquent de périr. C'est que celui qui a institué le mal a fait descendre en même temps le remède et en a fait connaître l'utilisation.

Quant à l'approfondissement des connaissances en matière de calcul, de médecine ou d'autres disciplines, cela constitue un supplément parce qu'on peut s'en passer. Mais certaines sciences peuvent être permises et louables comme la connaissance de la poésie sérieuse, des récits et de l'histoire.

Mais d'autres sciences peuvent être blâmables comme la sorcellerie, la science des talismans, la magie. S'agissant des sciences relatives à la Loi religieuse, elles sont toutes louables. Elles se divisent entre sciences des fondements et des principes (*'ilm al ousoul*), science des ramifications (*furu'*), les prolégomènes (*mouqaddimat*) et les sciences complémentaires (*moutammimat*). Ainsi la science des *Usul* (fondements) a pour objet le Livre d'Allah - تعالى -, la *Sunna* de Son Messenger - صلى الله عليه وآله وسلم -, le consensus (*ijma'*) de la communauté et les traditions des *Sahaba* (Compagnons du Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم).

La science des *Furu'* (ramifications) porte sur ce qu'on a compris comme significations des termes de ces *Usul* et sur ce que les entendements peuvent saisir de leur terminologie. A titre d'exemple, on a compris de la parole du Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - que : « **Le juge ne doit pas statuer en colère** » , que cela signifie entre autre qu'il ne doit pas avoir le ventre vide. Pour ce qui est des prolégomènes (*al Mouqaddimat*), elles sont comparables à des outils comme la grammaire et la linguistique qui constituent des outils pour la science ayant pour objet le Livre d'Allah - تعالى - et la *Sunna* de Son Messenger - صلى الله عليه وآله وسلم -. S'agissant des sciences complémentaires, comme la science des lectures du *Qur'an* (*al Qira'at*), la phonétique, la science sur la connaissance des noms des transmetteurs du *Hadith*, de leur équité et de leurs états. Il s'agit là des sciences religieuses qui sont toutes louables.

Les sciences du comportement

La science du comportement (*'ilm al mu'amalat*) a pour objet la science des états spirituels du coeur (*al-ahwâl al-qulûb*), de la crainte (*al-khawf*), l'espérance (*ar-rajâ*), la contentement (*ar-ridâ*), la véracité (*as-sidq*), la sincérité (*al-ikhâlâs*), etc...

Grâce à cette science, les grands savants ont atteint les sommets et par sa réalisation, ils ont obtenu la notoriété. Il en est ainsi des grands noms comme *Sufyân al Thawrî*, *Abou Hanifa*, *Malik*, *Shafi'i* et *Ahmad ibn Hanbal*.

Le rang de ceux qu'on appelle les *fuqaha* et les savants a été inférieur par rapport à ces stations sublimes que ces derniers se sont occupés surtout des formes du savoir sans s'imposer l'obligation d'atteindre personnellement ses réalités et d'agir ses exigences et ses subtilités.

Ainsi tu vois le *faqih* ergoter sur des termes techniques comme le *dhibar* (le fait de répudier sa femme injustement), *al li'an* (le fait de se maudire), *al sab'* (la prééminence), *al ramy* (l'accusation), et se lancer dans les détails dont il ne se sert pas pour ses consultations juridiques parfois durant toute sa vie. Mais il ne parle pas de la sincérité (*al-ikhâlâs*) et ne met pas en garde contre la duplicité qui constitue pour lui une obligation individuelle dont la négligence peut conduire à sa perte, tandis que sa spéculation sur des termes techniques relève de l'obligation communautaire. D'ailleurs, si on l'interroge ce *faqih* sur la raison qui l'amène à s'abstenir de réclamer des comptes à l'âme en matière de sincérité et de duplicité, il ne peut y répondre. Mais si on l'interroge sur la raison pour laquelle il s'occupe des questions comme *al li'an* (le fait de maudire mutuellement entre époux) ou *al ramy* (l'accusation), il répond qu'il s'agit d'une obligation communautaire, ce qui est parfaitement vrai. Sauf qu'il oublie que le calcul est également une obligation communautaire. Pourquoi ne s'en occupe-t-il donc pas ? En fait c'est son âme qui

l'égare. Car ce qu'elle vise comme duplicité et fatuité s'obtient par la dispute et la controverse et non par la pratique du calcul.

Sache donc que bien des termes ont été modifiés et altérés pour aboutir en fin de compte à des significations différentes de celles que visaient les anciens pieux (*As-Salaf As-Sâlih*). Il en est ainsi du mot *fiqh*. En effet, on a réduit le sens de ce terme pour ne plus désigner que la connaissance des ramifications et des questions de détail alors qu'au première siècle de l'Islam le mot *Fiqh* portait sur la voie de la vie future, sur la connaissance subtile relativement au fléaux qui menacent l'âme humaine, sur ce qui corrompt les oeuvres, sur la force de la vision global pour mépriser le bas monde, sur la grande aspiration aux béatitudes de la vie future et sur l'emprise de la crainte sur le coeur. Voilà pourquoi, pour Hasan al Basrî - رحمه الله -, le *faqih* est celui qui renonce au bas monde, désire la vie future, se montre clairvoyant pour tout ce qui touche sa foi, observe avec régularité l'adoration de son Seigneur, fait preuve de beaucoup de scrupule, cesse de s'attaquer à l'honneur des musulmans, ne touche pas à leurs biens et leur prodige de bons conseils.

C'est que les anciens pieux préféraient davantage donner au vocable *Fiqh* le sens de la science qui embrasse la vie future, parce qu'à cette époque inaugurale ce mot ne désignait pas spécifiquement les *fatwa* (consultation juridique) mais les embrassait d'une manière globale et générale. C'est cette spécialisation qui a généré une sorte d'ambivalence qui a poussé les gens à se consacrer à la science formelle des *fatwâ* et à se détourner de la science du comportement relativement à la vie future.

Il en va également du mot *Ilm* (science). A l'origine ce terme s'appliquait à la connaissance d'Allah - تعالى - et de Ses signes, c'est-à-dire Ses bienfaits et Son agir à l'égard de Ses serviteurs. Mais on l'a réduit à une simple spécialité et on l'a réservé en général au spécialiste qui traite des questions juridiques du *fiqh*, même s'il ignore tout de l'exégèse et des récits traditionnels.

Il en va de même du vocable *at-Tawhîd* (l'affirmation de l'unicité divine) qui était à l'origine une allusion au fait que toutes les choses procèdent d'Allah - تعالى - afin que cette vision puisse permettre de se détourner totalement des moyens seconds (*al asbâb*) et des médiations, et pour cela conduire au *Tawakkul* (le fait de s'en remettre en toute confiance à Allah) et au contentement. Mais ce terme est réduit maintenant à une sorte de discours technique sur les *Usul* (fondements / principes). Ce qui constituent une aberration pour les anciens pieux (*As-Salaf*). Il en va de même pour des mots *tadhkir* (rappel) et *dhikr* (invocation et mention d'Allah).

Allah - تعالى - a dit : « *Avertis les hommes car le Rappel est utile au Croyants* » (Coran 51 ; 55).

Le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « *Lorsque vous passerez près des jardins du Paradis, installez-vous pour vous y repaître.* » Les gens présent ont demandé : Quels sont les jardins du Paradis ? Il a répondu : « *Ce sont les sciences consacrées au dhikr* ».

Mais on a ramené cela à de simples contes qui, de nos jours, sont remplis d'aberrations et de comportements extatique. Du reste celui qui s'emploie, dans ses exhortations, à évoquer les récits des anciens, doit savoir que la plupart des histoires qu'on raconte à ce sujet en sont pas solides, comme ce qu'on rapporte à propos du Prophète *Yûsuf* (Joseph) - عليه السلام - qui aurait enlevé sa ceinture, ou le fait qu'il aurait vu *Ya'qûb* (Jacob) - عليه السلام - se mordre la main, ou à propos de *Dâwud* (David) - عليه السلام - qui aurait Ourya à la mort. Ce genre d'histoires est nuisible pour l'entendement.

Pour ce qui est des aberrations et des comportements extatiques, c'est ce qui nuit le plus aux gens du commun, parce qu'il porte sur l'évocation de l'amour, de la communion dans l'amour et des douleurs de la séparation.

Or, la plupart des assistants sont des gens grossiers dont l'intérieur est rempli de désirs et d'amour d'images.

Aussi ce genre d'attitude aberrante ne touche dans leurs coeurs que ce qui est bien imprimé dans leurs âmes, ce qui enflamme leurs désirs et les amène à pousser des cris devant des spectacles. Or, tout ceci est très nocif. Il arrive aussi que ces extases aberrantes renferment de fausses prétentions en matière d'amour de Dieu - تعالى -, ce qui représente un grand dommage. Ainsi

certain, qui participaient à ces extases, ont abandonné leurs champs et ont cédé à ce genre de prétentions. Il en va de même enfin du mot *Hikma* (Sagesse). Or, la sagesse c'est à la fois la science (*al-'ilm*) et sa pratique (*al-'amal*). Ibn Qutayda - رحمه الله - disait: « *L'homme ne devient sage que s'il unit la science et la pratique* ». Mais à notre époque ce mot de *Hikma* s'applique au médecin et à l'astrologue.

Les sciences louables

Sache que les sciences louables (*al-'ulûm al-mahmûd*) se répartissent en deux groupes :

Le Premier :

Il s'agit de sciences qui sont extrêmement louables. Plus on en possède mieux c'est. Il s'agit de la connaissance d'Allah - تعالى -, de Ses attributs Sublimes, de Ses Actes, de Sa Sagesse de donner la préséance à la vie future par rapport au bas monde. C'est qu'il s'agit d'une science qui est recherchée pour elle-même et qui permet de parvenir aux béatitudes de la vie future. C'est un océan dont on ne peut sonder les profondeurs. Voilà pourquoi ceux qui tournent autour de lui ne fon qu'aborder ses côtés et ses rivages selon les moyens dont ils disposent.

Le deuxième groupe :

Il s'agit de sciences dont une partie bien déterminée est seulement louable, à savoir celle que nous avons évoquée et qui se rapporte aux obligations communautaires, lesquelles comportent chacun à la fois de la dépendance, de la brièveté et de l'investigation.

Aussi, sois l'un des deux hommes suivants : ou bien occupe-toi de toi-même, ou bien consacre-toi au service d'autrui une fois que tu as fini de t'occuper de toi-même. Mais prend garde à t'occuper de ce qui améliore autrui avant de t'améliorer ton intérieur et à le purifier des mauvais caractères comme la cupidité, l'envie, la duplicité, la fatuité avant d'améliorer ton extérieur. Et c'est ce qu'on verra, si Dieu le veut, dans le quart de notre livre consacré aux questions périlleuses pour le fidèle. Si tu ne parviens pas à le faire ne t'occupe pas des obligations communautaires, car parmi les créatures il y a beaucoup de gens qui s'en occupent. Ceci parce que celui qui épuise son âme pour servir autrui est un idiot. Il est semblable à celui qui chasse les mouches autour de quelqu'un d'autre alors que les scorpions se sont glissés sous ses vêtements.

Lorsque tu termines de t'occuper de ton âme et de sa purification, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde, occupe-toi alors des obligations communautaires en respectant la progression en ce domaine.

Commence donc par le Livre d'Allah - تعالى - ; puis par la *Sunna* de Son Messager - صلى الله عليه وآله وسلم -. Ensuite occupe-toi des sciences du *Qur'ân* comme l'exégèse, l'abrogatif et l'abrogé (*al nasikh wa al mansoukh*), les versets claires et les versets ambivalents etc ... Il en va de même pour ce qui est de la *Sunna*.

Ensuite occupe-toi des questions subsidiaires et des principes du *Fiqh* et ainsi de suite pour le reste des sciences selon le temps qui te reste à vivre.

Mais ne consacre pas toute ta vie à l'une de ces disciplines dans le but d'embrasser totalement car la science est vaste et ta vie est brève. En plus ces sciences sont des outils qui servent à autre chose. Or dans toute chose qui n'est pas visée pour elle-même on ne doit pas oublier la finalité qui y réside.

Le savant dont la science ne lui est pas bénéfique

Sache que les joutes et les controverses instituées dans le but de l'emporter et de montrer sa fierté et sa vantardise sont la source des caractères les plus vils. Celui qui s'y adonne n'est pas à l'abri de l'orgueil en raison du mépris de ses adversaires, de la fatuité, en se sentant au-dessus de tous ses paires, et de la duplicité, parce que le but de ceux qui participent aujourd'hui aux joutes intellectuelles, c'est que les gens sachent leur triomphe et lâchent leurs langues pour les louer qui alimentent les controverses et les discussions inutiles pour la vie future, comme la préciosité dans l'expression et les belles paroles.

Il faut savoir pourtant, qu'on a rapporté dans le *Hadîth* que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « L'homme qui subira le pire châtement au jour de la Résurrection est un savant dont sa science ne lui a pas été bénéfique ».

Les règles de bienséances pour l'enseignant et l'étudiant, les vices de la science, les mauvais savants et les savants de la vie future

Pour ce qui est de l'étudiant, il doit donner la préséance à la pureté de l'âme par rapport aux vices et aux mauvais caractères, car la science est une dévotion pour le cœur. De même, il doit couper cours à tous les attachements inutiles qui le détournent de l'apprentissage, car la déconcentration empêche la perception des réalités.

Du reste, les anciens pieux (*As-Salaf*) préféraient la science à tout. On rapporte ainsi que l'*Imam Ahmad Ibn Hanbal* - رحمه الله - ne s'est marié qu'après la quarantaine. De même, on a offert à *Abou Bakr Al Anbârî* une servante, au moment qu'elle entraît auprès de lui, il réfléchissait à la solution d'une question qu'il n'avait pu résoudre. Il dit alors aux gens de sa maison : « *Faites-là sortir pour la vendre.* » La servante lui dit : « *Y a-t-il une faute ?* » il dit : « *Non, mais tu as détourné mon attention. Or tu ne mérites pas de me priver de mon savoir* ». Cela dit, l'étudiant doit s'en remettre totalement à son maître tel un malade devant son médecin en se montrant humble devant lui et en se dévouant à son service. Ainsi *Ibn 'Abbâs* - رضى الله عنه - tenait l'étrier de *Zayd Ibn Thabit* - رضى الله عنه - et disait : « *C'est ainsi qu'on nous a recommandé de traiter les savants* ».

Il reste que lorsque l'étudiant répugne à tirer profit de quelqu'un qui n'a pas une grande réputation en matière de savoir, il fait preuve de beaucoup d'ignorance parce que la sagesse est l'objet perdu du croyant, partout où il le trouve il le prend. Aussi, l'étudiant doit céder devant son maître car l'erreur de celui-ci est plus profitable que sa propre justesse.

'Ali Ibn Abî Tâlib - رضى الله عنه - disait : « *Le droit du savant sur toi consiste en ceci : tu dois saluer les gens en général et lui réserver une salutation particulière. Tu dois t'asseoir devant lui sans faire, en sa présence, des signes avec ta main ou des clins d'oeil. Tu ne dois pas le submerger de questions. Tu ne dois pas intervenir pour la réponse. Tu ne dois pas insister auprès de lui lorsqu'il se relâche. Tu ne dois pas t'y reprendre lorsqu'il refuse. Tu ne dois pas saisir son vêtement lorsqu'il se lève. Tu ne dois pas répandre ses secrets. Tu ne dois médire de personne en sa personne. Tu ne dois pas rechercher ses trébuchements et s'il lui arrive de trébucher, tu dois accepter son excuse. Tu ne dois pas lui dire : j'ai entendu untel dire cela, ou : qu'untel autre m'a dit le contredire de ce qu'il affirme. Tu ne dois pas décrire un autre savant en sa présence. Tu ne dois pas te détourner de sa longue compagnie. Tu ne dois pas répugner à le servir. Lorsqu'il a besoin de quelque chose tu dois le servir en premier, car il est pour toi comme un palmier : tu dois attendre que les dattes tombent* ».

De même que celui qui s'engage dans le savoir doit, à ses débuts, ne pas écouter les divergences des gens car cela perturbe son esprit et le déconcentre. Il doit également prendre le meilleur en toute chose parce que la vie entière ne suffit pas pour embrasser tout le savoir. Ensuite il doit

investir le maximum de sa force dans la plus noble des sciences, à savoir la science relative à la vie future, qui permet d'acquérir la certitude obtenue par *Abî Bakr As Siddiq* - رضى الله عنه - puisque l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a témoigné en sa faveur en disant : « *Abû Bakr ne vous a devancé ni par beaucoup de jeûne ni par beaucoup de prière mais par quelque chose qui s'est imprimée dans son coeur* ». Telles sont les obligations de l'étudiant.

S'agissant de l'enseignant, il a lui aussi ses obligations. Il doit notamment être bienveillant avec les étudiants en les traitant comme ses propres enfants. Il ne doit pas également exiger une rémunération pour la dispense du savoir, ni vouloir par là un compliment ou une récompense mais répandre la science pour plaire à Allah - تعالى -. Il ne doit pas non plus se considérer comme le bienfaiteur de ses étudiants, mais au contraire qu'ils ont beaucoup de mérite dans la mesure où ils ont préparé leurs coeurs pour se rapprocher d'Allah - تعالى - en y semant le savoir. Ils sont en quelque sorte semblables à celui qui prête la terre pour qu'on la cultive. Ainsi, l'enseignant ne doit demander la récompense que d'Allah - تعالى -.
Du reste, les Anciens Pieux trouvaient mille excuses pour ne pas accepter le cadeau de l'étudiant.

De même l'enseignant ne doit pas retenir aucun conseil utile pour l'élève. Il doit également lui faire éviter les mauvais caractères par allusion et non pas en le blâmant car le blâme déchire le voile du respect. Il doit aussi tenir compte de la faculté d'assimilation de l'élève et du degré de son aptitude intellectuelle en s'abstenant de lui inculquer ce que sa compréhension ne peut saisir et que son esprit ne peut embrasser. En effet, on rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « *On m'a ordonné de m'adresser aux gens en fonction du degré d'aptitude de leur esprits* ».

Pour sa part, 'Ali - رضى الله عنه - disait : « *Il y a ici un savoir que tu pourrais assumer si tu en avais l'aptitude* ».

De son côté, Ash- Shafi'i - رحمه الله - disait : « *Celui qui dispense un savoir à des ignorants ne fait que le perdre, et celui qui en prive ceux qui le méritent commet une injustice* ». De même, l'enseignant doit agir selon les exigences de son savoir et faire en sorte que ses paroles ne soient pas démenties par ses actes.

Allah - تعالى - a dit :

« *Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre?* » (Coran 2 : 44).

Les vices de la science et la différence entre les mauvais savants et les savants de la vie future

Les mauvais savants sont ceux dont la seule finalité de leur savoir consiste à jouir du bas monde et à occuper une position éminente auprès de leurs adeptes. *Abû Hurayra* rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « *Celui qui s'initie à un savoir qu'on doit rechercher pour plaire à Allah - تعالى - et qui l'apprend pour acquérir uniquement des biens du bas monde ne retrouvera pas l'odeur du Paradis au jour de la Résurrection* ».

Il est dit dans un autre *Hadîth* : « *Est en Enfer celui qui apprend le savoir pour se montrer fier devant les savants ou pour s'engager dans des disputes avec les gens stupides ou pour attirer l'attention d'autrui* ». *Hadîth* recensé par *At-Tirmidhi*. D'ailleurs, il existe de nombreux *Hadîth* qui vont dans ce sens. Par ailleurs, l'un des Anciens Pieux a dit : « *L'homme qui aura le pire des remords au moment de la mort c'est un savant négligent* ».

Sache donc que le savant est tenu de recommander les commandements et les interdictions, mais qu'il n'est pas tenu d'être un ascète ou quelqu'un qui se détourne de ce qui est permis. Toutefois, il doit user du minimum des biens du bas monde autant qu'il le peut, parce que tous les corps n'acceptent pas les privations de la même façon. C'est que les hommes diffèrent quant à la capacité de ce domaine. Ainsi on rapporte que *Sufyân Ath-Thawri* prisait les bons plats et disait : « *Lorsqu'elle est mal nourrie, la bête ne travaille pas* ». Quant à l'*Imam Ahmad Ibn Hanbal*, il

possédait une grande endurance à supporter la vie dure et les privations. C'est que la nature des hommes diffère à ce sujet.

Il reste que, parmi les nombreuses qualités des savants de la vie future, il y a le fait qu'ils savent que le bas monde est vil, que la vie future est noble et que ces deux mondes sont semblables à deux épouses du même mari. Voilà pourquoi ces savants préfèrent la vie future. Leurs actes ne contredisent pas leurs paroles. En plus ils inclinent vers la science profitable pour la vie future et évitent les sciences de peu d'utilité par préférence pour ce qui est également bénéfique. Ceci est illustré par ce qu'on a rapporté à propos de *Shaqiq al-Balkhi* qui a dit à *Hatim al-'Assam* :

« *Tu m'as tenu compagnie pendant une certaine durée, qu'as-tu appris ?* »
Hatim lui répondit : « *Huit choses* ».

- La première : « *J'ai regardé les hommes et j'ai constaté que chacun d'eux avait quelque chose qu'il aimait. Mais lorsqu'il arrivait dans la tombe, ce qu'il aimait le quitte. Voilà pourquoi j'ai fait de mes bonnes actions l'objet de mon amour pour qu'elles soient avec moi dans la tombe* ».

- La deuxième : « *J'ai médité la Parole d'Allah : « Celui qui aura préservé son âme des passions » [Coran 79 -40] et j'ai forcé mon âme à repousser les désirs jusqu'elle s'installe dans l'obéissance à Allah - تعالى -* ».

- La troisième : « *J'ai constaté que chaque homme, qui possédait un objet de valeur, le préservait. Puis j'ai médité la Parole d'Allah - تعالى - : « Ce qui se trouve auprès de vous s'épuise, et ce qui se trouve auprès d'Allah demeure ».* [Coran : 16 : 96], et ainsi chaque fois que je possédais un objet de valeur je le dirigeai vers Lui pour qu'il me soit gardé auprès de Lui ».

- La quatrième : « *J'ai constaté que les hommes se référaient aux biens, à la réputation et à la généalogie alors qu'ils ne sont rien. Puis j'ai médité la Parole d'Allah - تعالى - : « Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous ».* [Coran 49 : 13] et je me suis efforcé d'acquiescer la Crainte révérencielle pour que je sois noble auprès de Lui ».

- La cinquième : « *J'ai constaté que les hommes s'enviaient les uns les autres. J'ai alors regardé la Parole d'Allah - تعالى - : « C'est Nous qui avons réparti entre eux leur nourriture dans la vie de ce monde »* [Coran 43 : 32] et j'ai abandonné l'envie ».

- La sixième : « *J'ai constaté qu'ils étaient hostiles les uns envers les autres. J'ai médité la Parole d'Allah - تعالى - : « Le démon est un ennemi pour vous. Considérez-le donc comme un ennemi ».* [Coran 35 : 6] et je l'ai alors pris pour unique ennemi ».

- La septième : « *J'ai constaté qu'ils s'humiliaient dans la recherche des subsistances. J'ai médité la Parole d'Allah - تعالى - : « Il n'y a pas de bête sur la terre dont la subsistance n'incombe pas à Dieu »* » [Coran 11 : 6] et je me suis occupé de ce que je Lui dois tout en abandonnant mes biens auprès de Lui ».

- La huitième : « *J'ai constaté qu'ils mettaient toute leur confiance dans leurs commerces, leurs métiers et dans la bonne préservation de leurs corps, quant à moi j'ai placé ma confiance en Allah - تعالى -* ».

Parmi les autres qualités des savants de la vie future, il y a celle qui consiste à se détourner des Sultans et des grands de ce monde et à prendre garde à leur fréquentation. A ce sujet, *Hudhayfa* disait : « *Prenez garde aux attitudes qui génèrent les discordes et les séductions !* » On lui a demandé : « *Lesquelles ?* » et il a répondu : « *Frapper aux portes des princes, et lorsque l'un d'entre vous accède auprès de l'émir, confirme ses propos par le mensonge et le vante par des qualités qu'il ne possède pas* » .

De même, *Sa'id Ibn Musayyib* disait : « *Lorsque vous voyez un savant fréquenter les princes, prenez garde à lui car c'est un voleur.* »

L'un des Anciens pieux disait : « *Tu n'obtiens rien de leur bas monde sans qu'ils obtiennent de ta foi ce qui en est meilleur* ».

Parmi les autres qualités des savants de la vie future, il y a celle qui consiste à ne pas se hâter pour produire les *fatwa* (consultations juridique) et ne pas trancher par des *fatwa* que là où ils sont surs du bien fondé de leur jugement. D'ailleurs, les Anciens Pieux se débarrassaient de la *Fatwa* qu'on leur soumettait jusqu'à ce qu'elles reviennent au premier d'entre eux. Ainsi, *Abdurrahmân ibn Abî Laylâ* disait : « *J'ai connu dans cette mosquée cent vingt compagnons de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - . Aucun d'eux n'a été interrogé sur un Hadith ou sur une fatwa sans qu'il ne désire vivement que son frère le décharge en y répondant. Mais cette affaire est dévolue maintenant à des gens qui prétendent aujourd'hui posséder la science. Il se risquent à répondre à des questions qui, si elles étaient posées à Omar Ibn al-Khattab, il rassemblerait tous les compagnons qui avaient participé à la Bataille de Badr pour les consulter* ».

Parmi les autres qualités des savants de la vie future, il y a le fait que leur recherche porte essentiellement sur la connaissance des oeuvres pour déterminer ce qui les affecte, trouble les coeurs et déclenche les obsessions. Car l'approche des formes des oeuvres est facile, mais toute la difficulté consiste à les purifier. Et comme le fondement de la foi repose sur la protection contre le mal, il n'est pas possible de s'en prémunir convenablement tant qu'on reste ignorant.

Parmi les autres qualités des savants de la vie future, il y a celle qui consiste à scruter les secrets derrière les actes légaux et à percer la sagesse qui les détermine. Ainsi lorsque le savant ne parvient pas à scruter la cause, il lui suffit de s'en remettre à la Loi religieuse. Enfin parmi leurs qualités, il y a celle qui consiste à suivre les compagnons (*al sahaba*), et leurs meilleurs successeurs, et à éviter tout innovateur.



Le livre de la purification et de ses secrets, et de la prière et de tout ce qui s'y rapporte.

La purification et ses secrets

Sache que la purification (*at-tahâra*) comporte quatre degrés :

Le premier : il consiste à purifier l'extérieur des souillures, des déchets du corps et des cas de rupture de la pureté.

Le deuxième : il consiste à purifier les membres des péchés et des fautes.

Le troisième : il consiste à purifier le cœur des mauvais caractères et des vices méprisables.

Le quatrième : il consiste à purifier le secret intime (*as-sirr*) de tout ce qui n'est pas Allah
- تعال -.

Ce dernier degré constitue le but extrême. Ainsi celui qui possède un puissant discernement aspire à cette finalité. Quant à celui dont le discernement intérieur est frappé de cécité, il ne saisit des degrés de la purification que le premier. Tu le vois passer le meilleur de son temps à exagérer le lavage après avoir été à la selle et au nettoyage des habits, croyant, du fait de l'emprise de l'obsession et de l'ignorance, que la purification exigée se limite à cela et ignorant les comportements des anciens qui passaient leur vie dans la purification des cœurs (*tat-hîr al-qulûb*) et qui se montraient moins exigeants pour ce qui étaient de l'extérieur. Ainsi on rapporte que 'Umar ibn al-Khattâb - رضی اللہ عنہ - a fait ses ablutions mineures avec l'eau d'une jarre chrétienne. De même les Anciens n'insistaient pas trop pour ce qui est du lavage des mains, ils priaient à même le sol, marchaient pieds nus et se contentaient des petits cailloux pour l'*istijmâr* (le fait d'essuyer les parties intimes).

Finalement, l'affaire a abouti à des gens qui appellent l'idiotie de la propreté. Ils passent leur temps à orner leurs extérieurs tandis que leurs intérieurs sont des ruines remplies des vices de l'orgueil (*al-kibr*), de la fatuité (*al-ujb*), de l'ignorance (*al-jahl*), de la duplicité (*ar-riyâ*) et de l'hypocrisie (*an-nifâq*). S'ils avaient vu un fidèle se contenter de petits cailloux pour *istijmâr*, marcher pieds nus, ou prier à même le sol ou faire ses ablutions mineures dans un petit récipient, ils le fustigeraient, lui appliqueraient le sobriquet d'homme sale et répugneraient à manger avec lui.

Ils ont fait de cette attitude vestimentaire modeste, qui relève de la bonne foi, une saleté et de leur obsession une propreté. Ils ont renversé les rôles et les fonctions en faisant du mal un bien et du bien un mal. Néanmoins, celui qui vise par cette purification la propreté, sans exagérer dans l'utilisation de l'eau, en considérant que le recours à une petite quantité d'eau est recommandé par les principes de la religion, son attitude n'est nullement répréhensible et son acte est bon.

Cela dit, pour connaître les questions se rapportant aux souillures et aux cas de rupture de l'état de pureté, on peut se référer aux ouvrages de *fiqh*, car notre propos dans ce livre vise surtout les règles de convenance. S'agissant de l'enlèvement des déchets, ils sont de deux sortes.

- **Le premier :** il s'agit des saletés à enlever comme celles qui s'accumulent dans les cheveux. Il est recommandé (*yastahibu*) de les nettoyer en les lavant, en les coiffant et en les parfumant. Il convient également de nettoyer les saletés qui s'accumulent à l'intérieur du nez et des oreilles. Il est recommandé aussi d'utiliser le *siwâk* et de se rincer la bouche pour enlever les saletés qui s'accumulent sur les dents ainsi que celles qui se trouvent dans les plis des doigts et sur tout le corps du fait de la transpiration et de la poussière. Tout ceci s'enlève par le lavage avec de l'eau. Pour ce faire, il n'y a pas de mal à aller au *Hammam* car c'est le meilleur moyen pour enlever les saletés. D'autant plus qu'un certain nombre de compagnons du Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - y sont allés.

Toutefois celui qui veut y aller doit protéger sa nudité des regards et du toucher. Il doit également se rappeler la chaleur de l'Enfer en sortant du *Hammam*. Car la pensée du croyant ne cesse d'embrasser toute chose du bas-monde pour qu'elle lui rappelle celle de la vie future. Ceci parce que le croyant est toujours préoccupé par la question de la vie future. C'est que chaque récipient suinte selon le produit qu'il contient. Ne vois-tu pas que lorsqu'un marchand d'étoffes, un menuisier, un maçon et un tisserand pénètrent dans une maison meublée, chacun d'eux s'intéresse à sa spécialité : le marchand d'étoffes regarde les tapis pour les évaluer, le tisserand regarde la confection des vêtements, le menuisier regarde le plafond de la maison et le maçon regarde les murs. Il en va de même du croyant : lorsqu'il voit des ténèbres, il se souvient des ténèbres de la tombe, lorsqu'il entend un bruit effrayant, il se rappelle le son de la trompette pour la Résurrection ; lorsqu'il voit du bonheur, il se souvient des béatitudes du Paradis et lorsqu'il voit du châtement, il se souvient de l'Enfer. Cela dit, il est mauvais de pénétrer dans le *Hammam* à l'approche du coucher du soleil et entre le *Maghrib* et le *'ishâ* car c'est le moment du redéploiement des démons.

- **Le deuxième** : il s'agit de parties dont on se débarrasse comme la coupure des moustaches, l'épilation des aisselles, le rasage du pubis et la coupure des ongles. Il est répréhensible (*yakrahu*) d'enlever les cheveux blancs et il est recommandé (*yastahibu*) de les teindre.

Cela dit, ce qui reste des degrés de la purification sera traité dans le quart du livre consacré à ce qui est périlleux et à ce qui procure le salut, - إن شاء الله تعالى - .

Les mérites de la prière

La prière est la colonne dorsale (*'imâd ad-dîn*) de la foi et la tâche éclatante des actes de dévotion (*at-tâ'ât*).

Beaucoup de traditions ont été rapportées sur les mérites de la prière dont le recueillement (*al-khushû'*) est l'une des meilleures règles de bienséance. Ainsi on rapporte, d'après *'Uthmân ibn 'Affân* - رضى الله عنه - que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Pour tout individu qui, à l'heure de la prière prescrite, accomplit bien ses ablutions et l'observe convenablement dans un parfait recueillement, cette prière constitue une expiration pour les péchés commis auparavant tant qu'il n'aura pas commis un péché majeur. Et ceci lui est assuré pour toute sa vie ».¹

Dans un autre *Hadîth* rapporté par le même *'Uthmân* - رضى الله عنه -, le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « A celui qui accomplit une prière de deux rak'a au cours des lesquelles il ne parle pas, on lui pardonnera tous ses péchés antérieurs ».²

Ainsi, lorsqu'il se levait pour accomplir la prière, *Abdullâh ibn az-Zubayr* - رضى الله عنهما - se maintenait debout dans le recueillement tel un morceau de bois. Lorsqu'il se prosternait, les oiseaux se mettaient sur son dos croyant qu'il s'agissait d'une partie inerte d'un mur. Un jour, pendant qu'il priait dans le parvis de la *Ka'ba*, une pierre lancée par des catapultes l'effleura et lui enleva une partie de ses vêtements, mais il ne quitta pas sa prière.

De même *Maymûn ibn Mihrân* disait : « Je n'ai jamais vu *Muslim ibn Yassar* se retourner dans sa prière. Un jour, une partie de la mosquée s'est écroulée. Les gens présents furent effrayés, il était dans la mosquée ce jour-là mais il ne s'est pas retourné. Par ailleurs, lorsqu'il entra chez lui, les gens de sa maison se muraient dans le silence et lorsqu'il se levait pour la prière, ils se mettaient à bavarder et à rire ».³ Pour sa part, lorsqu'il accomplissait les ablutions mineures, le visage de *'Alî ibn al-Hasan* - رضى الله عنهما - devenait blême. On lui a demandé : « Que t'arrive-t-il lorsque tu fais tes ablutions mineures ? ».

Il a répondu : « Savez-vous devant qui je me mets debout ? »⁴

Sache que la prière comporte des fondements, des obligations et des règles relevant de la *Sunna*, et que son esprit se trouve dans l'intention, la sincérité, le recueillement et la présence du Cœur. En effet, la prière renferme des récitations, des dialogues intimes et des actes. Aussi, en cas d'absence du cœur, le but recherché par les invocations et les conversations intimes ne se réalise

plus, parce que l'articulation des membres devient du simple délire lorsqu'elle n'exprime pas ce qu'il y a dans la conscience.

De même que le but recherché par les gestes n'est pas atteint non plus, si le but de la posture debout c'est le service divin, si par *ruku'* (inclinaison) et par le *sujûd* (prosternation), on recherche l'humilité et la vénération et si le cœur n'est pas présent, le dessein visé à travers tout cela n'est pas atteint. En effet, lorsque l'acte dépasse le but recherché, il devient une forme sans valeur. Allah - تعال - dit : *{ Ni leur chair, ni leur sang n'atteindront jamais Allah ; mais votre crainte révérencielle L'atteindra }*. (Qur'ân : Al-Hajj [22] - 37). Le dessein visé, c'est que ce qui fait parvenir à Allah - سبحانه وتعالى - , c'est cette qualité qui s'empare du cœur au point de l'amener à se conformer aux commandements exigés. Donc, la présence du cœur dans la prière est nécessaire. Tout ce qu'il y a, c'est que la Loi religieuse (*Châri'a*) a toléré ces moments d'inadvertance parce qu'en fin de compte la présence du cœur au début de la prière s'applique quant à sa disposition jusqu'à la fin . cet acte de dévotion.

Cela dit les sens qui donnent vie à la prière sont multiples et nombreux :

- **Le premier sens** : la présence du cœur (*hudûr al qalb*) comme nous l'avons indiqué. Cela signifie que le cœur doit se vider de tout ce qui ne l'absorbe pas, car la cause en cela réside dans la préoccupation. En effet, lorsqu'une chose te préoccupe, ton cœur devient nécessairement présent. Il n'y a donc aucun autre remède pour assurer sa présence que de concentrer sa préoccupation sur la prière. Mais l'action de concentrer et de diriger la préoccupation peut faiblir et se renforcer en fonction du degré de puissance de la foi en la vie future et du mépris du bas-monde. Ainsi lorsque tu vois que ton cœur n'est pas présent dans la prière, sache que la cause en est la faiblesse de la foi (*da'f al-imân*). Efforce-toi donc de renforcer ta croyance.

- **Le deuxième sens** : la compréhension du sens des paroles (*tafahhum li-ma'nâ al-kalâm*) car il s'agit d'une question qui déborde la présence du cœur. En effet, il arrive au cœur d'être présent avec les mots à l'exclusion du sens. Il convient donc de diriger le mental vers la perception du sens en repoussant les associations d'idées (*al-khawâtir*) préoccupantes et en coupant cours à leurs matières, car si les matières ne sont pas coupées, l'association d'idées ne les quitte pas. Or ces matières sont, soit extérieures comme tout ce qu'absorbent l'ouïe et la vue, soit intérieures, et il est plus difficile de s'en débarrasser, comme lorsqu'on est harassé par les soucis dans les méandres du bas-monde. La pensée ne peut plus se concentrer sur un seul objet, et le fait, par exemple, de baisser le regard ne suffit plus parce que ce qui a touché le cœur est déjà suffisant pour l'occuper. Le remède pour cela, lorsqu'il s'agit des matières extérieures, consiste à couper court à ce qui occupe l'ouïe et la vue. Ce remède consiste pour l'orant à se rapprocher de la *qibla*, à regarder l'endroit où il se prosterne, à se méfier en prière des objets et des espaces décorés, à ne rien garder auprès de soi qui puisse absorber les sens. En effet lorsque le Prophète - صلى الله عليه وآله - a prié dans un vêtement qui portait des motifs décoratifs, il l'a enlevé en disant : « **Il a, tout à l'heure, détourné ma concentration dans la prière** ». ⁵ S'il s'agit de matières intérieures, le moyen pour y remédier consiste pour le fidèle à ramener par la force son âme à la récitation qu'il fait dans la prière et à l'en occuper. Il doit se préparer avant d'entrer en prière, en réglant ses affaires, en s'efforçant de vider son cœur et en ravivant le souvenir de la vie future, la gravité de se trouver (*khatr al-qiyâm bayna yaday Allah - 'azza wa jalla -*) en présence de Allah - عز وجل - et l'horreur des débuts du Jour des comptes. Si ses pensées ne s'apaisent pas devant tout cela, qu'il sache alors qu'il ne pense en fait qu'à ce qui l'intéresse et à ce qu'il désire. Il doit abandonner ces désirs et rompre avec ses attaches.

Sache également que lorsque le mal est enraciné, seul un remède puissant peut l'enrayer. Si ce mal devient puissant, il ne cesse d'attirer l'orant qui passe son temps à s'en débarrasser tout au long de la prière, qui se passe ainsi entre attraction et arrachement. Cela s'apparente au cas d'un homme se trouvant sous un arbre, qui désire avoir des idées claires alors qu'autour de lui, le bruit des oiseaux le gêne. Aussi, il se met à les chasser avec un bâton, mais dès que sa pensée devient claire, les oiseaux reviennent à la charge et il se met à les chasser. On lui a dit alors : « *C'est quelque chose qui ne cessera pas. Si tu veux en être délivré, tu dois couper l'arbre* ».

Il en va de même de l'arbre du désir : lorsqu'il grandit et que ses branches se ramifient, il attire les pensées à l'instar de l'attraction des oiseaux par les arbres et des mouches par les saletés. Ainsi toute la vie de l'âme s'épuise à repousser ce qui ne peut être repoussé. Or la cause de ce désir, qui implique tout cet éparpillement des pensées, c'est l'amour du bas-monde.

On a demandé à 'Amir ibn Abd Qays - رحمه الله - :

« Ton âme te fait-elle penser à quelque chose parmi les affaires du bas-monde pendant que tu es en prière ? »

Il a répondu : « Je préfère être transpercé par les lances plutôt que de connaître ce genre de choses ! »⁶

Sache également que déraciner du cœur l'amour du bas-monde (*qat'u hubb ad-dunyâ*) est une chose difficile et que l'effacer entièrement est chose rare. Aussi il convient de s'y exercer dans la mesure du possible. Et c'est Allah qui accorde le succès et l'assistance (*wa Allah al-muwaffiq wa al-mu'in*).

— **Le troisième sens** : c'est le respect et la vénération de Allah. Ceci est généré par deux choses : la connaissance de la Majesté (*ma'rifatu l-jalâl*) et de la Grandeur (*'adhamatu*) d'Allah - تعال - et la connaissance du caractère vil de l'âme et de sa propension à la servitude. Ces deux sortes de connaissances produisent à leur tour la soumission (*al-istikâna*) et le recueillement (*al-khuchû'*).

Tout cela génère également l'espérance (*ar-rajâ*) et son opposé la crainte (*al-khawf*). En effet, bien des personnes qui vénèrent un roi craignent sa puissance et espèrent sa bienveillance.

Aussi, l'Orant (*al-musallâ*) doit, par sa prière, espérer la récompense et en même temps, du fait de ses manquements, craindre le châtement. C'est dire que l'orant (*al-musallâ*) doit avoir son cœur présent à tout ce qu'il fait ou entend à l'occasion de la prière. Ainsi, lorsqu'il entend l'appel à la prière, il doit se représenter le grand Appel du Jour de la Résurrection et s'apprêter à répondre à l'appel ; il doit donc voir à qui il répond et avec quel corps il se présente.

De même, lorsqu'il cache sa nudité, qu'il sache qu'à travers cet acte le but visé est de soustraire les actions honteuses de son corps aux regards des créatures. Qu'il se rappelle les nudités de son intérieur et les hontes de son secret intime qui ne sont connues que du Créateur, et qu'il sache que rien ne peut les soustraire au regard d'Allah et qu'elles ne peuvent être expiées que par les regrets, la pudeur et la crainte.

Lorsqu'il se met en direction de la qibla, il se détourne de toutes les directions et tourne son visage dans la direction de la Maison d'Allah - تعال - . Il doit savoir que tourner son cœur vers Allah - تعال - est plus important que tout le reste. Or, il ne se tourne dans la direction de la Maison d'Allah - تعال - que s'il se détourne de tout le reste, de même que son cœur ne se tourne vraiment vers Allah - تعال - que s'il se détourne complètement de tout ce qui est autre que Lui.

ô orant ! (*ayyuhâ l-musallâ*) Lorsque tu prononces le premier *takbîr* (le fait d'affirmer la Grandeur d'Allah) que ton cœur ne démente pas ta langue parce que s'il y a dans ton cœur quelque chose de plus grand qu'Allah - تعال - tu as menti. Prends garde à ce que le désir soit chez toi plus grand en préférant la soumission à ta passion plutôt que d'obéir à Allah - تعال - .

Ensuite, lorsque tu cherches refuge auprès d'Allah par la formule d'*al-isti'âdha*, sache que celle-ci est une demande de protection auprès d'Allah - سبحانه - . Aussi si tu ne te réfugies pas avec ton cœur, tes paroles sont vaines. Donc comprends bien le sens de ce que tu récites et sois présent avec ton cœur dans la compréhension en disant : { *Louange à Allah, le Seigneur des mondes* }.

Représente-toi également Sa bienveillance en disant : { *Le Tout-Miséricordieux, Le Très Miséricordieux* } , ainsi que Sa Grandeur en disant : { *Le Roi du jour du jugement* }, etc. au fur et à mesure que tu avances dans ta récitation.

On rapporte que *Zarâra Ibn Abî 'Awfa* - رضى الله عنه - tomba raide après avoir récité le verset suivant au cours de sa prière : { *Lorsque l'on sonnera de la Trompette* } (*Qu'rân* : [74]- 8). En se représentant ce verset, il fut si profondément ému, qu'il perdit la vie.

De même tu dois ressentir, au cours de ton *rukû'*, modestie et être durant ton *sujûd* encore plus humble car tu as mis ton âme à sa juste place et tu as ramené la ramification à son principe et à son origine en te prosternant sur la terre d'où tu es issu. Tu dois également saisir le sens des invocations par le goût spirituel.

Sache ainsi que l'accomplissement de la prière selon ces conditions constitue la cause du polissage du cœur (*jalâ al-qalb*) et de son illumination par des lumières par lesquelles on aperçoit la Grandeur de Celui qui est adoré et on connaît Ses secrets. Mais ceci n'est compris que par ceux qui savent. Quant à celui qui ne maintient que la forme de la prière sans s'occuper de son esprit, il ne connaît rien de tout cela ou plutôt, il nie son existence.

Les règles de convenance relatives à la prière du vendredi

Ces règles sont au nombre de quinze :

- **La première** : se préparer dès jeudi en lavant ses vêtements et son corps.
- **La deuxième** : se laver dans la matinée du vendredi conformément à ce qui est rapporté dans les deux Recueils Authentiques (*as-Sahîhân*) et ailleurs.
- **La troisième** : se parer en nettoyant ses vêtements, en coupant ses ongles, en utilisant du *siwâk* etc... parmi ce qui a été indiqué précédemment à propos de l'enlèvement des déchets. Il convient également de se parfumer et de mettre ses meilleurs vêtements.
- **La quatrième** : répéter le *takbîr* en y allant à pied. Celui qui se rend à la mosquée doit marcher lentement, avec recueillement et formuler l'intention d'observer dans la mosquée une retraite spirituelle jusqu'à sa sortie.
- **La cinquième** : le fidèle ne doit pas enjamber les rangs et se placer entre deux personnes assises sauf s'il voit devant lui un espace libre. Il peut dans ce cas enjamber les rangs pour l'occuper.
- **La sixième** : il ne doit pas passer devant un orant (*musallâ*).
- **La septième** : il doit rechercher le premier rang sauf s'il y voit ou y entend quelque chose de répréhensible. C'est une excuse suffisante pour se mettre un peu en arrière.
- **La huitième** : il doit cesser de faire des prières surérogatoires et de s'adonner au *dhikr* dès l'apparition de l'*imâm*. De même qu'il doit répondre au *Muaddin* (Muezzin) et à écouter le prône.
- **La neuvième** : il doit observer, après la prière en commun du vendredi, une prière dite *Sunna*, comme il veut, soit de deux *Rak'a*, soit de quatre *rak'a*, soit de six *rak'a*.
- **La dixième** : il doit séjourner dans la mosquée jusqu'à la prière de '*asr* et s'il y reste jusqu'au *Maghrib*, c'est encore meilleur.
- **La onzième** : il doit surveiller l'heure favorable qui se trouve dans la journée du vendredi par la présence du cœur et la répétition constante du *dhikr*. Il faut dire qu'on a divergé sur la détermination de cette heure. Ainsi, chez *Muslim*, d'après le *Hadîth* rapporté par *Abu Mûsâ* « elle se trouve entre le moment où l'*Imâm* s'installe sur la chaire et la fin de la prière en commun ». Dans un autre *Hadîth*, elle se situe entre la fin du dernier prône de l'*Imâm* et l'achèvement de la prière en commun. Dans le *Hadîth* rapporté par *Jabir* elle constitue la dernière heure après le '*Asr*. Enfin, dans le *Hadîth* rapporté par *Anas* il est dit : « Cherchez la entre la prière de '*asr* et le coucher du soleil ». Pour *Abu Bakr al-Athram* la variété de ces *Hadîth* a deux explications : soit que les uns soient plus authentiques que les autres, soit que cette heure se déplace à travers le temps à l'instar de la nuit du *qadar* qui circule à travers les dix dernières nuits de *Ramadan*.

- **La douzième** : multiplier l'invocation de grâce et de paix au cours de ce jour. En effet, on rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « A celui qui invoque sur moi quatre-vingt fois la Grâce au cours du vendredi Dieu lui pardonne les péchés de quatre-vingt années d'existence ». S'il veut, le fidèle peut ajouter à la demande de Grâce une invocation en sa faveur du genre : « Mon Dieu ! Accorde à *Muhammad* la faveur, la grande vertu et le degré le plus élevé et ressuscite-le dans la station de louange que Tu lui as promise. Ô mon Dieu ! Accorde à notre Prophète ce qu'il mérite pour ce qu'il a fait pour nous ! » Il peut également ajouter à cette invocation la demande de pardon car elle est recommandée en ce jour.

- **La treizième** : il doit réciter la sourate *Al-Kahf* (La. Caverne) car il est dit dans le *Hadîth* rapporté par *'Aïcha* : « L'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Voulez-vous que je vous parle d'une Sourate dont la grandeur remplit l'espace entre le ciel et la terre et dont celui qui la récite en aura autant comme récompense. Et celui qui la récite le vendredi verra ses péchés pardonner du vendredi au vendredi suivant et même trois jours en plus. Et celui qui récite les cinq derniers versets de cette sourate au moment de s'endormir Dieu le ressuscitera au cours de la nuit qu'il voudra ? ». Les gens présents ont dit : « Certes oui ô Envoyé de Dieu ! » Il a dit : « Il s'agit de la Sourate *al-Kahf* ». Il est dit dans un autre *Hadîth* : « Celui qui la récite au cours de la journée du vendredi ou du jeudi soir sera protégé contre la discorde ». De même, il est recommandé de réciter le *Qu'ran* le vendredi et de faire en sorte que l'achèvement de la récitation du texte entier tombe un vendredi ou un jeudi soir, cela est possible.

- **La quatorzième** : le fidèle doit faire l'aumône le vendredi en donnant ce qu'il peut. Et il convient que son aumône soit effectuée à l'extérieur de la mosquée. De même, il est recommandé de faire la prière dite de *tasbîh* (Glorification) le vendredi.

- **La quinzième** : il est recommandé de consacrer le vendredi aux œuvres de la vie future et de cesser toutes les activités liées au bas-monde.

Les prières surrogatoires (*an-nawâfil*)

Sache, qu'en dehors de la prière prescrite, il y a trois sortes de prières : les *sunan*, les prières recommandées (*al-mustahabbât*) et les prières volontaires et de plein gré (*tatawwu'ât*).

Par *sunan* (pluriel de *Sunna*) nous entendons tout ce qu'on a rapporté comme prière que l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وآله وسلم - observait avec régularité, comme les prières dites *rawâtib* qu'on observe immédiatement après chaque prière obligatoire ou le *witr* ou la prière de la matinée (*ad-duhâ*).

Par prières recommandées (*al-mustahabbât*), nous entendons celles sur lesquelles on a rapporté des traditions qui fixent leur mérite sans qu'on rapporte des informations traditionnelles sur la régularité de leur observance, comme la prière en rentrant ou sortant de chez soi.

Par prières volontaires (*tatawwu'ât*), nous entendons tout le reste à propos duquel on n'a pas rapporté des traditions. Mais il s'agit d'actions volontaires que le serviteur accomplit de son plein gré.

Ces trois sortes de prières s'appellent des *nawâfil* (surrogatoires) parce que le mot *nafl* (singulier de *nawâfil*) signifie le surplus. Or, il s'agit ici de prières qui s'ajoutent en plus aux prières prescrites.

Sache également que la prière constitue la meilleure action volontaire du corps.

Quant au classement des *nawâfil* et leurs mérites respectifs, ils sont bien connus et se trouvent dans les manuels de *fiqh* et ailleurs.

Contentons-nous ici de mentionner la prière du *tasbîh* (glorification) car les modalités de son accomplissement peuvent échapper à certaines personnes. En effet, *'Ikrima* rapporte, d'après *Ibn 'Abbâs*, que l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit à *al-'Abbâs* : « ô mon oncle ! Veux-tu que je te donne... que je t'initie... Puis il a ajouté : tu accomplis une prière de quatre *rak'a* en récitant au cours de chacune d'elles la sourate Liminaire du *Qu'rân* (*al-Fâtiha*) et une autre sourate. Lorsque tu termines la récitation au cours de la première *rak'a*, tu répètes quinze fois pendant que tu es debout : *subhâna Allah, wa al-hamdu lillahi, Lâ ilaha illa Allah, wa Allahu Akbar*. Ensuite tu t'inclines et tu les répètes dix fois durant ton *rukû'*. Ensuite tu relèves la tête après le *rukû'* et tu les répètes dix fois. Ensuite tu te prosternes et tu les répètes dix fois pendant que tu es prosterné. Ensuite tu relèves ta tête de la prosternation et tu les répètes dix fois. Ensuite tu te prosternes une nouvelle fois et tu les répètes dix fois. Ensuite tu relèves la tête après la prosternation et tu les répètes dix fois avant de te mettre debout. Voilà en tout soixante quinze fois (pendant la première *rak'a*). Tu fais cela au cours des quatre *rak'a*. Si tu peux accomplir cette prière une fois tous les jours fais-le. Si tu ne peux pas accomplis-la une fois par semaine. Sinon une fois par mois. Sinon une fois par an. Sinon une fois dans ta vie ».

Les heures d'interdiction de la prière

Il ne convient pas d'observer, durant les heures où la prière est interdite, une prière surrogatoire qui n'a pas de motif, comme par exemple la prière de *tasbîh* (glorification), parce qu'il s'agit de moments où l'interdiction de la prière est bien attestée, car il s'agit de prières qui n'ont pas de motifs solides pour résister à l'interdiction. Quant aux prières qui ont leurs bons motifs, comme la prière du salut de la mosquée ou la prière (*tahiyyatu l-masjid*) de l'éclipsé ou la prière de demande de la pluie, etc... il y a deux versions (différentes) à leur sujet.

Quoi qu'il en soit, sache que l'interdiction de la prière au cours des trois moments bien connus comporte trois secrets :

- **Le premier** : éviter de ressembler aux adorateurs du soleil.
- **Le deuxième** : la mise en garde de se prosterner pour la corne de Satan car le soleil se lève accompagné de la corne de Satan qui le quitte une fois qu'il monte dans le ciel. Ensuite lorsque le soleil atteint son zénith, la corne de Satan se joint à lui puis le quitte. De même, lorsque le soleil s'approche de son coucher, elle se joint à lui puis le quitte.
- **Le troisième** : ceux qui cheminent sur la voie de la Vie future s'attachent régulièrement aux actes de dévotion. Or, le fait d'observer avec régularité le même genre d'œuvre peut produire de l'ennui ; voilà pourquoi l'interdiction peut devenir ici un bon excitant parce que l'âme a tendance à s'attacher à ce qui lui est interdit. C'est pourquoi, il a été interdit à l'homme de prier à des moments précis de la journée, mais il n'a pas reçu d'interdictions pour d'autres formes de dévotion, comme la lecture du *Qu'rân* ou le *tasbîh* (glorification) ; ceci pour qu'il puisse passer d'un état à un autre ; de la même manière que la prière a été diversifiée pour ce qui est de ses gestes : posture debout, posture assise, inclinaison (*rukû'*) et prosternation (*sujûd*). Allah est Plus Savant.



Le livre du Jeûne

Le jeûne et ses secrets

Sache que le jeûne (*as-sawm*) comporte une particularité qui n'existe pas ailleurs, à savoir le fait qu'il est attribué à Dieu - تعالى -. En effet Dieu - تعالى - a dit :

« **Le jeûne M'appartient et c'est Moi qui le récompense** ». C'est un honneur que d'être attribué de la sorte, à l'instar de l'honneur en faveur de la Maison de Dieu. Car Dieu a dit :

« *Purifie Ma maison* »

[Qur'ân : 22-26]

. A vrai dire le jeûne a reçu tant de mérite pour deux raisons :

La première : il s'agit d'un acte secret et intérieur que les créatures ne peuvent voir, de ce fait il est à l'abri de la duplicité.

La deuxième : c'est un moyen pour vaincre l'ennemi de Dieu, car l'ennemi se sert des désirs comme instruments privilégiés. Or les désirs se renforcent au moyen du manger et du boire. Ainsi du moment que la terre des désirs est fertile, les démons fréquentent assidûment un tel pâturage. Ce n'est qu'en renonçant aux désirs qu'on rendra leur accès des plus difficiles.

Du reste il existe sur le jeûne beaucoup de traditions qui attestent son grand mérite, et elles sont bien connues.

Les Sunnan du jeûne

Il est recommandé de recourir au *suhûr* (le fait de manger à la fin de la nuit) et de la retarder. De même, il est recommandé de hâter la rupture du jeûne et de commencer par manger quelques dattes.

Il est également recommandé d'être généreux pendant le Ramadan, de faire le bien, de faire beaucoup d'aumône pour mieux se conformer à l'attitude de l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم -. De même, il est recommandé d'étudier le Qour'an, d'observer des retraites spirituelles (*I'tikâf*) notamment au cours des dix dernières nuits de Ramadan et de multiplier les exercices spirituels. Il est dit dans les deux sahih d'après le Hadîth rapporté par Aïcha : « *Dès que commencent les dix dernières nuits de Ramadan, l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - se serrait la ceinture, veillait la nuit en dévotion et réveillait les gens de sa maison* ».

Les savants disent que l'expression : « Se serrait la ceinture » ; peut signifier deux choses :

- se détourner des femmes
- pour montrer tout le sérieux dans l'action spirituelle.

D'ailleurs la raison de son effort au cours des dix dernières nuits réside dans la recherche de la nuit de *qadar* (la grande valeur).

Les secrets du jeûne et ses règles de convenance.

Le jeûne comporte trois degrés : le jeûne des gens du commun, le jeûne des gens de l'élite et le jeûne de l'élite de l'élite.

Pour ce qui est du jeûne des gens du commun, il consiste à s'abstenir de manger , de boire et d'avoir des rapports sexuels.

Quant au jeûne des gens de l'élite, il consiste à empêcher le regard, la langue, la main, le pied, l'ouïe, la vue et l'ensemble des membres de commettre des péchés.

S'agissant du jeûne de l'élite de l'élite, il s'agit du jeûne du coeur devant les basses ambitions et des idées qui éloignent de Dieu - تعالى . Ce type de jeûne a des explications qui seront données ailleurs.

Il reste que parmi les règles de convenances dans le jeûne des gens de l'élite, il y a celles de baisser le regard, de retenir la langue devant tout ce qui est nuisible comme paroles interdites, répréhensibles ou inutiles, et de surveiller le reste des membres.

Il est dit, dans le Hadîth recensé par Boukhârî que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - : a dit : - « Pour celui qui ne renonce pas au mensonge dans les actes et les paroles, Dieu n'a nul besoin qu'il renonce à sa nourriture et à sa boisson ».

Parmi les autres règles de bienséances du jeûne il y a celle qui consiste pour le fidèle à ne pas remplir son ventre de nourriture pendant la nuit. Il doit en prendre avec modération, car le fils d'Adam n'a jamais rempli un récipient du mal comme son ventre. Lorsque le fidèle se rassasie au début de la nuit il ne peut tirer profit de sa personne pour le reste de sa nuit. De même lorsqu'il se rassasie au moment de *suhûr* , à la fin de la nuit, il ne peut pas tirer profit de sa personne jusqu'à la prière de *dhuhr* environ. ceci parce que le fait de trop manger génère la paresse et l'engourdissement. Ensuite le but du jeûne n'est pas atteint à cause de la glotonnerie, parce que ce qu'on y recherche, c'est de goûter à la faim. On peut ainsi renoncer à ce qui est désiré.

Pour ce qui est du jeûne volontaire, sache que la recommandation du jeûne est attestée pour les jours favorables. Or certains de ces jours sont répartis à travers toute l'année, comme le jeûne des six jours du mois de *shawwâl* immédiatement après le ramadan, ou le jeûne du jour de *'arafât* ou du jour de *'ashûrâ* , ou des dix jours du mois de *dhulhijja*, pendant le mois du *Muharram*. D'autres jours favorables se répètent chaque mois, comme ceux du début, de la moitié et de la fin du mois. Ainsi celui qui jeûne au début, au milieu et à la fin du mois aura bien fait. Mais le mieux c'est de jeûner pendant les trois jours du milieu de mois. D'autres jours se répètent chaque semaine, à savoir le lundi et le jeudi.

Cela dit le meilleur jeûne surérogatoire est celui de Dawûd (david) - عليه السلام - ; il jeûnait un jour et rompait le jeûne un autre jour. Cette attitude comporte trois significations.

La première : L'âme reçoit sa part au jour où le jeûne est rompu et assure sa dévotion pendant le jour du jeûne. Ainsi il réunit entre ce qu'elle a et ce qu'elle doit, et c'est une équité parfaite.

La deuxième : le jour non jeûné est un jour destiné à rendre Grâce et le jour du jeûne est un jour d'endurance. Or il faut savoir que la foi est constitué de deux moitiés : une moitié faite d'action de grâce et une autre moitié faite de patience.

La troisième signification : cette façon de jeûner est difficile pour l'âme dans ses exercices spirituels, car chaque fois qu'elle se familiarise avec un état, elle est transportée dans un autre.

Quant au jeûne perpétuel, il y a dans le Sahîh de Muslim un Hadîth rapporté par Abû Qatâda où 'Omar a interrogé le Prophète - صلى الله عليه وسلم - : « *Qu'en est-il de celui qui jeûne tout le temps ?* » Il lui répondit : « *Cet homme n'a pas jeûné et n'a pas rompu son jeûne* ». Ceci se rapporte à celui

qui continue le jeûne même pendant les jours où il est interdit de jeûner, comme les deux jours des deux *Aïd* et les trois jours après l' *Aïd al-Adhâ* (fête de l'immolation). Autrement il n'y a pas de mal à le faire. On rapporte sur Hishâm Ibn 'Urwa que son père continuait le jeûne. Il en va de même de 'Aïsha qui pratiquait cela.

Anas Ibn Malik disait qu'Abû Talhâ a continué le jeûne quarante ans durant, après l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - .

Sache que celui est doué de clairvoyance connaît en quoi consiste le but du jeûne. Il impose à son âme juste ce qu'il faut pour ne pas rater ce qui est meilleur. En effet, Ibn Mas'ûd, par exemple, jeûnait peu et disait : « *Lorsque je jeûne je faiblis devant la prière, or je préfère la prière au jeûne.* » D'autres se relâchaient dans la récitation du Qur'an lorsqu'ils jeûnaient. C'est pourquoi ils ne jeûnaient pas beaucoup pour pouvoir assurer la récitation. C'est dire que chaque homme connaît mieux son état et ce qu'il lui convient.



Le livre du pèlerinage, et de ses secrets, de ses mérites, de ses règles de convenance.

Le pèlerinage et ses secrets

Il convient pour celui qui veut accomplir le pèlerinage de commencer par se repentir, réparer les injustices, rembourser les dettes, assurer les dépenses pour ceux qui dépendent de lui jusqu'à son retour et remettre les dépôts qui lui sont confiés.

Il doit prendre avec lui suffisamment d'argent licite pour son voyage et ses dépenses personnelles, de telle manière qu'il puisse assurer convenablement ses provisions et se montrer bon envers les pauvres. Il doit prendre également avec lui de quoi arranger sa tenue comme le *siwâk*, le peigne, la glace, la boîte du kohol, etc... Il doit également faire l'aumône avant son départ. S'il loue un chameau, il doit faire voir à son propriétaire les objets qu'il va transporter. Ainsi on rapporte qu'un homme a dit à *Ibn al-Mubârak* : « Veux-tu prendre cet objet pour le remettre à untel ? » *Ibn al-Mubârak* lui dit : « Attends que je demande la permission au propriétaire du chameau ».

Il doit également rechercher un bon compagnon qui aime faire le bien. Ainsi s'il est insouciant, ce compagnon lui rappellera le *dhikr*. S'il pratique le *dhikr* il l'assistera et s'il s'ennuie, il le fera patienter.

De même les pèlerins qui voyagent en groupe doivent choisir parmi eux celui qui a le meilleur caractère, et qui est le plus bienveillant envers ses compagnons pour les diriger. Si on a besoin de quelqu'un pour diriger le groupe, c'est parce que les opinions divergent souvent et que les choses ne vont pas d'elles-mêmes. Il reste que le chef du groupe doit être bienveillant envers ses compagnons.

Il doit également s'occuper de leurs affaires et s'exposer lui-même pour les protéger. Le pèlerin voyageur doit aussi user de belles paroles, offrir de la nourriture et montrer un bon caractère, car le voyage amène souvent à manifester ce qui est enfoui à l'intérieur. Ainsi celui qui montre un bon caractère durant le voyage, qui génère parfois l'ennui, montre du bon caractère dans sa vie citadine de tous les jours. L'adage dit : lorsqu'un homme est loué à la fois par ceux qui traitent avec lui dans sa vie de tous les jours et par ses compagnons en voyage vous ne devez plus douter de sa bonté.

Le pèlerin doit, avant de commencer son voyage, faire ses adieux à ses compagnons et à ses frères qui ne partent pas, solliciter leurs invocations, faire en sorte que son voyage débute un jeudi à l'aube. accomplir une prière de deux *raka'a* avant de quitter sa maison, confier ses proches et ses biens à Allah et recourir aux invocations et aux *dhikr* traditionnels au moment de quitter sa maison durant son voyage. Il s'agit des invocations célèbres qui figurent dans les ouvrages consacrés aux rites du pèlerinage, notamment les invocations qui se rapportent à l'*ihram* (le fait d'entrer en état de sacralisation), au *tawâf* (le fait d'accomplir des circumnambulations autour de la *Ka'ba*), au *sa'y* (le va-et-vient entre le *Safâ* et le *Marwâ*), au *wuqûf* (stationnement) au mont '*Arafât*, etc... D'ailleurs tout ceci est amplement consigné dans les Traités de *fiqh* que l'on peut consulter avec profit.

Les règles de bienséances intérieures et les allusions aux secrets du pèlerinage

Sache qu'on ne parvient à Allah - تعالى - que par le dépouillement et la réclusion pour se consacrer à Son service. Ainsi les ermites se retiraient dans les montagnes pour rechercher la familiarité avec

Allah. Voilà pourquoi le pèlerinage a été institué comme un monachisme pour la communauté musulmane.

Parmi les règles de convenance, il y a celle qui consiste pour le fidèle, à éviter pendant son pèlerinage, toute activité commerciale qui risque d'occuper son coeur et de multiplier ses soucis, afin que sa seule et unique préoccupation soit l'obéissance à Allah - تعالى -. Il n'y a pas de mal à ce qu'il soit un peu hirsute et poussiéreux, portant des vêtements usés mais propres et évitant la belle prestance dans sa tenue. Le pèlerin doit aussi éviter d'être porté sauf en cas d'excuse. On rapporte à ce sujet que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a effectué le pèlerinage à dos de chamelle portant une selle modeste.

De même dans le *Hadîth* rapporté par Jâbir - رضى الله عنه - le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Allah -- عز وجل - est fier du pèlerin devant Ses anges. Il leur dit : regardez Mes serviteurs ! Ils sont venus vers Moi hirsutes et poussiéreux du lointain. Je vous prends en témoin que Je leur pardonne » .

Allah a honoré et accordé une grande valeur à Sa maison. Il l'a installée comme un point de convergence pour Ses serviteurs et a institué autour d'elle un sanctuaire sacré pour rehausser sa valeur et agrandir sa position. Il a institué le mont 'Arafât comme un champ à son extrémité. Sache également que chacun des actes et des rites du pèlerinage recèle un rappel pour celui qui veut se rappeler et un enseignement pour celui qui veut être édifié.

Ainsi le pèlerin se rappelle, à l'occasion de la collecte des provisions pour le voyage, les provisions en oeuvres pour la vie future. Qu'il prenne garde surtout à ce que ses oeuvres ne soient pas affectées et corrompues par la duplicité et la recherche de la réputation car elles ne lui seront pas de bonne compagnie et ne lui serviront à rien, telle une nourriture délicate qui pourrit dès la première halte du voyage, ce que laisse le voyageur perplexe et angoissé dans les moments de besoin. De même lorsque le pèlerin quitte son pays, s'engage dans le voyage et rencontre de multiples difficultés, qu'il se rappelle comment il quittera le bas-monde par la mort, pour le rendez-vous de la Résurrection et toutes les frayeurs qu'il aura à affronter.

De même qu'il doit se rappeler au moment de son entrée dans le territoire sacré et de son dépouillement de ses vêtements lorsqu'il met son *ihrâm* (pagne que l'on porte pour entrer en territoire sacré), le port de son linceul et comment il rencontrera son Seigneur dans une tenue différente de celle des gens du bas-monde.

Lorsqu'il formule l'intention d'accomplir le pèlerinage en disant : « Me voici mon Dieu ! (*la talbiya*) qu'il se rappelle à travers sa *talbiya* la réponse de Dieu - تعالى - qui a dit :

« *Appelle les hommes aux pèlerinage* »
[Coran : 22-27].

Qu'il espère l'acceptation et qu'il craigne le non exaucement. Lorsqu'il arrive au sanctuaire sacré, il doit espérer l'assurance contre le châtement et craindre de n'être pas de ceux qui sont rapprochés. Néanmoins il convient que l'espérance soit dominante chez lui car la générosité couvre tout le monde, le droit du visiteur est considéré et la caution du réfugié est inaliénable. De même, en voyant la Maison Sacrée, il se représente sa grandeur dans son coeur et remercie Dieu - تعالى - pour lui avoir permis d'accéder au rang de ses serviteurs, et qu'il ressente la grandeur de circumnambuler autour d'elle car ce qu'il fait constitue une prière. Qu'il croit en embrassant la pierre noire qu'il prête à Dieu l'allégeance d'obéissance. Qu'il se rappelle, en s'accrochant aux rideaux protecteurs de la Ka'ba et en collant sa poitrine et sa face au *multazam*, le refuge du pécheur auprès de son Maître et la proximité de l'amant.

Lorsqu'il effectue le va-et-vient entre le Safâ et la Marwâ il doit penser aux deux plateaux de la Balance du Jugement, à ses hésitations et ses agitations dans l'enceinte de la Résurrection ou penser au va-et-vient du serviteur devant le seuil du Roi pour manifester sa sincérité dans le service, espérer regardé avec l'oeil de Sa miséricorde et souhaiter la satisfaction de ses besoins.

S'agissant du stationnement à 'Arafât, rappelle-toi en y voyant l'affluence des pèlerins, le tumulte de leurs voix et la variété de leurs idiomes, le stationnement du Jour de la Résurrection et le

rassemblement de toutes les nations en cette circonstance et leur demande pour qu'on intercède en leur faveur.

Pour ce qui est de Médine, rappelle-toi en y séjournant que c'est la cité choisie par Dieu pour Son Prophète - صلى الله عليه وسلم -, que c'est vers elle qu'Il a choisi son émigration et placé sa maison. Ensuite représente-toi les traces des pieds de l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - pendant ses déplacements dans cette cité. Imagine son recueillement et sa sérénité. Lorsque tu veux visiter le Mausolée, que ton cœur soit présent pour l'honorer et le respecter. Evoque mentalement son image magnifique et représente-toi dans ton cœur le rang sublime. Ensuite adresse-lui tes salutations. Et sache qu'il sait ta présence et tes salutations comme cela a été rapportés dans le Hadith.



Le livre de règle de convenance pour aborder *Al Qur'an* munificent et l'évocation de ses mérites

Les règles de convenance relative au Coran

La plus grande vertu du Coran Munificent c'est qu'il est la Parole de Dieu - تعالى - . Dieu - تعالى - l'a loué dans de nombreux versets comme ces Paroles divines :

« Ceci est un Livre que nous avons révélé : un Livre béni »

[Coran : 6-92].

« Oui, ce Coran conduit dans une voie droite »

[Coran : 17-9]

« L'erreur ne s'y glisse pas de nulle part »

[Coran : 41-4].

Dans le Hadîth recencé par Bukhârî et que rapporte 'Othmân ibn 'Affân, le Prophète - صلى الله عليه وسلم - dit : « **Le meilleur d'entre vous est celui qui s'initie au Coran et l'enseigne** ». De même Anas rapporte que l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - a dit « **Dieu a Ses gens parmi l'ensemble des hommes. Ceux qui étaient présents lui ont demandé : Qui sont-ils , Ô Envoyé de Dieu ? Il a répondu : « Les gens du Coran sont les gens de Dieu et Son élite** ». Le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « **Dieu ne punit pas un coeur qui a retenu le Coran** ».

Ibn 'Omar rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « **On dira au récitant du Coran : récite, élève la voix et psalmodie comme tu le faisais dans le bas-monde car ton rang se situe au dernier verset que tu réciteras** ». Hadîth authentifié par Tirmidhî.

Barîda rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « **Le Coran rencontrera au jour de la Résurrection celui qui l'étudiait et le fréquentait lorsque sa tombe s'ouvrira et qu'il en sortira comme un homme livide. Le Coran lui dira : Est-ce que tu me reconnais ? L'homme lui répondra : Je te reconnais pas ! Le Coran lui dira : je suis ton compagnon, le Coran qui, à force de me lire, t'a assoiffé dans les moments de grande chaleur, t'a fait subir les longues veillées durant tes nuits. Sache que chaque commerçant escompte un profit de son commerce et qu'aujourd'hui tu tires profit de ton commerce. On lui donnera alors la puissance dans sa droite et l'éternité dans sa gauche. On mettra la couronne de la dignité sur sa tête et on revêtra ses parents de deux robes d'honneur avec lesquelles le bas-monde ne peut rivaliser. Ses parents se demanderont : comment avons-nous gagné cela ? On leur répondra ! Grâce à l'étude du Coran par votre fils. Ensuite on lui dira : Récite et monte dans les hauteurs du Paradis et ses appartements. Ainsi il ne cessera de monter tant que durera sa récitation, qu'elle soit lente ou rapide** ».

Par ailleurs Ibn Mas'ûd disait : « **Il convient pour celui qui a appris le Coran par coeur qu'on le reconnaisse par ses longues veillées nocturnes quand les gens restent endormis, par ses journées passées à jeûner quand les gens ne cessent de manger et de boire, par sa tristesse quand les gens sont réjouis, par ses pleurs quand les gens sont joyeux, par son silence quand les gens se mettent à bavarder et par son recueillement quand les gens se pavanent et montrent leur fierté** ».

Al-Fudhayl disait : « **Celui qui a appris le Coran par coeur porte l'étendard de l'Islam. Il convient pour lui de ne pas verser dans les futilités du langage avec ceux qui le font, de ne pas tomber dans**

l'insouciance avec ceux qui sont insouciants, de ne pas se distraire avec ceux qui se laissent aller à la distraction. Tout ceci par respect pour Dieu - تعالى - » .

Il convient également de n'avoir nul besoin des gens, au contraire il convient que les gens recourent à son service.

De même l'Imâm Ahmad Ibn Hanbal a dit : *« J'ai vu en songe le Seigneur de la Toute-Puissance et j'ai dit : Seigneur ! Qu'est-ce qui fait rapprocher ceux qui veulent se rapprocher de Toi ? Il a dit : Ce sont Mes paroles, Ô Ahmad! J'ai dit : Seigneur ! Quelles soient comprises ou non comprises ? Il a dit : Qu'elles soient comprises ou non » .*

Les règles de convenances relatives à la récitation du Coran

Celui qui lit le Coran doit auparavant effectué ses ablutions mineurs (*al wudhû*), respecter les convenances, baisser la tête, ne pas croiser ses jambes, ou s'accouder, ou s'asseoir comme les gens orgueilleux. Du reste la meilleure attitude consiste à réciter le Coran, debout en prière et à être dans la Mosquée.

Quant au volume de la récitation, les habitudes des anciens pieux furent différentes, certains d'entre eux récitaient intégralement le texte du Coran en vingt-quatre heures. D'autres récitaient le texte au bout d'un jour et d'une nuit. D'autres encore récitaient le texte entier en trois jour. D'autres encore le faisaient en une semaine. D'autres encore le faisaient au bout d'un mois parce qu'ils étaient occupés par autre chose, par la propagation de la science, ou par l'enseignement, ou par une autre forme de dévotion, ou par autre chose se rapportant à l'acquisition des biens du bas-monde.

Aussi, ce qui convient le mieux, c'est ce qui n'empêchent pas l'homme de vaquer à ses occupations importantes, ne nuit pas à son corps et ne le prive pas du bénéfice de la compréhension et de la psalmodie du texte coranique.

Ibn 'Abbas disait : *« La lecture lente et attentive des deux sourates al baqara (la Vache) et Al 'Imrân (la famille de 'Imrân) m'est préférable a la lecture rapide et hâtive du texte entier du Coran » .*

Donc, celui qui profite d'un moment de repos et d'inactivité se doit de beaucoup lire le Coran pour avoir beaucoup de récompense. Ainsi, on rapporte que 'Othmân récitait le Coran entier au cours d'une seule *raka'a* qui lui servait comme *witr*. De même L'Imâm ach-Châfi'i récitait soixante fois le texte intégral du Coran au cours du mois de Ramadan. Quant à la régularité de la récitation, il convient qu'elle soit en fonction de ce qui est possible comme nous l'avons indiqué.

Certains préféraient, lorsqu'ils terminaient la récitation du Coran entier de jour, le faire au cours des deux *raka'a* de la prière de l'aube ou juste après, et lorsqu'ils terminaient la récitation du Coran en pleine nuit, de le faire au cours des deux premières *raka'a* du Maghrib ou juste après pour accueillir ainsi par leur récitation le début de la nuit ou du jour.

Du reste, Ibn Mas'ûd disait : *« L'invocation de celui qui termine la récitation du texte intégral du Coran est exaucée »*. On rapporte à ce propos que lorsqu'Anas terminait la récitation du Coran entier, il rassemblait les gens de sa famille pour faire des invocations.

L'amélioration de la voix

Il est recommandé d'améliorer la récitation. Et si le récitant n'a pas une belle voix, il doit l'embellir autant que faire se peut. Quant à la récitation mélodieuse, elle était détestable pour les anciens pieux. Il est recommandé d'effectuer la récitation à voix basse, en effet, il est dit dans le Hadîth : " **Le mérite de la récitation à voix basse par rapport à la récitation à voix haute s'apparente au mérite de l'aumône faite secrètement par rapport à celui de l'aumône effectuée publiquement** ". Néanmoins le récitant doit entendre sa propre récitation. Il est bon cependant de réciter de temps en temps à haute voix dans un but précis et louable comme lorsqu'on veut apprendre le Coran convenablement ou lorsqu'on veut lutter contre la paresse ou chasser le sommeil.

Quant au statut de la récitation pendant la prière, le volume de la récitation pendant la prière obligatoire et les moments où la récitation s'effectue à voix haute et ceux où elle s'effectue à voix basse, tout ceci est bien connu et figure dans les ouvrages de *fiqh*.

Il reste que celui qui possède un Texte du Coran (*Mushaf*) se doit de lire chaque jour quelques versets pour qu'il ne soit pas abandonné.

Le récitant du Coran Munificent se doit de voir la bienveillance de Dieu - تعالى - avec Ses créatures en leur permettant de saisir le sens de Sa Parole. Il doit savoir également que ce qu'il lit n'est pas un langage humain. Il doit aussi se représenter la Grandeur de Celui qui parle et méditer Sa Parole, car la méditation constitue le but de la lecture. Du reste si la méditation ne se réalise qu'au terme de la répétition du même verset, le récitant est tenu de le répéter autant de fois qu'il le faut.

En effet, on rapporte qu'Abû Dharr disait que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a passé toute une nuit debout dans la prière en répétant le verset suivant :

« Si Tu les châties... Ils sont vraiment Tes serviteurs. Si Tu leur pardonnes... Tu es, en vérité, Le Puissant, Le Juste ». [Coran : 5- 118].

De même Tâmîm al-Dârî a passé toute une nuit debout dans la prière en répétant le verset suivant :

« Est-ce que ceux qui font le mal pensent que Nous les traiterons comme ceux qui croient et qui accomplissent des oeuvres bonnes puisque tous sont égaux dans la vie et dans la mort ? Ils ont le jugement faux ».
[Coran : 45-21].

Et c'est ce qu'avait fait ar-Rabî Ibn Khaytam au cours d'une nuit.

Il convient pour le récitant de s'éclairer à la lecture de chaque verset et d'en saisir le sens qui convient. Ainsi, lorsqu'il lit la Parole divine :

« Louange à Dieu qui a créé les Cieux et la terre »
[Coran : 6-1]

qu'il sache Sa Toute-Puissance et saisisse Son Pouvoir dans tout ce qu'Il voit. Lorsqu'il récite le verset suivant :

« Ne voyez-vous pas comment vous engendrez ? »
[Coran : 56-58],

Qu'ils réfléchissent, comment quelques gouttes de spermes se transforment en chair, os, veines et nerfs, et des formes différentes comme la tête, la main, le pied ; et comment elles se multiplient en des facultés nobles comme l'ouïe, la vue, l'intellect, etc... Qu'il médite donc sur ces merveilles !

Lorsqu'il lit des versets qui relatent les états des négateurs, qu'il ressente la crainte de la domination s'il néglige de se conformer à l'ordre divin.

De même, le récitant doit abandonner tout ce qui l'empêche de comprendre, comme lorsque Chaytân lui donne l'impression qu'il n'a pas articulé convenablement une lettre ou un son, car cela détourne son attention et l'empêche de saisir le sens de ce qu'il lit. Il en est de même lorsque le récitant s'obstine à commettre un péché ou s'enfle d'orgueil ou subit un désir irrésistible, car cela constitue la cause d'assombrissement du coeur et de sa rouille. En effet, cela s'apparente à la rouille sur le miroir ; il empêche la manifestation de la Vérité. C'est que le coeur est comparable au miroir ; les désirs sont semblables à la rouille et les entités de sens au Coran sont comparables aux images qui apparaissent sur la surface du miroir. Quant aux exercices spirituels du coeur pour chasser les désirs, ils sont assimilés au polissage du miroir.

De même le lecteur du Coran doit savoir qu'il est visé par le Discours divin et Sa menace, et que les récits qui y figurent n'ont pas pour but d'égayer les soirées mais d'édifier et d'exhorter. Qu'il fasse donc attention pour se comporter comme un serviteur qui reçoit une missive bien précise de la part de son Maître. Qu'il médite le Livre divin et agisse selon ses exigences, car le pêcheur qui lit le Coran et le répète est semblable à celui qui lit le message du roi puisse se détourner de l'occupation de son royaume et de ce qu'il ordonne dans son message. Un tel serviteur se contente de l'étudier tout en désobéissant à Ses commandements, et s'il néglige l'étude en s'entêtant dans le péché, il mérite d'avantage de mépris.

Enfin le lecteur du Coran doit s'affranchir de sa force et de sa puissance et ne pas se regarder avec un oeil satisfait et purificateur. Car celui qui regarde autour de ses manquements et ses insuffisances, y puise le moyen d'assurer sa proximité et son rapprochement de Dieu.



LE DEUXIEME QUART : « Les coutumes et les habitudes »

Le livre des règles de bienséances concernant le repas et les réceptions

Les bonnes règles lors du repas en commun

Pour ce qui est avant les repas, il faut se laver les mains avant de manger, conformément à ce qui est rapporté dans le *Hadith*, parce que les mains sont exposés à la saleté. Il convient de mettre le repas sur une petite table placé à même le sol plutôt que de le mettre sur une grande table, car cela est conforme à l'attitude de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم -. c'est également un comportement plus proche de la modestie. Il convient aussi de s'asseoir devant la petite table, agenouillé en se servant de la jambe gauche pliée d'appui pour le corps. En mangeant, le fidèle doit formuler l'intention d'avoir ainsi la force d'obéir à Allah - عز وجل - pour qu'il soit un homme obéissant à travers les repas et ne pas se contenter seulement du plaisir de manger. Le signe évident qui reflète la bonne intention à ce sujet, c'est de prendre le strict nécessaire et d'éviter d'être trop rassasié. En effet le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit :

« Jamais le fils d'Adam n'a rempli un récipient pire que le ventre. Il suffit pourtant pour le fils d'Adam, d'avoir quelques bouchées nécessaires au maintien de sa vigueur physique. S'Il ne peut faire autrement, il doit consacrer au tiers à sa nourriture, un tiers à sa boisson et un tiers à son souffle. »

" ما ملأ ابن آدم وعاء شراً من بطنه، حسب ابن آدم أكالات يقمن صلبه، فإن كان لا محالة،
فثلث لطعامه وثلث لشرابه وثلث لنفسه "

Les exigences de cette bonne intention impliquent aussi de ne pas tendre la main vers la nourriture que si l'on a faim et d'arrêter de manger avant la satiété. D'ailleurs celui qui agit de la sorte n'a que rarement besoin du médecin. Il convient également pour le fidèle d'accepter la nourriture qui se présente, de ne pas mépriser les petites quantités et de s'efforcer d'avoir beaucoup de monde autour du repas, même si on se contente des membres de la famille. Pour ce qui est des règles à observer pendant le repas, il convient de le commencer en prononçant le Nom d'Allah et de louer Allah - عز وجل - en le terminant. Il doit également manger avec la main droite, former des petites bouchées, bien mâcher chacune d'elles, ne pas reprendre une nouvelle bouchée avant d'avoir avalée la première et ne dénigrer aucune nourriture. Il doit aussi manger de son côté dans le plat commun sauf s'il s'agit d'une nourriture variée comme les fruits. En mangeant avec la main, il doit également se servir de trois doigts.

Il ne doit pas souffler sur le repas chaud, ne pas remettre les noyaux et les dattes dans la même assiette ou dans sa main, mais plutôt récupérer les noyaux des dattes dans sa paume puis les rejeter. Il convient également de ne pas boire pendant le repas car c'est une bonne habitude sur le plan médical.

S'agissant des règles de bonne conduite en matière de breuvage, il convient de prendre le verre avec la main droite, de regarder dedans avant de boire lentement, par petites gorgées. En effet on rapporte que 'Alî a dit :

« Buvez lentement et n'avez pas à grande gorgées car votre foie en souffriraient ».

Il convient aussi de ne pas boire debout, et de s'arrêter à trois reprises pour respirer en buvant. En effet il est rapporté dans les deux Recueils authentiques (*Sahihayn*) que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - respirait à trois reprises en buvant, c'est-à-dire qu'en buvant dans la tasse ou le verre, il l'éloigne pour respirer, et non pas qu'il respire dedans.

S'agissant des règles de bienséances à observer après le repas, il est recommandé de s'arrêter de manger avant d'être rassasié, de lécher les doigts, de nettoyer l'assiette et de louer Allah. En effet il est rapporté dans le *Hadith* que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit :

« Allah est satisfait du serviteur qui Le loue en mangeant un plat et en buvant pour éteindre sa soif ».

" إن الله ليرضى عن العبد أن يأكل الأكلة فيحمده عليه، ويشرب الشربة فيحمده عليها "

Enfin, le fidèle doit se laver les mains pour enlever la graisse qui colle dessus.



Le livre du mariage, de ses bonnes règles et de ce qui s'y rapporte

Introduction

Les savants s'accordent à dire que le mariage est très recommandé et mérite d'être encouragé parce qu'il possède beaucoup de vertus et d'intérêts, notamment les enfants, car il a pour but de perpétuer l'espèce, ainsi que l'amour de Dieu - عز و جل - en agissant dans ce sens pour que l'espèce humaine ne risque pas de disparaître. A travers le mariage, il y a aussi l'amour de l'Envoyé de Dieu - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - en participant à l'accroissement des fidèles qui seront sa fierté dans l'autre monde.

Le mariage comporte aussi la recherche de la bénédiction à travers les invocations des fils pieux et l'intercession des enfants morts en bas âge.

Parmi les autres utilités du mariage, il y a celle qui consiste à se prémunir contre Chaytân en repoussant les contraintes des désirs aveugles.

Le mariage comporte aussi un moyen d'exaltation de l'âme et de sa familiarité à travers la fréquentation de l'épouse.

L'utilité du mariage réside également dans le fait de décharger le cœur des obligations de tenir la maison pour tout ce qui touche la cuisine, le nettoyage, le lavage de la vaisselle, de la literie et de la préparation d'une vie décente. En effet, il est souvent difficile à l'homme seul d'accomplir la plupart des tâches ménagères. D'ailleurs s'il en charge entièrement, il risque de perdre beaucoup de temps et de ne plus pouvoir se consacrer au savoir et au travail. En ce sens la bonne épouse est une aide précieuse dans la foi en s'acquittant des tâches ménagères qui peuvent devenir une source de soucis pour le cœur en cas de dysfonctionnement dans la tenue du ménage.

L'utilité du mariage se mesure également à l'aune du combat de l'âme en s'exerçant à assumer les responsabilités du ménage, à assurer les droits des membres de la famille, à endurer leurs mauvais caractères, à supporter la gêne qu'ils peuvent causer, à s'employer à les diriger et à les concilier sur le droit chemin de la foi, d'acquérir pour eux des biens licites et à s'occuper de l'éducation des enfants. Il s'agit là d'actions qui ont beaucoup de mérites car il supporte sur la charge de diriger et de protéger les autres, or cette charge est grande et elle a beaucoup de mérite. Seul peut s'y montrer prudent celui qui craint la déficience en assumant la famille et les enfants équivaut au combat sur le chemin de Dieu - عز و جل -. En effet, il est rapporté dans le *Sahîh* de Muslim, que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Entre un dinar que tu dépenses sur le chemin de Dieu, un dinar que tu dépenses pour affranchir une âme, un dinar que tu donnes en aumône à un nécessiteux et un dinar que tu dépenses pour ta famille, le meilleur c'est le dinar dépensé en faveur de ta famille. »

Certains défauts du mariage

Le mariage comporte certains défauts.

Le **premier** et le plus grave c'est l'impuissance à rechercher ce qui est licite. Ceci est rare, mais il arrive à l'époux de s'emparer de ce qui n'est pas à lui.

Le **deuxième** c'est l'incapacité d'assumer les droits des femmes et d'endurer leur mauvais caractère et leur gêne. Or cela représente une menace car l'homme est un berger, responsable de son troupeau.

Le **troisième** c'est lorsque les gens de la maison et les enfants l'empêchent de mentionner Allah - عز وجل - et le privent de la possibilité de s'en réjouir durant ses jours et ses nuits. Ainsi le cœur ne peut plus se consacrer à la méditation et à l'action pour la vie future.

Tel est donc l'ensemble des défauts et des intérêts du mariage. Juger le cas d'une personne pour savoir ce qui est meilleur pour elle, le mariage ou le célibat d'une manière générale, dépend de la possibilité de connaître l'ensemble de ces choses. Il convient donc pour l'aspirant de soumettre son cas personnel à l'examen de l'ensemble de ces données. S'il est à l'abri de ces défauts et s'il a en sa faveur les aspects utiles comme lorsqu'il possède des biens licites, un bon caractère tout en étant un jeune homme qui a besoin d'assouvir ses désirs et qui a besoin d'être aidé dans les tâches ménagères, nul doute que le mariage sera meilleur pour lui. Mais si ces intérêts manquent et que l'individu n'a que les défauts, il convient dans ce cas de renoncer au mariage. Toutefois il faut savoir que ceci s'applique à celui qui n'a pas besoin du mariage. En revanche lorsqu'il en a besoin il est tenu de l'assumer.

Un bon ménage

Dix qualités sont à considérer chez la femme pour assurer un bon ménage.

La **première** c'est la foi qui en est le principe et le fondement en raison de la parole du Prophète - صلى الله عليه وسلم - : « **Attache-toi à celle qui possède la foi** ». Si elle ne possède pas la foi, elle affectera celle de son époux et l'assiégera. Si elle se dirige dans la voie de la jalousie, il ne cessera d'être la proie des épreuves et des troubles qui gâcheraient sa vie.

La **deuxième** : c'est le bon caractère, car chez la femme au mauvais caractère, sa nuisance prend le pas sur son utilité.

La **troisième** : la beauté physique, car elle assure la protection dans le mariage contre les tentations. C'est pourquoi on recommande au fiancé de regarder sa future épouse. Il est vrai qu'il y a des personnes qui ne regardent pas la beauté et ne recherchent pas la jouissance. Ainsi on rapporte que l'*imâm Ahmad ibn Hanbal* a préféré une femme borgne sur sa sœur. Mais ceci est rare car les natures y répugnent souvent.

La **quatrième** c'est la légèreté de la dot. Ainsi *Sa'îd ibn al-Musayyib* a marié sa fille contre deux *dirhams* en guise de dot. De même *'Umar* - رضي الله عنه - a dit : « N'exagérez pas pour ce qui est des dots des femmes. » Mais de même qu'il n'est pas bon d'exagérer la dot du côté de la femme, de même il n'est pas bon de s'enquérir sur les biens qu'elle possède, du côté de l'homme. *Al-Thawrî* disait : « Lorsqu'un homme se marie et se demande : qu'a-t-elle comme biens ? Sache alors que c'est un voleur. »

La **cinquième** c'est la virginité, la loi religieuse la recommande et la femme vierge aime mieux son époux et l'adopte plus que la femme non vierge. En effet cela favorise l'affection, car les natures humaines sont portées à la familiarité avec le premier compagnon. En plus cela est plus parfait pour l'affection du mari pour son épouse parce que la nature répugne à se familiariser avec celle qui a cohabité avec un autre.

Le **sixième** c'est que la femme soit féconde.

La **septième** c'est la lignée. En effet, il convient que la femme soit issue d'une bonne famille, réputée pour sa religion et sa rectitude.

La **huitième** c'est qu'elle soit étrangère à la famille et aux proches du mari. Mais s'il convient à l'homme de regarder sa future épouse avant de la choisir, il convient au tuteur de la femme de se pencher sur la religion du futur époux, sur son caractère et sur sa situation parce que le mariage

l'engage par des liens solides. Ainsi lorsque le tuteur la donne à un libertin ou à un innovateur, il commet une grave injustice à son encontre et contre sa propre personne. Un homme a demandé à *al-Hasan* : « A qui dois-je donner la main de ma fille ? » Il lui a dit : « A celui qui craint Dieu. En effet s'il l'aime, il l'honorera ; et s'il la déteste, il ne se montrera pas injuste envers elle. »

Les règles de cohabitation et les devoirs respectifs des époux

S'agissant de l'époux, il est tenu de respecter l'équité et la politesse en douze domaines.

Le **premier** : il est tenu d'offrir un grand repas à l'occasion du mariage car cela est recommandé.

Le **deuxième** : il doit avoir un bon caractère dans ses rapports avec son épouse et endurer sa gêne. Il est dit dans le *Hadith* authentique : « **Recommandez le bon traitement des femmes car elles sont issues d'une côte. Or ce qui est le plus tordu dans une côte c'est sa partie supérieure. Si vous cherchez à la redresser vous risquez de la briser et si vous la laissez, elle ne cessera d'être tordue. Recommandez donc le bon traitement des femmes** ». Sache que le bon caractère envers la femme ne consiste pas dans le fait de s'abstenir à lui nuire, mais dans le fait de supporter sa gêne et de faire preuve de mansuétude devant ses caprices et ses colères pour mieux se conformer à l'attitude de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم -. En effet il est rapporté, dans les deux Recueils authentiques, d'après le *Hadith* transmis par 'Umar - رضي الله عنه - que les épouses du Prophète - صلى الله عليه وسلم - lui demandaient des explications, et il arrivait à l'une d'elle de l'éviter durant toute la journée.

Le **troisième** : l'époux est tenu de jouer et de plaisanter avec sa femme. En effet le Prophète - صلى الله عليه وسلم - s'était engagé dans une course avec 'Aïsha - رضي الله عنها -. Il lui arrivait également de jouer et de plaisanter avec ses épouses. Par ailleurs il a dit à Jâbir - رضي الله عنه - : « **Pourquoi pas une vierge pour que tu la cajoles et qu'elle te cajole.** »

Le **quatrième** : il faut que cela soit fait avec mesure. Ainsi, le mari ne doit pas trop se montrer conciliant quand il est question de ses responsabilités et de sa charge de chef de maison, pour éviter de perdre complètement son estime auprès de la femme. Voilà pourquoi il convient d'user en ce domaine avec juste mesure.

Le **cinquième** : il s'agit de la mesure en matière de jalousie. En effet, l'époux ne doit pas fermer les yeux sur les principes, qui, lorsqu'on ne les respecte pas, peuvent conduire à des conséquences désastreuses. Pour le reste, le mari ne doit pas non plus céder à la suspicion. Il faut savoir aussi que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - déconseillait au mari de rentrer de voyage en pleine nuit pour ne pas surprendre les gens de sa maison.

Le **sixième** : la mesure et le juste milieu en matière de dépenses sans tomber dans les excès : ni être dépensier ni être avare. De même que le mari ne doit pas se réserver la bonne nourriture et en priver sa famille car cela provoque le ressentiment.

Le **septième** : le mari doit posséder suffisamment de connaissances sur tout ce qui se rapporte aux dispositions légales relatives aux menstrues pour mieux cohabiter avec sa femme quand elle a ses règles, pour l'initier convenablement en ce domaine, pour dissiper de son cœur toute tentation à l'innovation blâmable et pour lui apprendre les dispositions relatives à la prière, aux menstrues. Ainsi, il lui fait comprendre que si son cycle se termine et que le sang de ses menstrues s'arrête juste le temps nécessaire pour accomplir une *rak'a* avant la prière de *maghrib*, elle doit récupérer les deux prières de *dhuhr* et de *asr* qui ont précédé. Si le sang de ses règles s'arrête juste le temps nécessaire pour faire une *rak'a* avant la prière de l'aube elle doit récupérer les prières précédentes de *maghrib* et de *'isha*. Il faut savoir que les femmes négligent parfois ce genre de choses.

Le **huitième** : s'il a des épouses, il est tenu d'être équitable envers elle. Cette équité porte sur la répartition des nuits entre elles et sur les dépenses et les cadeaux en leur faveur, et non sur l'amour et les rapports intimes, car il ne peut en être le maître. S'il doit voyager et qu'il veut que l'une d'elles l'accompagne, il est tenu de recourir au tirage au sort et de se soumettre à son verdict.

Le **neuvième** : il s'agit de la rébellion. Si la rébellion provient de la femme, le mari doit la corriger et l'obliger à obéir. Mais il est tenu de procéder par progression dans cette éducation en commençant par l'exhortation et l'intimidation. Si ces procédés s'avèrent inefficaces il la néglige dans le lit en lui tournant le dos ou en dormant seul et il ne lui adresse pas la parole pendant trois jours. Si ces procédés sont inefficaces, il lui assène des coups légers sans blesser son corps ni toucher son visage.

Le **dixième** : il s'agit des rapports intimes. Il est recommandé de commencer par la *Tasmiya* (le fait de prononcer le Nom d'Allah), d'éviter de se mettre en direction de la *Qibla*, de se couvrir d'un drap, de ne pas rester nus pendant les rapports et de commencer par le jeu, les caresses et les baisers. Certains savants recommandent les rapports intimes le vendredi. Enfin lorsque le mari atteint son orgasme, qu'il attende un peu pour que son épouse puisse en jouir car il arrive qu'elle mette du temps pour l'avoir. Parmi les autres règles qui régissent les rapports intimes il convient pour la femme qui a ses menstrues de mettre une robe qui va des hanches jusqu'aux genoux lorsque son mari veut jouir de son corps, car il ne lui est pas permis de la pénétrer pendant ses règles, quelque soit la position, y compris par derrière. De même celui qui désire refaire l'amour avec sa femme doit laver son organe et faire ses ablutions mineures. Par ailleurs il ne lui est pas permis de couper ses cheveux et ses ongles ou de se saigner pendant qu'il est en état d'impureté. Quant au '*azl*' (Il consiste à éjaculer à l'extérieur), il est permis même s'il y a une réprobation à ce sujet.

Le **onzième** : il s'agit des règles relatives à la naissance des enfants. Elles sont au nombre de six. La *première* règle consiste en ceci : le mari ne doit pas manifester beaucoup de joie à l'annonce de la naissance d'un garçon, et il ne doit manifester de la tristesse à l'annonce de la naissance d'une fille, car il ne saura jamais dans lequel des deux réside le bien.

La *deuxième* : il doit faire l'appel à la prière dans l'oreille du nouveau-né dès sa naissance.

La *troisième* : il doit lui donner un beau nom. Il est dit dans le *Sahîh de Muslim* : « Vos noms les plus agréables à Allah — qu'il soit exalté et magnifié — sont 'Abdullâh et 'Abdur-rahmân ». Par ailleurs, celui qui a un mauvais nom, il est préférable qu'il le change. En effet le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a changé les noms d'un certain nombre de personnes. Parmi les noms qui sont laids il y a ceux-ci : Aflah, Nâfi', Yâsir, Râbah, Baraka.

La *quatrième* : *al-'aqîqa* qui consiste à sacrifier un mouton à l'occasion de la naissance d'un enfant.

La *cinquième* : mâcher une datte ou un produit sucré et le donner au nouveau-né.

La *sixième* : la circoncision.

Le **douzième** domaine, c'est ce qui se rapporte à la répudiation qui est la chose licite la plus détestable à Allah - qu'il soit exalté et magnifié -. En effet l'homme ne doit pas surprendre la femme par la répudiation lorsqu'elle n'a commis aucune faute. De même qu'il n'est pas permis à la femme de le pousser à la répudier. S'il veut la répudier il doit considérer quatre choses :

La *première* : il doit la répudier pendant une période de pureté au cours de laquelle il ne l'a pas touchée pour que la période où elle lui sera interdit de se remarier (*al-'idda*) ne soit pas longue.

La *deuxième* : il doit se limiter à une seule répudiation en prononçant la formule consacrée, pour qu'il lui soit encore possible de la reprendre s'il regrette sa décision.

La *troisième* : il doit se montrer aimable en ce qui concerne la répudiation en lui donnant tout ce qu'elle avait et dont elle jouissait pour réparer le dommage. En effet on rapporte qu'*al-Hasan ibn 'Alî* - رضي الله عنه - a répudié une femme et lui a envoyé dix mille *Dirhams*. En les recevant elle a dit : « C'est peu de biens de la part d'un bien-aimé qui nous a quittés. »

La *quatrième* : il ne doit pas dévoiler ses secrets intimes. En effet, il est rapporté dans le *Hadîth* authentique recensé par *Muslim* : « L'Homme qui aura au jour de la Résurrection la pire des positions auprès de Dieu, c'est celui qui échange des secrets avec sa femme puis les dévoile en public ».

S'agissant des devoirs de l'épouse en matière de bonne cohabitation, il existe de nombreux *aHâdith* qui attestent les droits du mari sur son épouse. Rappelons à ce sujet ce que rapporte *Abu Umâma* - رضي الله عنه - : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - dire : « S'il était permis qu'un être se prosterne devant un autre, j'ordonnerais à la femme de se prosterner devant son mari ». Ceci en

raison de l'importance de son droit sur elle. Il importe de souligner ici deux points importants concernant les devoirs de la femme.

Le *premier* c'est la chasteté et la vertu.

Le *deuxième* c'est le contentement. C'était d'ailleurs l'attitude des femmes des Anciens Pieux (As-Salafu As-Salîh). A cette époque lorsqu'un homme sortait de chez lui son épouse lui disait : « Prends garde à l'acquisition des biens illicites, car nous pouvons endurer la faim mais nous ne pourrions jamais endurer le feu de l'Enfer. »

Parmi les autres obligations de l'épouse, il y a celle qui consiste à ne pas dilapider ses biens. En effet, lorsqu'elle nourrit les autres avec son consentement elle aura autant de rétribution que son époux. Mais lorsqu'elle le fait sans consentement il aura la rétribution conséquente et elle subira les mauvaises conséquences. Il faut aussi que les parents de la future épouse lui assure une bonne éducation avant son mariage, pour l'initier aux règles de la cohabitation. L'épouse doit garder sa maison en s'occupant de son ménage, en évitant de trop converser avec ses voisins, en restant enfermée pendant l'absence de son mari. Ainsi elle préserve son honneur quand il est présent ou absent, cherche à le rendre gai et joyeux quelque soit la situation, évite de le trahir quant à son honneur et à ses biens, ne permet à personne de fouler son lit, ne fait accéder à sa maison que celui qui bénéficie de sa permission. Que son souci majeur soit porté sur la maison et son entretien et sur sa propre amélioration en donnant la priorité au droit de son mari sur son propre droit et le droit de tous ses proches.



Le livre des règles relatives aux moyens d'existence et de l'acquisition des biens

Sache que par la bienveillance de Sa sagesse (*bi-hikmatihî*), Allâh - سبحانه وتعالى - a fait du bas monde une demeure pour agir et acquérir (*dâr tasbâb wa iktisâb*), soit pour vivre, soit pour assurer le retour dans l'autre monde. Nous allons maintenant évoquer les règles en matières de commerce et de travail et la nécessité d'acquérir les moyens d'existence.

Le mérite du travail

Allâh - تعالى - a dit :

{ Nous avons fait du jour le moment de gagner sa vie }
[Qur'ân : 78-11].

Allâh - تعالى - évoque cela comme un don gratuit de Sa part. Il a dit également :

{ Nous vous avons établis sur la terre ; Nous vous y avons donné des moyens pour vivre. Comme vous êtes peu reconnaissants ! }
[Qur'ân : 7-10].

Il a institué cela comme un bienfait et a demandé qu'on Lui rende Grâce pour cela. Allâh - تعالى - a dit aussi :

{ Vous ne faites aucun mal si vous recherchez une faveur de votre Seigneur }.
[Qur'ân : 2-198].

De même il est rapporté dans le *Hadîth* que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit :

« La recherche des acquisitions licites est un combat pour Allâh (*Jihâd*) », « Allâh aime le serviteur qui a un métier ». Il est rapporté aussi chez *Al-Bukhârî* que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit « Aucun homme n'a jamais consommé de meilleurs nourritures que celles acquises grâce à son propre effort. Ainsi le Prophète d'Allâh *Dâwûd* (David) - عليه السلام - mangeait de l'effort de ses propres mains ».

Il est dit dans un autre *Hadîth* « *Zakarya* (Zacharie) - عليه السلام - était menuisier ».

De même *Ibn 'Abbâs* disait ceci : « Adam - عليه السلام - était laboureur, *Nûh* (Noé) menuisier, *Idrîs* (Enoch) tailleur, *Ibrâhîm* (Abraham) et *Lût* (Loth) cultivateur *Sâlah* commerçant, *Dâwûd* David fabricant de cottes de mailles, *Mûssâ* (Moïse), *Shu'ayb* - عليهم السلام - et *Muhammad* - صلى الله عليه و سلم - étaient bergers ».

S'agissant des traditions (*al-âthar*), on rapporte que *Luqmân*, le sage, a dit à son fils :

« Ô mon fils ! Aide-toi de l'acquisition des gains licites car personne ne s'est appauvri sans subir trois aléas : une fragilité dans sa foi, une faiblesse dans son esprit et une disparition de la grandeur de son âme. Mais le pire de ces aléas c'est le mépris des gens à son égard ».

On a demandé également à *Ahmad Ibn Hanbal* : « Que dis-tu d'un homme qui reste assis dans sa maison ou dans la mosquée, et qui dit : je ne ferai rien tant que je ne reçois pas mes subsistances ? » Ahmad répondit : « C'est un homme qui ignore tout de la science. N'a-t-il pas entendu la parole du Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - : « Allah a placé mes subsistances à l'ombre de ma lance », ou celle où il évoque les oiseaux : « Ils partent le ventre vide et rentrent le gosier plein » .

Il faut dire que les Compagnons de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - pratiquaient le commerce sur terre et en mer et travaillaient leurs champs. Or ils constituent un modèle de conduite auquel on est tenu de se conformer.

Abû Sulaymân ad-Dârânî disait : « Pour nous la dévotion ne consiste pas à te clouer au sol pendant qu'autrui se démène et s'épuise pour toi. Mais commence toi-même par gagner ton pain, ensuite abonne-toi à l'adoration ».

Si l'on rétorque qu'*Abû ad-Dardâ* avait dit : « J'ai pratiqué le commerce et la dévotion mais je n'ai pas pu les concilier, aussi ai-je opté pour la dévotion » ; on répondra par ceci :

Le commerce n'est pas recherché en lui-même. Il est recherché pour ne pas dépendre des gens, pour assurer la famille contre la dépendance financière et pour combler de faveur les frères... En revanche, si le but recherché consiste à amasser l'argent et à s'en glorifier, cela devient blâmable et méprisable.

Aussi, il convient que le contrat de vente qui assure les gains soit fondé sur quatre éléments principaux : **la validité (*as-sihhat*)**, **l'équité (*al-'adl*)**, **la bonté (*al-ihsân*)** et **la crainte à l'égard de sa foi (*ash-shafaqat 'ala d-dîn*)**.

Le premier élément : sur sa validité (*as-sihhat*) :

s'il s'agit d'un contrat de vente, il comporte trois piliers (*arkân*) :

- la perte contractante,
- l'objet du contrat
- et la formulation de la conclusion du contrat.

Le premier pilier (*ar-rukn al-awwal*) :

Pour ce qui est de la partie contractante (*al-'âqib*), le commerçant se doit de ne pas traiter avec un dément, parce qu'il est frappé par l'incapacité juridique. Autrement dit, il ne peut pas conclure une vente. De même il ne peut pas traiter un enfant mineur sauf autorisation de la part de son père ou de son tuteur. D'ailleurs pour l'*Imâm Ash-Shafi'î*, les contrats conclus par un enfant mineur sont nuls. Mais selon nous, traiter avec un aveugle reste juridiquement valable parce que ses opérations d'achat et de vente ne sont pas frappées de nullité comme le stipule *Ash-Shafi'î*. Quant aux hommes injustes et ceux dont la plupart des biens sont d'origine illicite, il ne convient pas de traiter avec eux, sauf là où on est sur que leurs biens, objets de tractations, sont d'origine licite.

Le deuxième pilier (*ar-rukn ath-thâni*) :

Pour ce qui est de l'objet du contrat (*al-ma'qûq 'alayh*), c'est-à-dire le bien échangé, il convient de savoir qu'il n'est pas permis par exemple de vendre un chien parce qu'il est souillé, contrairement au mulet et à l'âne qui peuvent être vendus, peu importe que nous disions qu'ils sont purs ou souillés. De même il n'est pas permis de vendre les insectes ou des formes sculptées. Il n'est pas permis non plus de vendre ce qu'on ne peut remettre matériellement, comme l'oiseau en l'air, ou également comme les bien hypothéqués.

Le troisième pilier (*ar-rukn ath-thâlith*):

S'agissant de la formulation de la conclusion du contrat (*al-lafdh*), elle se réalise par la confirmation (*al-ijâb*) et l'acceptation (*al-qubûl*). Toutefois si l'acceptation précède la confirmation, le contrat est valable selon une version, et ne l'est pas selon une autre. De même si la vente s'effectue sous forme d'un troc, elle reste valable selon la position de l'*Imâm Ahmad*.

Mais selon *Al-Qâdhî Abû Ya'îlâ* ceci n'est valable que pour les marchandises en petite quantité. Et c'est la position la mieux fondée, à savoir que le troc doit porter sur les objets précieux en raison de la pratique coutumière en ce domaine. Du reste, le scrupule implique qu'on ne doit pas renoncer aux procédés de confirmation et d'agrément pour éviter les aléas de la divergence et des désaccords. D'autant plus qu'Allah - تعالى - insiste beaucoup dans Sa mise en garde dans l'affaire de l'usure. Aussi le fidèle se doit de prendre garde à ne pas y succomber. En effet l'usure (*ar-ribâ*) est de deux sortes : l'usure par le surplus et l'usure par délai. Il convient qu'il sache cela ainsi que tout ce qui s'y rapporte. De même, il doit connaître également les conditions du paiement anticipé, du bail, de la spéculation et de l'association, car les profits et les gains sont intimement liés à ce genre de contrats.

Le deuxième élément, c'est l'équité et le fait d'éviter l'injustice dans le traitement.

Nous entendons par injustice tout ce qui nuit à autrui. A son tour le dommage causé est de deux sortes :

- général
- et particulier.

Le premier prend la forme du monopole qui est interdit en raison de ce qu'il recèle comme hausse des prix et gêne sérieuse sur le plan alimentaire pour les gens. Il faut savoir que le monopole consiste en ceci : On pratique l'achat en grandes quantités de produits agricoles dans les moments de hausse de prix sur le marché puis on les stock en attendant que leurs prix grimpent sur le marché. En revanche si le vendeur stock des produits alimentaires qui proviennent de ses champs, il ne pratique pas le monopole. Il en va de même lorsque les opérations d'achat et d'acquisition des produits se font pendant une période de surabondance et de baisse des prix, de telle manière que cela ne provoque aucune gêne pour les gens. Mais en général il est répréhensible de pratiquer le monopole des produits alimentaires dans le commerce parce qu'ils sont indispensables pour les humains.

Le deuxième se rapporte au dommage particulier, lorsque le vendeur vende sa marchandise des qualités qu'elle ne possède pas ou qu'il cache certains de ses défauts car il porte préjudice à l'acheteur. D'autant plus que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « **Celui qui fraude et nous trompe ne fait pas partie de notre groupe** ».

Sache également que la fraude est interdite dans les ventes et fabrication des objets. Ainsi on a interrogé l'*Imâm Ahmad* sur le raccommodage des tissus qui deviennent comme neufs et il a répondu : Il n'est pas permis à celui qui les vend de cacher les reprises. De même le commerçant est tenu d'effectuer de bonnes pesées et il n'y parviendra convenablement que s'il fait pencher la balance en faveur de l'acheteur lorsqu'il vend un produit et en faveur du vendeur lorsqu'il est lui-même l'acheteur. Lorsque le marchand de fourrage mêle du sable à son produit, il est considéré comme tricheur. Il en va de même du boucher lorsqu'il mêle des os qu'on ajoute habituellement. Il est interdit de pratiquer *an-Najash* qui est un procédé consistant à augmenter le prix d'une marchandise dont on ne veut pas pour désappointer l'acheteur. Enfin il est interdit de trafiquer les produits.

Le troisième élément porte sur la bonté dans le traitement (*ihsân al-mu'âmalat*) car Allah - تعالى - a recommandé l'équité (*al-'adl*) et la bonté (*al-ihsân*).

Ainsi la bonté consiste à être tolérant dans la vente et à ne pas léser le partenaire en matière de profit au-delà de ce que l'habitude permet, car par principe la lésion est autorisée parce que le profit constitue la finalité de la vente. Mais il convient d'éviter l'excès.

Et lorsque l'acheteur désire offrir un plus par rapport au profit habituel, en raison de son envie pressante et de son besoin, le vendeur est tenu de chercher à refuser l'acceptation d'une telle offre car cette attitude relève de la bonté et de l'excellence. Il en va de même lorsque le partenaire désire régler un prix ou une dette, la bonté consiste soit à être tolérant avec lui, soit à éponger une partie de ce qui est dû, soit à lui accorder un délai, soit à lui accorder des facilités de paiement. La

bonté consiste aussi à accepter l'annulation d'une tractation lorsqu'on la lui demande car seul la demande celui qui est lésé par une opération de vente.
Du reste, il existe des Ahadith qui attestent le bien fondé de cette pratique et promettent de belles récompenses pour celui qui œuvre en ce sens.

Le quatrième élément porte sur la compassion et la crainte du commerçant pour sa foi en ce qui concerne sa vie ici-bas et sa vie future.

En effet, il ne faut pas que son gagne-pain détourne le commerçant de son retour dans l'autre monde car il doit surtout considérer sa foi. Or, cette crainte pour sa foi se réalise en considérant six choses.

- La première : la bonne intention dans le commerce.

Par son activité commerciale, il doit chercher à se passer de toute demande et dépendance envers autrui, cesser d'observer les autres, s'employer à assurer les besoins de sa famille pour faire partie de ceux qui combattent sur le chemin d'Allah et qui prodiguent des conseils utiles pour les musulmans.

- La deuxième chose : il doit avoir le dessein de s'acquitter à travers son commerce ou son métier de l'une des obligations communautaires, car si on délaisse les activités commerciales et artisanales toute la vie risque de s'arrêter complètement.
Néanmoins, il y a dans l'activité artisanale et industrielle des branches importantes et des branches dont on peut se passer en ce sens qu'elles relèvent de l'ornementation, du raffinement, de l'aisance.

Aussi, le fidèle est tenu de s'occuper des métiers importants afin qu'il assume pour les musulmans une tâche utile et suffisamment importante. Ainsi, il convient qu'il évite des métiers comme la joaillerie, la sculpture, la construction à base de plâtre et tout ce qui relève des arts décoratifs, la confection des tissus de soie pour les hommes, la boucherie parce qu'elle implique la dureté du cœur, la coiffure, la tannerie et le nettoyage en raison du contact direct avec les souillures et les saletés.

Il n'est pas permis de recevoir une rémunération en échange de l'enseignement du *Qur'ân*, des actes culturels et obligations à caractère communautaire.

- Le troisième chose : le marché du bas-monde ne doit pas l'empêcher d'accéder au marché de la vie future qui est représenté sur terre par les mosquées.
Il convient donc que le fidèle consacre le début de la journée jusqu'au moment de l'entrée au marché à la vie future en observant régulièrement ses *awrâd* habituels. En effet, les commerçants vertueux parmi les anciens pieux consacraient le début et la fin de la journée à la vie future et la mi-journée à l'activité commerciale.

De même que lorsque le fidèle entend les appels à la prière de *Dhuhr* et de *'Asr*, il doit cesser de travailler pour s'acquitter ses obligations rituelles.

- La quatrième chose : il convient pour le fidèle de s'attacher régulièrement à la mention d'Allah - تعالی - dans le marché, et à la pratique de la glorification et de l'affirmation de l'unicité d'Allah.

- La cinquième chose : il convient qu'il ne s'attache pas trop au marché et au commerce et qu'il ne soit pas le premier à entrer au marché et le dernier à en sortir.

- La sixième chose : il ne doit pas se contenter d'éviter ce qui est illicite mais s'employer à se prémunir contre les situations douteuses. De même qu'il ne doit pas se fier aux *fatwâ* mais consulter son cœur chaque fois qu'il hésite.

L'explication du licite et de l'illicite

Sache que la recherche du licite est une obligation pour chaque musulman. Or beaucoup d'ignorants prétendent qu'il n'y a plus de licite et disent qu'il n'en reste que l'eau douce et les herbes et que tout le reste est infecté par la corruption qui a gagné les affaires et les rapports dans leur traitement. Lorsqu'ils ont eu cela et su qu'il leur faut se nourrir, ils furent peu regardant en matière d'acquisitions suspectes et illicites. Il s'agit pourtant d'une attitude qui relève de l'ignorance et du manque de savoir car il est rapporté dans les deux Recueils authentiques, d'après la *Hadîth* transmis par *al-Nu'mân ibn Bashîr*, que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « **Le licite est évident et l'illicite est évident, et il y a entre eux, des choses douteuses et confuses** ».

Comme cette prétention de la part de ces ignorants devint une innovation blâmable dont le dommage s'était généralisé et dont les étincelles ont rejailli sur la foi, il faut mettre un terme à sa malfaisance en éclairant le lecteur sur la différence concevable entre le licite, l'illicite et ce qui est douteux et suspect.

Nous allons expliquer cela en trois points

Le premier point c'est la vertu de rechercher le licite, la dépréciation de l'illicite et les degrés du licite et de l'illicite. Allah - qu'il soit exalté — a dit : « Ô vous, les Prophètes ! Mangez d'excellentes nourritures Faites le bien ! » [Coran : XXIII-51].

Or les excellentes nourriture constituent le domaine du licite. Allah a recommandé cela avai l'action. Pour ce qui est de la dépréciation de l'illicite, Dieu - qu'il so exalté - a dit : « Ne dévorez pas à tort vos biens entre vous ». (Coran 11-188). Il existe, d'ailleurs, de nombreux versets en ce sens.

De même *Abû Hurayra* rapporte que l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - a dit : « **Ô vous les hommes ! Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon** » ensuite il a « évoqué le cas de l'homme qui rentre d'un long voyage hirsute et poussiéreux et qui lève ses bras au ciel en disant : **Seigneur, Seigneur ! Pourtant sa nourriture est d'origine illicite, sa boisson est d'origine illicite, ses habits sont d'origine illicite et il est alimenté par ce qui est illicite. Comment peut-on l'exaucer ?** » [*Hadîth* recensé par *Muslim* et on a rapporté bien d'autres *hadîth* en ce sens.]

On a rapporté également que *Sa'd* a demandé à l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - : « Comment faire pour que son invocation soit exaucée », il lui a répondu par ceci : « **Fais en sorte que ta nourriture soit bonne quant à son acquisition et ton invocation sera exaucée** ».

Il faut dire que les anciens pieux se penchaient longuement sur le licite et l'examinaient avec beaucoup d'attention. Ainsi, on rapporte qu'*Abû Bakr as-Siddîq* a mangé quelque chose de suspect quant à son caractère licite puis il l'a vomi.

Les degrés du scrupule : le scrupule comporte quatre degrés

Le premier degré c'est de se détourner de tout ce dont la *fatwâ* implique l'interdiction. Ceci n'a pas besoin d'exemple pour l'illustrer.

Le deuxième degré : c'est d'avoir du scrupule par rapport à toute question douteuse qui n'implique pas l'obligation mais seulement la recommandation de l'éviter, comme on le verra en traitant des questions douteuses. Ceci relève d'ailleurs de la Parole du Prophète -sws- : « Laisse ce qui te trouble pour ce qui ne te trouble pas ».

Le troisième degré : le scrupule par rapport à certain licite pour ne pas succomber dans ce qui est illicite.

Le quatrième degré : le scrupule par rapport à tout ce qui n'est pas voué à Allah - qu'il soit exalté - et c'est le scrupule des justes. Comme exemple qui l'illustre, nous mentionnons l'attitude de *Yahyâ ibn Yahyâ al-Nisâbûrî* : On rapporte qu'un jour il a pris un médicament. Sa femme lui dit : si tu marchais un peu dans la maison, pour que le remède ait son effet. Il lui dit : c'est une marche que je ne connais pas. moi qui exige des comptes à mon âme depuis trente ans. Voilà un homme qui n'a été saisi, à propos de cette marche, par aucune intention relative à la foi. Voilà pourquoi il ne l'a pas entreprise. Cet exemple relève d'ailleurs des subtilités du scrupule. Ce qu'on peut en dire de sûr, c'est que le scrupule comporte un début et une fin, et entre eux il y a des degrés en matière de précaution et de prévoyance. C'est que plus l'homme est scrupuleux, plus il aura une charge légère et une traversée rapide au-dessus du *Sirat*. Du reste les stations dans la vie future diffèrent en fonction de la variation des degrés en matière de scrupule. Au même titre que les bas degrés de l'Enfer diffèrent à l'encontre des injustes en fonction des degrés de l'illicite. Voilà pourquoi, si tu veux, tu peux redoubler de précautions et si tu veux, tu peux te permettre des dispenses. C'est pour ton âme que tu uses de prévoyance et c'est à ses dépens que tu t'offres des dispenses.

Le deuxième point : il porte sur les degrés de ce qui est douteux et sa distinction par rapport au licite et à l'illicite. Du reste, le *Hadîth* rapporté par *an-Nu'man ibn Bashir* évoque ces trois parties, à savoir le licite, l'illicite et ce qui se trouve entre eux. Ce qui pose problème c'est ce qui est au milieu et que beaucoup de gens ignore, à savoir ce qui est douteux.

Nous allons en dévoiler le sens en disant ceci :

Le licite absolu, c'est ce qui ne comporte dans son essence aucune qualité qui implique l'interdiction de sa réalité concrète, et qui ne comporte pas, dans les causes qui le régissent, une interdiction ou une réprobation.

Citons comme exemple l'eau de pluie que l'homme récupère avant qu'elle ne devienne la propriété de quelqu'un.

Quant à l'illicite, c'est ce qui renferme une qualité interdite, comme l'effet enivrant dans le vin, la souillure dans l'urine ou qui se réalise par le biais d'une cause interdite, comme ce qui se réalise grâce à l'injustice et à l'usure. Ces deux cas extrêmes sont évidents et on y ajoute ce qui se réalise effectivement mais qui peut éventuellement changer de main sans que cette éventualité ait une cause évidente qui le prouve et l'atteste. En effet, les prises et les proies de la mer et de la terre sont licites, sauf qu'il se peut pour celui qui attrape une gazelle ou un poisson, que ces proies aient été prises par un autre chasseur avant de s'en échapper. Evidemment, une telle éventualité ne peut s'appliquer à l'eau de pluie qu'on récupère du ciel. Néanmoins, s'en tenir à ce genre d'éventualité, relève du scrupule des obsédés car il s'agit d'une illusion qui n'a aucun fondement. Mais à supposer qu'il existe une preuve pour l'attester, comme par exemple lorsqu'on découvre chez la gazelle attrapée une blessure dont on ne connaît pas l'origine avec exactitude, cela relèverait de la question du simple scrupule : Cela dit, la définition de ce qui est douteux est la suivante : c'est ce qui génère deux croyances contradictoires issues de deux choses qui impliquent deux croyances différentes.

Il existe, d'ailleurs, beaucoup d'exemples pour l'illustrer. Mais ce qui importe le plus ce sont les deux exemples suivants :

Premier exemple : il s'agit du doute portant sur la cause qui rend la chose licite ou illicite. Ceci se subdivise en quatre cas d'espèce :

Premier cas : c'est lorsqu'on sait, auparavant, que la chose est licite mais qu'ensuite intervient un doute sur la cause de sa licite. Il s'agit là de quelque chose de douteux qu'il faut éviter et dont il

est interdit d'en user, comme lorsqu'on voit une proie blessée et qu'on la retrouve morte après être tombée dans l'eau : on ne sait pas exactement si elle est morte par noyade ou à la suite de sa blessure. Il s'agit là de quelque chose d'illicite parce qu'elle est régie par le principe de l'interdiction.

Deuxième cas : c'est lorsqu'on connaît ce qui est licite et qu'on doute sur ce qui est interdit. Le principe qui le régit c'est la licéité, comme lorsqu'on un oiseau vole dans les airs et qu'un homme dise si c'est un corbeau ma femme sera répudiée, et qu'un autre dise : si ce n'est pas un corbeau ma femme sera répudiée, et qu'ensuite l'affaire devient confuse entre eux. Nous ne devons pas stipuler l'interdiction pour l'un des deux hommes. Mais le scrupule implique de les éviter et de confirmer la répudiation pour les deux.

Troisième cas : c'est lorsqu'il y a, à l'origine, interdiction, mais qu'ensuite intervient ce qui implique la licéité sur la base d'une croyance plus plausible, bien qu'il y a encore du doute. Son caractère licite est plus plausible, comme lorsqu'on lance une flèche contre une proie qui fuit et qu'on la retrouve ensuite morte sans avoir la moindre blessure, à part celle de la flèche. Manifestement, il s'agit de quelque chose de licite parce que l'éventualité verse dans l'obsession lorsqu'elle ne se fonde pas sur une preuve tangible. En revanche lorsque la proie porte les traces d'un choc ou d'une autre blessure, elle relève du premier cas d'espèce.

Quatrième cas : c'est lorsque l'objet licite est connu mais que prévaut la croyance de l'intervention de l'interdiction pour une raison évidente quant à la prédominance de la présomption légale, comme lorsque l'effort accompli par le fidèle le conduit à estimer que l'un des deux récipients est souillé en se fondant sur un signe particulier qui implique cette croyance. Celle-ci implique l'interdiction d'y boire et celle de l'utiliser pour les ablutions mineures.

Deuxième exemple : c'est lorsqu'une bête morte de mort naturelle s'est mêlée à une autre qui a été immolée, ou à une dizaine, ou à un nombre déterminé, ou lorsque la sœur de quelqu'un ressemble à une étrangère. Il s'agit là d'un cas douteux qu'il convient d'éviter. C'est le cas aussi lorsqu'un illicite déterminé se mêle à un licite indéterminé, comme lorsque sa sœur ou une dizaine de femmes qui ont tété le même sein dans leur enfance ressemblent aux femmes d'une grande ville, ceci n'implique pas d'éviter de se marier avec les gens de cette ville, car il est permis à celui qui est concerné d'épouser la femme qu'il désire parmi elles parce que leur interdiction constitue une grande gêne. Il en va de même pour celui qui sait qu'il y a certainement de l'illicite qui s'est mêlé à l'argent qui circule. Il n'est pas tenu de renoncer à l'achat et à la consommation car cela comporte beaucoup de gêne pour lui. En effet l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - et Ses compagnons savaient qu'il y avait parmi les gens de leur époque des usuriers, pourtant ils n'ont pas renoncé complètement à l'usage de la monnaie ; de même ils ont su qu'une récolte été volée mais ils n'ont pas renoncé à l'achat des récoltes. C'est dire qu'éviter ce genre de chose relève plutôt du scrupule obsessionnel.

C'est le cas également lorsqu'un illicite indéterminé se mêle à un licite indéterminé comme le cas de l'argent qui circule à notre époque. En effet, ce mélange n'interdit pas d'acquérir quelque chose de particulier, sauf s'il porte un signe particulier qui prouve que c'est un bien illicite comme lorsqu'on le reçoit de la main d'un gouvernant injuste. S'il ne porte pas de signe particulier, son abandon relève du scrupule sans qu'il y ait interdiction. Ceci parce qu'on savait à l'époque de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وسلم - et des Califes après lui, que le prix des vins, l'argent de l'usure et les produits du butin se sont mêlés à la masse de l'argent en circulation. Certains compagnons ont été témoins du pillage de Médine et des forfaits des tyrans mais ils n'ont pas interdit l'achat au marché. C'est dire que, sans la validité de ce principe, tous les agissements deviendraient impossibles en raison de la prédominance de la perversion chez les gens. Il reste que le principe qui régit l'argent c'est la licéité.

Ainsi, lorsqu'il y a contradiction entre le principe et ce qui prédomine sans que ce dernier porte un signe particulier, c'est la licéité qui prévaut comme nous l'avons souligné à propos de la terre des rues et des récipients des polythéistes. En effet, 'Umar - رضي الله عنه - avait bu dans une jarre appartenant à des chrétiens, bien qu'ils boivent du vin et mangent du cochon, et qu'ils ne s'embarrassent pas des souillures. Par ailleurs, les compagnons avaient pour habitude de porter des manteaux de cuir tanné et des vêtements teintés. D'ailleurs, celui qui réfléchit sur la situation des tanneurs et des teinturiers saura qu'ils sont submergés par les souillures, ce qui montre qu'ils

ne se prémunissent que contre une souillure visible ou portant un signe, car ils ne prennent pas en considération les suppositions gratuites qu'impliquent le cours normal des choses.

Si l'on se demande : ils prennent des libertés dans les questions de purification mais ils se prémunissent contre les cas douteux en matière d'illicite, où est donc la différence ?

Nous répondons par ceci : si tu veux entendre par là qu'ils prient avec les souillures, ceci n'est pas vrai et si tu veux entendre qu'ils se prémunissent contre toute souillure qu'il faut éviter, ceci est vrai. Quant à leur scrupule par rapport aux cas douteux, il s'effectuait par le biais du renoncement de l'âme à ce qui n'implique pas le mal par crainte de ce qui fait mal - du les gens scrupuleux parmi les anciens fuyaient les biens licites qui pouvaient absorber leurs cœurs. Allah est Plus Savant.

Le troisième point porte sur le licite, l'illicite, la recherche, l'interrogation, la négligence.

Sache que si on t'offre une nourriture ou un cadeau ou si tu veux acheter quelque chose d'une personne, tu n'as pas à te poser des questions du genre : ceci fait partie des choses dont je n'ai pas la certitude qu'elles soient licites donc je veux bien vérifier son origine, mais tu n'as pas non plus le droit d'abandonner totalement toute vérification et toute recherche à ce sujet. C'est que parfois l'interrogation est obligatoire, parfois elle est interdite, parfois elle est recommandée et parfois elle est répréhensible.

Le mieux qu'on puisse dire à ce sujet est ceci : Le doute est à l'origine de l'interrogation. Il intervient soit à propos d'une question relative à l'argent ou à son propriétaire, soit à propos de quelque chose se rapportant à ce dernier, comme lorsqu'il est inconnu, sans que cela porte un indice qui prouve son injustice, comme la tenue des soldats, ou sa rectitude comme les habits des savants et des ascètes. Ici, l'interrogation ne s'impose pas et elles n'est pas permise car une telle attitude recèle une atteinte et une gêne pour le musulman et on ne peut en dire de lui : ceci est douteux, parce que le doute implique un soupçon fondé sur une preuve ou une indication. Voilà pourquoi il est permis de traiter avec un tel homme, parce que le fait d'avoir les biens dans ses mains prouve qu'il est le propriétaire, tandis que les autres preuves contre lui restent fragiles. Néanmoins le renoncement dans ce cas relèverait du scrupule.

Pour ce qui se rapporte aux biens, c'est lorsque le licite se mêle à l'illicite, comme lorsqu'on propose au marché des quantités de nourriture spoliée que les gens habitués au *souk* achètent. En effet, celui qui effectue des achats dans un tel marché n'est pas tenu de poser des questions sur la marchandise proposée sauf s'il s'avère que la plupart de la marchandise proposée est illicite. Dans ce cas, il doit poser des questions. Autrement, si la plus grande partie de ce qui est proposé n'est pas illicite, l'interrogation relèverait du scrupule et elle ne serait pas obligatoire.

Nous disons la même chose à propos d'un homme dont les biens licites se sont mêlés à d'autres illicites, comme lorsqu'il s'agit d'un commerçant qui effectue des opérations saines tout en recourant à la pratique de l'usure. Lorsque la grande partie des biens d'un tel commerçant est illicite on ne doit accepter son invitation et ses cadeaux qu'après avoir inspecté leur origine. S'il s'avère que ce qu'on prend est d'origine légitime, il est alors permis de l'acquérir, autrement il convient d'y renoncer. Si les biens proposés sont illicites dans une petite proportion, ce qu'on prend devient douteux et le scrupule implique qu'on doit y renoncer.

Sache également que l'interrogation s'impose en raison de la suspicion et ne s'arrête que lorsqu'il n'y a pas de suspicion qui l'implique. Ceci lorsque le responsable n'est pas accusé. S'il est accusé et lorsque tu sais qu'il a un dessein à travers ta présence ou l'acceptation de son cadeau, tu ne dois pas avoir confiance dans son dire et il convient d'interroger quelqu'un d'autre.

Le quatrième point : sur Le licite, l'illicite et la modalité pour le repentant de réparer les forfaits financiers.

Sache que celui qui se repent et qui possède des biens mélangés doit extraire ce qui en est illicite et s'en débarrasser. S'il s'agit de biens matériels connus, leur affaire est facile. S'il s'agit de biens confus et mélangés mais déterminés comme les grains, les pièces de monnaie, dont on connaît la valeur, on doit trier celle-ci. S'il y a difficultés on a deux possibilités pour s'en sortir.

- L'une d'elle consiste à s'en tenir à la croyance générale.

- L'autre consiste à s'en tenir à la certitude.
En somme, c'est l'attitude qu'exigé le scrupule.

Lorsqu'on doit se débarrasser des biens illicites et s'ils ont un propriétaire déterminé, il convient de les lui remettre à lui ou à ses héritiers. Même si ces biens ont rapporté des intérêts et ont augmenté on doit tout réunir pour le lui remettre. Si on désespère de retrouver le propriétaire et on ne sait pas s'il a ou non laissé des héritiers après sa mort, on doit donner ces biens en aumône. S'il s'agit de biens qui étaient à l'origine consacrés à l'intérêt commun des musulmans, il convient de les investir dans la construction des ponts et des mosquées et dans l'entretien des routes qui conduisent à la Mecque et dans tout ce qui est utile pour les passagers musulmans.

Il reste que si le fidèle a des parents qui possèdent des biens illicites, il doit chercher des échappatoires pour ne pas en consommer, s'il s'agit de biens d'origine douteuse il doit les ménager, s'ils refusent, il doit en prendre une petite quantité. Ainsi on rapporte que *Bishr* a pris une dattes donnée par sa mère puis il est monté dans la pièce et il l'a vomie.

Le cinquième point : la fréquentation des sultans et des gouvernants, sur l'acceptation de leurs cadeaux et ce qui est permis en matière de fréquentation de sultans injustes, etc...

Sache que celui qui reçoit de l'argent offert par un sultan doit chercher l'origine et la provenance de cet argent, se demander s'il le mérite ou non et évaluer la quantité qu'il doit accepter.

En effet, beaucoup parmi les anciens ont eu du scrupule à l'accepter. D'autres l'acceptaient puis le donnaient en aumône.

Pour ce qui est de notre époque, la prudence est de rigueur à ce sujet parce qu'on sait généralement comment on parvient à recevoir un tel argent. En plus, on sait qu'on ne peut l'obtenir qu'en s'humiliant, qu'en le demandant et qu'en fermant les yeux sur certains comportements répréhensibles. Du reste, certains parmi les anciens pieux ne prenaient jamais un tel argent, prétextant qu'il y avait beaucoup de gens parmi eux qui le méritaient et qui ne l'ont pas pris. Evidemment, ce n'était qu'un prétexte car ils ne feraient que prendre leur dû.

La situation de celui qui fréquente les princes et les agents iniques

Sache que tu as à choisir entre trois attitudes dans tes rapports avec les princes et les agents injustes :

- La première consiste à accéder auprès d'eux et c'est la pire des attitudes.

En effet on rapporte que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Celui qui fréquente les portes des sultans s'expose à la séduction », « Plus le serviteur se rapproche du sultan, plus il s'éloigne d'Allah ».

De même, Hudhayfa disait : « Prenez garde aux situations porteuses de discorde. » On lui a demandé : « On quoi consistent elles ? » Il a répondu : « Ce sont le seuil des princes. L'un de vous accède auprès du prince, confirme ses dires en mentant et dit sur lui des choses vaines. Un prince a dit à un ascète : veux-tu nous rendre visite ? Il lui dit : Si tu me rapproches, tu m'exposes à la discorde et à la séduction. Si tu me renvoies tu me privas. Or, tu ne possèdes pas ce que je veux et je ne possède pas ce dont je crains ta main-mise. Celui qui te fréquente ne vient vers toi que pour se passer d'autrui grâce à toi. Or, je me passe de toi grâce à Celui qui t'a rendu indépendant par rapport à moi. »

Ainsi ces traditions indiquent la réprobation de fréquenter les sultans.

Celui qui accède auprès des sultans, s'expose à la tentation de désobéir à Allah - عز وجل -
- soit par ses actes (*al-fi'l*),
- soit par ses paroles (*al-qawl*),
- soit par son silence (*as-sukût*).

S'agissant des actes (*al-fi'l*), l'accès auprès d'eux s'effectue généralement dans des lieux usurpés. D'ailleurs à supposer qu'il ne s'agit pas d'endroits usurpés, ce qui entoure le sultan et l'abrite, comme les tentes et les meubles est d'origine illicite. Or il est interdit d'en tirer profit.

Du reste, même si l'on suppose que tout ceci est licite, le visiteur risque toujours de succomber à d'autres interdits comme le fait de se prosterner devant lui, ou de se mettre debout en sa présence, ou de le servir ou de se montrer humble en raison de sa charge qui est l'instrument de sa coercition. Se montrer humble devant un injuste est une désobéissance à Allah. En effet, celui qui se montre humble devant un homme riche, en raison de sa richesse et non pas pour une autre raison, perd les deux tiers de sa foi. Qu'en serait alors s'il se montrait humble devant un homme injuste ? Le fait de lui baiser la main est une marque de désobéissance, sauf si on y est contraint, ou s'il s'agit d'un *imâm* juste, ou d'un savant qui le mérite. Autrement cela n'est pas permis et il faut se contenter du simple salut.

S'agissant des paroles (*al-qawl*), cela consiste à faire des invocations en faveur d'un homme injuste, à le vanter, à le confirmer dans ses discours vains et faux soit par des mots, soit en hochant la tête soit en lui montrant un visage joyeux et épanoui ou à lui montrer de l'affection, de l'allégeance ou à s'attacher à sa longue vie. Car en général le visiteur ne se contente pas des salutations mais parle et ne manque pas de dire ce genre de propos. Or, il est dit dans une tradition : « Celui qui invoque la longue vie en faveur d'un homme injuste ne fait que désirer qu'il désobéisse à Allah ». Aussi, il ne lui est permis de dire en guise d'invocations que des formules du genre : Qu'Allah t'améliore ou qu'Allah t'accorde la réussite et ainsi de suite.

Pour ce qui est du silence (*as-sukût*), il consiste en ceci :

Le visiteur voit, dans les réceptions des princes, des tapis de luxe, des tissus en soie, des couverts en argent, des tenues interdites, en soie, que portent leurs serviteurs, etc... mais il garde le silence. Or, celui qui voit ce genre de choses et garde le silence devient complice.

Il en va de même lorsqu'il entend de leur part des paroles perverses et mensongères, des insultes et des propos gênants, car garder le silence devant ce genre de choses est une attitude illicite parce que le témoin de ce genre de scènes est tenu de recommander le bien et d'interdire le mal.

Si tu dis : Il a l'excuse de garder le silence parce qu'il a peur pour lui-même, nous dirons : certes tu as raison, sauf qu'il n'a nul besoin de s'exposer personnellement pour commettre ce qui n'est permis qu'en vertu d'une excuse. En effet, s'il n'accède pas auprès des sultans et n'assiste pas à ce qu'il voit, il ne sera pas tenu à l'obligation de recommander le bien et d'interdire le mal. C'est dire que celui qui sait qu'il y a de la corruption dans un endroit précis et qui sait qu'il ne pourra pas la faire disparaître s'il y assiste, n'a pas le droit de se retrouver dans ce genre d'endroits.

L'accès auprès des princes injustes en vertu d'une excuse

Si le visiteur parvient à éviter tout ce que nous avons indiqué, ce qui constitue une performance presque impossible, il ne saura se mettre à l'abri d'une corruption qui guette son cœur en voyant le luxe dans lequel ils vivent et en méprisant les bienfaits divins en sa faveur. En plus, il risque de faire de son attitude un modèle auquel d'autres se conformeront, ce qui ne fait que perpétuer la domination des tyrans.

On rapporte que *Sa'îd ibn al-Musayyib* a été invité à prêter allégeance à *al-Walîd* et à *Sulaymân*, les deux fils du calife *omeyyade 'Abdu l-Malik*. Il a répondu ceci :

- « Je ne prêterai pas allégeance tant que les nuits se succéderont aux jours. »

On lui a dit : « Tu peux entrer par cette porte et sortir par une autre. »

Il a répondu : « Non, par Allah ! Personne ne se conformera à mon attitude ».

Ainsi, pour son refus, on lui a administré cent coups et on lui a fait porter des bures.

Donc, en raison de ce que nous avons indiqué, il n'est permis d'accéder auprès des princes tyrans que si l'on a l'une des **deux excuses** suivantes.

L'une d'elle est **la contrainte** de leur part dont on craint les dommages si on s'y oppose.

L'autre est celle d'**accéder auprès d'eux pour faire cesser une injustice que subit un musulman**. Ceci est permis à condition que celui qui l'effectue ne mente pas, ne vante pas les princes et n'omet pas un conseil s'il pense qu'il sera accepté. Voilà ce qui est exigé pour accéder auprès d'eux.

Dans le cas où c'est le prince qui rend visite au fidèle. Celui-ci est tenu de le saluer. Quant au fait de se lever pour lui et de l'honorer, il n'est pas interdit en échange de l'honneur qu'il fait au fidèle en lui rendant visite. En effet, en honorant la science et la foi, il mérite d'être loué, au même titre qu'en exerçant la tyrannie, il mérite d'être blâmé.

Si le prince entre seul chez le fidèle et que ce dernier estime qu'il convient de se lever pour glorifier la foi, il faut le faire, et s'il entre chez lui avec sa suite, le respect dû aux gouvernants devant les gouvernés s'impose dans ce genre de situation et il est bon de se lever pour lui en ayant cette intention. Néanmoins, si le fidèle sait que cela ne génère pas la corruption chez les gouvernés et qu'il ne risque pas de s'exposer à la colère du prince, il convient de s'abstenir de se lever pour l'honorer. Il doit ensuite le conseiller et lui faire connaître le caractère illicite de sa conduite s'il commet involontairement des actes interdits.

Quant à l'informer de l'interdiction de l'injustice et de la consommation de l'alcool, cela est inutile. Il doit plutôt lui faire craindre la tentation de succomber aux péchés tant qu'il croit que le fait de lui faire peur touche son cœur.

Il doit aussi lui indiquer l'intérêt commun et lui faire connaître les possibilités que permet la loi religieuse pour réaliser ses objectifs dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Il y a également un troisième cas qui consiste à s'abstenir de fréquenter les princes pour ne plus les voir. Il faut dire que la préservation réside dans cette attitude. Ensuite il convient de croire à la haine qu'il ressent contre eux en raison de leur tyrannie pour ne plus désirer leur rencontre, faire leur éloge, s'enquérir de leur situation, se rapprocher de ceux qui les fréquentent ou regretter ce qu'il rate pour les avoir quittés. Un ancien pieux disait : « **Il n'y a qu'un seul jour entre moi et les rois : un jour déjà passé dont ils ne retrouvent plus son plaisir, or nous sommes tous les deux effrayés par ce qui nous attend demain. Donc ce n'est qu'une affaire d'un jour et que peut contenir un jour ?** »

Il reste le cas suivant : si le prince t'envoie de l'argent pour le distribuer aux pauvres, et tu sais que cet argent appartient à quelqu'un en particulier, il ne convient pas de l'accepter. Et si cet argent n'appartient pas à quelqu'un de connu il convient de le donner en aumône, comme il a été indiqué et de le distribuer aux pauvres.

Du reste, certains savants ont refusé d'accepter ce genre de dons. Et si la plupart des biens des princes est illicite, il est interdit de traiter avec eux ou de regarder ce qu'ils construisent comme digues, mosquées et canaux d'irrigation : si les matériaux qui ont permis leur édification appartiennent à un particulier, il ne convient de les utiliser qu'en cas de nécessité.

En revanche, si leur propriétaire est un inconnu, il est permis de les utiliser même si le scrupule commande de s'en abstenir.

Allah est Plus Savant.



Le livre des règles de la compagnie, de la fraternité; de la cohabitation avec les créatures

Introduction

Sache que la familiarité est le fruit du bon caractère et que l'hostilité relève du mauvais caractère, parce que le bon caractère favorise les affinités et la concorde et le mauvais caractère favorise les ressentiments et la haine. Du reste, la vertu que recèle le bon caractère n'échappe à personne et il existe de nombreux Hadîth qui l'atteste. En effet, on rapporte, d'après le Hadîth transmis par Abû I-Dardâ que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Rien n'est plus lourd dans la balance du croyant au Jour de la Résurrection que le bon caractère ». (Hadîth recensé et confirmé par Tirmidhi). Il est dit dans un autre Hadîth :

« Ceux d'entre vous qui me sont chers et qui seront proches de moi au Jour de la Résurrection sont ceux qui ont le meilleur caractère. Et ceux d'entre vous qui me sont détestables et qui selon les plus éloignés de moi au Jour de la résurrection sont ceux qui ont le plus mauvais caractère ». On a également interrogé le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - sur ce qui fait entrer les gens au Paradis et il a répondu ceci :

« C'est la crainte révérencielle de Dieu et le bon caractère ».

S'agissant de l'amour pour Dieu - عز وجل - , il est rapporté dans les deux recueils Authentiques ; d'après le Hadîth transmis par Abû Hurayra, que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Il y a sept genre d'hommes que Dieu abritera sous Son ombre le jour où il n'y aura d'autres ombres que la Sienne... » et il a mentionné le cas de « deux hommes qui se sont aimés pour Dieu : se rassemblant et se quittant autour de cela. »

Dans un autre Hadîth, Dieu - عز وجل - dit :

« Mon amour s'impose pour ceux qui s'aiment en Moi. Mon amour s'impose a ceux qui dépensent pour Moi. Mon amour s'impose pou ceux qui s'échangent les visites pour Moi. »

Il est dit dans un autre Hadîth : «Le nœud le plus solide de la foi consiste à s'aimer en Dieu et à se détester en Dieu. » Sache que celui qui aime en Dieu déteste en Dieu. En effet lorsque tu aimes un homme parce qu'il obéit à Dieu tu le détestes en Dieu s'il désobéit. Ceci parce que celui qui aime pour une raison déteste s'il existe son contraire. De même que celui qui a des bonnes et des mauvaises qualités, tu l'aimerais sous un rapport et tu le détesteras sous un autre. Ainsi il convient que tu aimes le musulman pour son Islâm et que tu le détestes en raison de sa désobéissance. De ce fait tu adopteras à son égard une attitude médiane entre l'hostilité et la détente. Quant à ce qui émane de lui comme trébuchement, dont on sait qu'il regrette, il convient de fermer les yeux sur lui et de le couvrir. S'il persiste dans sa désobéissance, il faudra manifester des marques d'hostilités en se détournant et en s'éloignant de lui et en lui adressant des propos dont la dureté se mesure a la gravité et a la légèreté de sa désobéissance.

Sache également que celui qui s'oppose a l'Ordre de Dieu - عز وجل - relève de l'une de ces catégories :

La première : il peut être un mécréant. S'il s'agit d'un combattant, il mérite d'être tué ou réduit à la servitude, et il n'y a pas d'humiliation plus pesante que ce genre de cas ; s'il s'agit d'un membre d'une communauté de gens du livre, qui vit en terre d'Islâm, on ne doit pas lui nuire, mais simplement se détourner de lui, le mépriser et s'abstenir de commencer par le saluer, et s'il salue on lui répondra en disant : « et sur toi aussi le salut ». Il convient cependant de cesser de le fréquenter, de traiter avec lui et de manger avec lui à sa table, et il est répréhensible de se réjouir avec lui et de le recevoir comme on le fait avec des amis intimes.

La deuxième, il peut être un innovateur. S'il s'agit de quelqu'un qui appelle à une innovation blâmable et que cette innovation peut conduire à l'impie, son affaire est plus grave que le Dhimmi membre d'une communauté des gens du livre, parce qu'il ne s'acquiesce pas du tribut de la jizya et ne bénéficie pas du statut de Dhimmi. Si son innovation ne le conduit pas à l'impie, son affaire entre lui et Dieu - عز وجل - est certes plus légère que celle de l'impie, mais il reste qu'on doit le récuser plus sévèrement que le mécréant parce que celui-ci est moins dangereux en ce sens qu'on ne prête pas attention à ses propos tandis que l'innovateur, qui appelle en faveur d'une innovation blâmable, prétend que son appel est la vérité même. De ce fait, il représente une menace en ce sens qu'il constitue une cause pour tromper les créatures, et que son mal ne se limite pas à lui. Il convient donc de lui montrer de l'hostilité, de rompre avec lui, de le prendre pour un ennemi, de le mépriser, de dénoncer son innovation et d'inviter les gens à se détourner de lui.

Quant à l'innovateur parmi le commun des gens qui est incapable d'appeler en faveur de son innovation et dont on ne craint pas qu'il devienne un modèle pour les autres, son affaire est moins grave et il convient d'être bienveillant avec lui en lui prodiguant des conseils, car les cœurs des gens du commun se troublent rapidement. Toutefois si les conseils s'avèrent inutiles avec lui et que le fait de se détourner de lui peut nuire à son innovation, il est recommandé de lui tourner le dos. Et si on sait que cela ne l'affecte pas en raison de la grossièreté de sa nature et de l'enracinement de sa croyance dans son cœur, il convient absolument de se détourner de lui parce que l'innovation blâmable risque de se répandre entre les créatures et de faire un mal si on ne le fustige pas sévèrement.

La troisième : il peut être un homme qui désobéit par ses actes et non par sa croyance. S'il s'agit d'une désobéissance qui risque de nuire à autrui comme l'injustice, la colère, le faux témoignage, la médisance, la calomnie, etc..., il convient de se détourner de lui, d'éviter de le fréquenter et de s'abstenir de traiter avec lui. Ceci s'applique aussi à celui qui appelle en faveur de la corruption, comme celui qui favorise la mixité entre les hommes et les femmes et qui encourage l'usage des boissons alcooliques chez les gens corrompus. Il convient pour un tel individu de l'humilier et de rompre avec lui.

Quant à celui qui se corrompt lui-même, en consommant des boissons alcoolisées, en fornicant, en volant et en négligeant un devoir, son affaire est moins grave, mais si on le découvre au moment où il commet son forfait, il convient de l'empêcher par les procédés appropriés, si le conseil s'avère efficace et utile pour lui on doit le lui prodiguer, autrement on est tenu de lui adresser des propos sévères.

Les qualités exigibles à propos de celui qu'on choisit pour être un compagnon

Nous rapportons du Prophète - صلى الله عليه وسلم - qu'il a dit : « Chaque individu partage la croyance de son ami intime. Que chacun de vous regarde avant de choisir son ami intime. »

Sache que n'importe qui ne convient pas à l'amitié et à la compagnie. En effet, il faut que le compagnon se distingue par un certain nombre de qualités qui font désirer son amitié. Mais ces qualités sont exigées en fonction des intérêts qu'on demande à l'amitié. Ces intérêts peuvent être mondains comme le profit qu'on tire de l'argent et de la réputation ou le simple fait de se reconforter par sa présence et ses confidences ; mais cela ne constitue pas l'objet de notre propos,

car les intérêts peuvent être religieux et l'amitié peut dans ce cas réunir des attentes multiples comme le fait de tirer profit de la science et de l'action, ou le fait de profiter de la réputation pour se préserver contre les nuisances qui troublent le cœur et empêchent l'adoration ou le fait de tirer profit de l'argent pour être à l'abri de la perte du temps dans la recherche de la nourriture ou le fait de s'aider de l'apport de l'amitié dans les moments importants ; ainsi l'amitié devient un réconfort dans les épreuves et un appui sûr pour affronter les situations ou dans le fait d'attendre l'intercession dans la vie future. En effet un ancien pieux disait : « Ayez beaucoup de frères car chaque croyant possède un pouvoir d'intercession. »

Voilà les intérêts de l'amitié, chacun d'eux exige des conditions qui la rendent possible.

En un mot, celui dont la compagnie est prisée, doit posséder cinq qualités : II doit être raisonnable, doué d'un bon caractère, ni pervers, ni innovateur, ni trop attaché au bas-monde. Pour ce qui est de la raison, c'est le capital de l'homme, car il n'y a aucun bien dans la compagnie de l'idiote, parce qu'il veut t'être utile et il te nuit. Nous entendons par raisonnable l'homme qui perçoit les choses telles qu'elles sont, soit par lui-même, soit parce qu'il est disposé à comprendre ce que l'on veut lui faire comprendre. Pour ce qui est du bon caractère, c'est une qualité indispensable car beaucoup d'hommes raisonnables sont dominés par la colère ou le désir et se laissent guidés par leurs passions, II n'y a donc aucun bien dans la compagnie de ce genre d'hommes. S'agissant du pervers, il ne craint pas Dieu, or, on ne peut se fier et on ne peut être à l'abri de la trahison de celui qui ne craint pas Dieu - تعالى - on ne peut se fier.

S'agissant de l'innovateur, on craint sa compagnie en raison de la propagation de son innovation. 'Umar Ibn al-Khattâb - رضي الله عنه - a dit : « Attache-toi à des frères véridiques, tu vivras en leur compagnie, car ils sont une parure dans la prospérité et un recours dans les épreuves. Envisage l'affaire de ton frère sous le meilleur angle jusqu'à ce que vienne ce qui pourrait t'amener à le détester. Evite ton ennemi et soit prudent avec ton ami sauf s'il est fidèle et intègre. Or il n'y a pas d'homme intègre qui ne craint pas Dieu. N'entre pas dans la compagnie du débauché pour éviter d'apprendre sa débauche et ne lui dévoile pas tes secrets. Enfin consulte pour ton affaire ceux qui craignent Dieu - تعالى - . »

Yahyâ ibn Mu'âdh - رضي الله عنه - disait : « Pire est l'ami lorsque tu es obligé de lui dire : mentionne-moi dans tes invocations, ou lorsque tu vis en sa compagnie avec ménagement, ou lorsque tu es obligé de t'excuser auprès de lui. » Un groupe d'hommes était entré chez al-Hasan - رضي الله عنه - pendant qu'il dormait. Quelques-uns se mirent à manger des fruits qui se trouvaient dans la maison. Al-Hasan - رضي الله عنه - leur dit : « Que Dieu vous prenne en miséricorde. Par Dieu ! Ceci est vraiment l'agissement des frères. » Abu Ja'far - رضي الله عنه - a dit à ses compagnons : « Est-ce que l'un de vous a introduit sa main dans la manche de son frère pour prendre ce qu'il veut ? » Ils ont dit : « Non. » « Vous n'êtes pas, dit-il, les frères que vous prétendez être ? » On rapporte que Fath al-Mawsilî - رضي الله عنه - se rendit chez un ami appelé 'Issa al-Tammâr - رضي الله عنه -. Ne l'ayant pas trouvé à la maison, il dit à sa servante : sors moi la trousse de mon frère. Elle le fit et il prit deux dirhams. Au retour de Issa dans sa maison sa servante le mis au courant. Issa - رضي الله عنه - lui dit : « Si tu dis vrai tu es libre. » Puis il regarda, dans sa trousse et constata qu'elle avait dit la vérité, elle fut ainsi affranchie.

Les droits que l'homme doit à son frère

Le premier droit : satisfaire et assurer les besoins. Ceci comporte plusieurs degrés dont le plus bas consiste à s'occuper des besoins au moment de la demande, dans la joie et la détente. Le degré médian consiste à assumer les besoins sans qu'il y ait demande. Le degré le plus élevé consiste à donner la priorité aux besoins du frère sur ceux des gens. Ainsi certains Anciens Pieux s'enquéraient pendant quarante ans de la situation des familles de leurs frères après leur disparition et s'occupaient de leurs besoins.

Le deuxième droit : la langue doit parfois garder le silence et parfois se mettre à parler. S'agissant du silence, il doit garder le silence et ne pas évoquer les défauts d'autrui en sa présence et en son absence, s'abstenir de l'interpeller, de le disputer ou de le questionner sur ce qu'il n'aimerait pas qu'on dévoile. De même, il ne doit pas lui demander en le rencontrant : où vas-tu ? Car il se peut qu'il ne désire pas l'informer. Il doit également garder ses secrets même après la rupture de leur lien d'amitié, s'abstenir de dénigrer sa famille et ses amis, et éviter de lui transmettre les critiques d'autrui à son égard.

Le troisième droit : il doit garder le silence sur ce que son frère déteste sauf s'il doit parler en raison de l'obligation de recommander le bien et d'interdire le mal ou parce qu'il n'est pas dispensé de garder le silence, car le fait de l'affronter dans ce cas constitue une attitude bienfaisante à son égard.

Sache également que si tu cherches un frère exempt de tout défaut, tu ne le trouveras nulle part. C'est dire que celui qui est recherché est un frère dont les qualités surpassent les méfaits.

Ibn al-Mubârak disait : « Le croyant cherche les excuses et l'hypocrite cherche les trébuchements. »

De son côté al-Fudhayl disait : « *al-futuwwa* (le comportement chevaleresque) consiste à pardonner les fautes des frères. »

Il convient aussi que tu évites de suspecter ton frère et que tu vois le bon côté de ses actes autant que cela est possible. En effet, le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « **Prenez garde à la suspicion car la suspicion constitue le propos le plus mensonger** ».

Sache également que la suspicion incite à l'espionnage, ce qui est interdit, couvrir les défauts et fermer les yeux à ce propos, constituent la marque des gens de la foi.

Sache aussi que la foi de l'individu n'est parfaite que s'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même et que le moindre degré de la fraternité consiste pour l'homme à traiter son frère comme il aimerait être traité. Nul doute, que tu attends de ton frère qu'il cache tes défauts et qu'il observe le silence à propos de tes méfaits, car s'il faisait de même pour toi, tu serais gêné. Comment peux-tu dans ces conditions, attendre de lui ce que tu ne te résous pas à observer en sa faveur ? Lorsque tu exiges, en matière d'équité, ce que tu ne permets, pas tu fais partie de ceux à propos desquels Allah - تعالى - a dit :

« Qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes exigent la pleine mesure; et qui lorsqu'eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres, (leur) causent perte. ». (Coran : 83 : 2-3). Il faut dire que la haine et l'envie sont à l'origine des manquements en matière de préservation des défauts, car elles constituent une tentation à les dévoiler.

Sache aussi que la dispute est l'une des plus graves causes du déclenchement de la haine et de l'envie entre les frères. Elle est favorisée par l'accent qu'on met sur la distinction en insistant sur les mérites et le côté raisonnable et en méprisant les manquements. C'est dire que celui qui dispute son frère lui inflige l'ignorance et l'idiotie et lui attribue l'insouciance et l'inadvertance à comprendre les choses telles qu'elles sont. Or tout ceci relève du mépris et il génère les ressentiments et l'hostilité, ce qui est le contraire même de la fraternité.

Le quatrième droit : la langue se doit de parler. En effet, de même que la fraternité exige le silence pour ne pas exprimer ce qui est détestable, de même elle exige qu'on exprime ce qui est agréable par des mots : C'est même une attitude particulière à la fraternité car celui qui se contente du silence tient compagnie aux habitants des tombes. Or les frères sont voulus pour qu'on en tire profit et non pas pour s'en débarrasser. Ceci parce que le silence signifie le fait de cesser de nuire. Or l'homme est tenu de montrer son affection à son frère en l'exprimant par des mots, de s'enquérir de son état, de savoir ce qui lui arrive, de montrer que son cœur est occupé à cause de lui et de manifester de la joie devant ce qui lui fait plaisir. Il est dit dans le *hadith* authentique, d'après la recension de *Tirmidhî* : « Lorsque l'un de vous aime son frère qu'il l'en informe ».

Cela consiste aussi à l'appeler par le surnom qui lui est le plus cher. 'Umar ibn al-Khattâb - رضي الله عنه - disait : « II y a trois attitudes qui rendent limpide l'affection de ton frère pour toi : tu le salues lorsque tu le rencontres, tu lui réserves la meilleure place lorsque tu le retrouves dans une séance et tu l'appelles par le plus cher de ses noms » .

Cela consiste également à le louer par les meilleures qualités qu'on lui connaît et ceci auprès de celui qu'il aime qu'on le complimente en sa présence. Il convient également de louer ses enfants, sa famille et ses agissements, même pour ce qui touche sa beauté physique, son esprit, sa prestance, son écriture, sa composition et tout ce qui lui fait plaisir, sans verser dans l'exagération et le mensonge. Il convient aussi de lui transmettre les compliments de celui qui le loue en montrant de la joie car le fait de le cacher relève de l'envie.

Cela consiste aussi à le remercier pour ce qu'il fait pour toi et à le défendre en son absence si on l'attaque, car le droit de la fraternité exige d'être ferme en matière de défense et de secours.

Il est dit, du reste, dans le *hadith* authentique : « Le musulman est le frère du musulman. Il ne l'offense pas et ne le fâche pas ». En effet lorsqu'il néglige la défense de sa réputation il le lâche. Il y a deux critères à ce sujet :

Le premier : tu estimes que ce qui a été dit sur lui a été dit sur toi en sa présence. Tu diras alors ce que tu aimes qu'il dise.

Le deuxième : tu considères qu'il est présent derrière le mur et qu'il entend ce que tu dis. Aussi, ce qui se remue dans ton cœur pour le soutenir en sa présence doit se remuer en son absence. C'est dire que celui qui n'est pas sincère dans sa fraternité est un hypocrite.

Cela consiste également à lui prodiguer l'enseignement et les bons conseils car ton frère a besoin de la science autant que l'argent. Aussi, si tu es riche en matière de savoir, tu dois le conforter et l'initier. Mais il convient que tes conseils en sa faveur soit dispensés en secret parce que la différence entre la remontrance et le conseil dépend de la publicité et de l'attitude secrète au même titre que celle entre le ménagement et la duplicité dépend du dessein qui amène à fermer les yeux. En effet, si tu fermes les yeux pour préserver ta foi et parce que tu estimes que cette attitude concourt à l'amélioration de ton frère, tu es un homme prudent qui sait ménager les autres, mais si tu fermes les yeux pour une raison personnelle et parce que cette attitude te procure du plaisir et préserve ta réputation, tu es alors un flatteur. Cela consiste aussi à pardonner les fautes. S'il s'agit d'un faux pas dans sa foi, tu dois te montrer dans la mesure du possible aimable dans les conseils que tu lui prodigues, sans omettre de lui faire des remontrances et de l'exhorter. S'il s'y refuse, tu peux rompre avec lui.

Le cinquième droit : il s'agit de faire des invocations pour un frère de son vivant et après sa mort comme tu aimerais qu'il fasse pour toi. En effet, il est rapporté chez Muslim d'après le *hadith* transmis par Abu al-Dardâ' - رضي الله عنه - que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « L'invocation de l'individu musulman pour son frère en son absence est exaucée. Chaque fois qu'il invoque le bien en faveur de son frère il y a un ange à son chevet qui lui est préposé et qui dit à chaque invocation : Amîn ! Et il en sera de même pour toi ! ».

De même Abu al-Dardâ' - رضي الله عنه - faisait des invocations en faveur de beaucoup de frères et les nommaient par leurs noms. De son côté Ahmad ibn Hanbal - رحمه الله - faisait à l'aube des invocations en faveur de six personnes. Pour ce qui est de l'invocation après la mort, Amru Ibn Harith - رضي الله عنه - disait : « Lorsqu'un serviteur fait une invocation en faveur de son frère déjà mort, un ange

l'apporte à sa tombe et lui dit : ô habitant de cette tombe ! Voici un cadeau pour toi de la part d'un frère compatissant ».

Le sixième droit : c'est la fidélité et la sincérité. La fidélité signifie: garder l'amour au-delà de la mort et aimer les enfants et les amis du frère décédé. En effet, le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a honoré une vieille darne en disant : « Elle nous rendait visite du vivant de Khadija. Et la fidélité au pacte relève de la foi ».

La fidélité consiste aussi à ne pas changer d'attitude envers un frère et à garder la même modestie même si on devient un grand personnage de ce monde.

Sache également que ce n'est pas de la fidélité que d'approuver un frère dans ce qui est contraire à la foi. En effet, l'imam al-Shâfi'î - رحمه الله - avait fraternisé avec Muhammad ibn Abdelhakam qu'il rapprochait de lui et favorisait. Au moment du trépas on lui a demandé : A l'enseignement de qui allons-nous assister après toi Ô Abu Abdullâh ? Muhammad ibn Abdul Hakam, qui se trouvait au chevet de l'imam al-Shâfi'î - رحمه الله - se tourna vers lui dans l'espoir d'être désigné. Mais Sahfi'i - رحمه الله - leur dit : Assistez aux séances d'Abû Ya'qûb al-Bouitî. Muhammad ibn Abdulhakam en fut brisé. C'était pourtant un disciple de l'imâm al-Shâfi'î - رحمه الله - mais al-Bouitî était plus proche de l'ascèse et du scrupule. Voilà pourquoi l'imam al-Shâfi'î - رحمه الله - avait prodigué le meilleur conseil aux musulmans et a renoncé à toute forme de flatterie et de complaisance. D'ailleurs, Abdelhakam se retourna ensuite contre l'école Shâfi'ite et adopta le Mâlikite.

La fidélité consiste aussi à ne pas écouter ce que les gens colportent contre son ami et à ne pas croire ses ennemis.

Le septième droit : il s'agit de l'allègement et de l'abandon de l'affection. En effet, il ne faut pas imposer à son frère ce qui risque de l'indisposer, au contraire on doit le soulager par rapport à ce qui le préoccupe. Il convient aussi de ne pas exploiter sa réputation et sa fortune, de ne pas lui imposer l'obligation de s'enquérir de l'état de son frère, de s'acquitter de ses droits et d'être humble avec lui, car en aimant son frère, on doit ne chercher que l'agrément de Dieu. On doit également rechercher la bénédiction de ses invocations, la familiarité de sa rencontre, le réconfort par sa foi, la proximité de Dieu - تعالى - en s'acquittant de ses droits. D'ailleurs, le parfait allègement consiste à enrouler le tapis de la pudeur pour que le frère n'ait plus de pudeur là où on n'en a pas soi-même. En effet, J'a'far ibn Muhammad disait : « Mon frère qui m'est le plus pesant est celui qui fait preuve d'affectation à mon égard et qui m'oblige à être réservé vis à vis de lui. Le plus léger pour mon cœur est celui avec qui je suis aussi naturel que lorsque je suis avec moi-même. »

Un sage disait : « La familiarité de celui qui se passe de toute affectation, est durable. »

Cela dit, la perfection en cette affaire, c'est que tu vois que le mérite revient à tes frères et non pas à toi-même, de sorte que tu te considères comme leur serviteur.

Un ensemble de règles relatives à la cohabitation avec les créatures

La cohabitation implique que tu sois digne sans montrer de l'orgueil, que tu sois humble et modeste sans t'humilier, que tu accueilles l'ami et l'ennemi avec une mine réjouie sans s'humilier devant eux, ni les craindre, que tu sois prudent lorsque tu es assis en public en évitant de croiser les doigts, d'introduire ton doigt dans le nez, de cracher et de bâiller. Tu dois aussi écouter celui qui te parle, ne pas lui demander de se répéter, ne pas montrer ta fierté pour tes enfants, ne pas avoir le maniérisme de la femme lorsqu'elle se fait une beauté et ne pas se montrer négligeant comme les gens de condition inférieure.

Tu dois intimider les gens de ta famille sans violence et tu dois faire preuve avec eux de souplesse sans faiblesse. Tu ne dois pas plaisanter avec les gens de condition inférieure pour ne pas perdre leur estime et tu ne dois pas te retourner en arrière.

Tu ne dois non plus fréquenter le prince ou le sultan. Et si tu le fais, prends garde aux péchés et à la médisance, préserve son secret, prend soin de ne pas plaisanter avec lui, évite en sa présence d'éructer et d'user d'un cure-dent. S'il te rapproche de lui, prend garde à lui et s'il se laisse aller avec toi ne te rassures pas pour autant contre ses retournements à ton égard. Tu dois le traiter avec bienveillance comme si tu traitais un enfant, lui parler de ce qu'il désire et éviter de s'immiscer entre lui, sa famille et sa suite.

Prend garde surtout à l'ami des moments d'aisance et ne fais pas en sorte que ton argent soit plus noble que ton honneur. Si tu participes à une réunion, assied toi à la place qui offre le plus de modestie. Ne t'assied pas sur le chemin et si tu le fais baisse le regard. Fais triompher également la cause des victimes de l'injustice et conduis dans la bonne voie celui qui est égaré. Ne crache pas en direction de la Qibla, ni à ta droite mais à ta gauche et sous ton pied gauche. Prends garde aussi à t'asseoir avec le commun des gens. Et si tu le fais, tu dois faire semblant d'ignorer l'immoralité de leurs propos et éviter de participer à leur discussion. Prends garde à trop plaisanter, car l'homme intelligent te haït dans la plaisanterie et l'homme stupide ose t'attaquer.

Le droit du musulman, des proches, des voisins etc..

Parmi les droits du musulman, il y a ceux qui consistent à le saluer en le croisant, à répondre à son invitation, à lui souhaiter la miséricorde lorsqu'il éternue, à lui rendre visite s'il tombe malade, à assister à ses funérailles s'il meurt, à respecter son serment, à le conseiller s'il demande conseil, à le préserver pendant son absence, à aimer pour lui ce que tu aimerais pour toi-même et à détester pour lui ce que tu détesterais pour toi-même. Tout ceci est, du reste, transmis par les traditions.

Il y a également ceux qui consistent à ne nuire à aucun musulman par des actes ou des paroles, à être humble avec les musulmans sans s'enorgueillir devant eux, à ne pas écouter ce que les uns colportent contre les autres, à ne pas transmettre aux uns ce que tu as entendu chez les autres et à ne pas aller au-delà de trois jours lorsque tu romps avec l'un d'eux en raison du *Hadîth* célèbre en ce sens. Il existe, d'ailleurs, un autre *Hadîth* rapporté par Abu Hurayra - رضي الله عنه - où le Prophète - صلى الله عليه وسلم - dit :

« II n'est pas licite pour un croyant de rompre avec un croyant au-delà de trois jours. S'il le croise au bout de trois jours il doit le saluer. Si l'autre répond à la salutation, ils se partagent tous les deux la récompense. Si l'autre croyant ne répond pas, le premier s'affranchit de cette rupture ».

Sache également que cette rupture porte sur ce qui est relatif au bas-monde. Pour ce qui est du droit qu'exige la foi, la rupture des liens avec les adeptes des innovations blâmables et des égarements doit durer tant qu'ils ne manifestent pas la repentance et le retour à la vérité.

Ces droits consistent aussi à faire du bien aux musulmans dans la mesure du possible, à ne pas entrer chez l'un d'eux sans son autorisation et à demander trois fois la permission d'entrer et si on la refuse, de partir.

Ces droits impliquent également de traiter les gens avec bonté en traitant chacun selon ses dispositions et ses aptitudes, car si l'on accueille l'ignorant avec la science, le négligent avec le *fiqh* et l'idiot avec l'éloquence, on risque de gêner et d'être gêné.

Ces droits consistent également à respecter le vieillard, à prendre en miséricorde les enfants, à avoir un visage réjoui avec toutes les créatures, à honorer la promesse vis à vis d'eux, à être juste et équitable avec les gens même si c'est à ses propres dépens et à ne leur apporter que ce que le fidèle aime qu'on lui rapporte. Al-Hasan - رضي الله عنه - a dit : « Allah - تعالى - a révélé à Adam - que la Paix soit sur lui — quatre paroles et lui a dit : elles renferment le tout de l'affaire pour toi et ta descendance : une est pour Moi, une est pour toi, une entre Moi et toi et une entre toi et les Créatures. Celle qui est pour Moi consiste à M'adorer et à ne rien M'associer. Celle qui est pour toi c'est ton œuvre pour laquelle Je te récompense et dont tu as le plus besoin. Celle qui est entre Moi

et toi, c'est qu'à toi incombe l'invocation et à Moi l'exaucement. Quant à celle qui est entre toi et les Créatures, elle consiste à leur tenir compagnie comme tu aimerais qu'elles te tiennent compagnie. »

Ils consistent aussi à avoir plus de respect pour les gens de grande notoriété, à réconcilier les musulmans et à préserver leurs nudités.

Sache également que celui qui médite sur la préservation d'Allah - تعالى - pour les pécheurs dans le bas-monde, se conforme à Sa bienveillance. En effet, Dieu a exigé en matière de témoignage contre la fornication, qu'il y ait quatre témoins intègres qui attestent avoir vu et assisté directement à l'accomplissement de l'acte sexuel. Ce qui est extrêmement rare, si ce n'est pas impossible. Aussi au vu des effets de Sa générosité dans le bas-monde, on espère cela de Lui dans la vie future.

Ces droits consistent également à éviter pour le fidèle les lieux qui favorisent l'accusation, pour éviter aux cœurs des gens de le suspecter et à leurs langues de médire de lui.

Ils consistent également à commencer par saluer chaque musulman avant que ce dernier ne lui adresse la parole et à lui serrer la main, car c'est ce qui est recommandé par la *Sunna*. En effet, on rapporte, d'après Anas - رضي الله عنه - que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit :

« Chaque fois que deux musulmans se croisent en chemin et qu'ils se serrent la main, il sied à Allah - تعالى - d'être témoin de leur invocation et de leur pardonner avant qu'ils se séparent ».

Il est dit dans un autre *Hadîth* :

« Lorsque le croyant serre la main à un autre croyant, cent miséricordes descendent sur eux, dont quatre-vingt dix-neuf pour celui qui est le plus souriant et qui a le meilleur caractère ». Cela dit, il n'y a pas de mal à baiser la main de celui qui a une grande notoriété dans la religion et à s'embrasser. Quant à tenir les étrières par respect pour les savants, Ibn Abbâs l'avait fait à l'égard de Zayd ibn Thâbit - رضي الله عنه -. De même, il est bon de se lever pour les gens de grand mérite, mais il est interdit de s'incliner devant quiconque.

Ces droits consistent pour le fidèle à protéger l'honneur de son frère la foi ainsi que sa personne et ses biens contre les atteintes d'autrui, à lutter pour lui et à faire triompher sa cause. De même, lorsque ce frère subit un malheur, il faut le ménager et le soutenir, conformément au *Hadîth* rapporté par 'Âisha - رضي الله عنها -. Du reste Muhammad ibn al-Hanafiyya disait : « Celui qui ne fréquente pas avec bonté un homme dont il ne peut échapper à sa fréquentation jusqu'à ce qu'Allah - تعالى - lui procure une issue favorable n'est pas sage. »

Ces droits consistent à éviter la fréquentation des riches, à se mêler aux pauvres, à être bon envers les orphelins et à visiter les malades. D'ailleurs, les règles que le visiteur doit suivre consistent à mettre sa main sur le malade, à s'enquérir de son état, à ne pas rester trop longtemps à son chevet, à lui montrer de la douceur, à lui souhaiter le bon rétablissement et à fermer les yeux sur le désordre qui peut exister sur les lieux. De même, il est recommandé pour le malade de faire ce qui est rapporté chez Muslim d'après le *Hadîth* transmis par Othmân ibn Abî al-'As - رضي الله عنه -. En effet, ce dernier s'est plaint à l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - d'un mal dans son corps qu'il ressentait depuis qu'il avait embrassé l'Islam. L'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - lui dit ceci : « Mets ta main sur l'endroit de ton corps qui te fait mal puis répète trois fois : Au Nom d'Allah. Ensuite répète sept fois cette formule : je cherche refuge auprès de La Gloire et de la Toute-Puissance d'Allah contre le mal de ce que je ressens et j'appréhende ». Cela dit les règles que le malade est tenu d'observer tiennent en ceci : la patience, l'absence de plainte et d'angoisse, le recours à l'invocation et le fait de s'en remettre en toute confiance à Allah - تعالى - ».

Ces droits consistent aussi à assister aux funérailles des musulmans et à visiter leurs tombes, car le but de participer aux funérailles réside dans le fait de s'acquitter d'un droit à l'égard des musulmans et dans l'édification ; al-A'mash disait : « *Nous assistions aux funérailles et nous ne savions pas à qui nous devions présenter nos condoléances tellement tout le monde était triste.* » De même la visite des tombes a pour but l'invocation, l'édification et l'adoucissement des cœurs.

Les règles relatives à la participation aux funérailles consistent à marcher, à observer le recueillement, à éviter les conversations, à regarder la dépouille du mort, à réfléchir à la mort et à s'y préparer.

Pour ce qui est des droits du voisin, sache que le voisinage implique un droit au-delà de ce qu'exigé la fraternité en Islam. Ainsi le voisin mérite ce que mérite tout musulman et même plus. En effet, il est rapporté dans le *Hadîth* : « Il y a trois sortes de voisins : un voisin qui jouit d'un seul droit ; un voisin qui jouit de deux droits et un voisin qui jouit de trois droits. Le voisin qui a trois droits, c'est le voisin musulman de proche parenté, car il jouit du droit du voisinage, du droit de l'islam et du droit de la parenté. Quant à celui qui a deux droits, c'est le voisin musulman : il jouit du droit de l'Islam et du droit du voisinage. Pour ce qui est du voisin qui a un seul droit, c'est le voisin polythéiste ».

Sache aussi que le droit du voisinage ne se limite pas seulement au fait de s'abstenir de toute gêne et nuisance, mais consiste aussi à supporter la gêne, à être doux, à prendre l'initiative en matière de bien, à saluer son voisin, en premier à ne pas trop parler avec lui, à lui rendre visite en cas de maladie, à lui présenter ses condoléances en cas de malheur, à le féliciter en cas de joie, à pardonner ses fautes, à ne pas monter sur sa maison, à ne pas le gêner en empilant du bois sur ses murs ou en versant de l'eau dans sa gouttière et ses égouts ou en jetant du sable dans sa cour, à ne pas le suivre du regard lorsqu'il rapporte des produits chez lui, à préserver ce qui se dévoile de sa nudité, à ne pas écouter ce qui se dit dans sa maison, à baisser le regard pour ne pas voir sa femme et à être attentif aux besoins de sa famille pendant son absence.

La solitude et le retrait

Les gens ont divergé à propos de la vie dans l'isolement et de la fréquentation, laquelle des deux est meilleure ? Pourtant chacune d'elles comporte des intérêts et des risques. Mais il faut dire que la plupart des ascètes ont préféré la solitude et la retraite spirituelle.

Parmi ceux qui ont opté pour la retraite spirituelle citons : Sufyân al-Thawrî, Ibrâhîm ibn Adham, Dâwûd al-Tâ'î, al-Fudhayl ibn 'Iyâdh, Bishr al-Hâfî et bien d'autres. Parmi ceux qui ont préféré la fréquentation citons Sa'îd ibn al-Musayyib, Shurayh, al-Sha'bi, ibn al-Mubârak et bien d'autres.

Chaque groupe avait ses arguments. Evoquons en quelques uns. S'agissant des arguments du premier groupe, on rapporte dans les deux Recueils authentiques (*Sahîhayn*), d'après le *Hadîth* transmis par Abu Sa'îd : « On a demandé : *Ô Envoyé de Dieu ! Quel est le meilleur homme ? Il a répondu : Un homme qui combat en investissant sa personne et ses biens et un homme qui se retire dans une vallée où il adore son Seigneur et met les gens à l'abri de son mal* ».

Il est dit, dans le *Hadîth* rapporté par 'Uqba ibn 'Amir - رضي الله عنه - : « J'ai dit : *Ô Envoyé de Dieu ! Où est le salut ? Il a répondu : Garde ta langue, que ta maison te contienne et pleure ton péché* ».

Pour sa part, 'Umar ibn al-Khattâb - رضي الله عنه - a dit : « Prenez votre part de l'isolement. De son côté, ibn Mas'ud a dit : Soyez des sources du savoir, des lampes de nuit, des gardiens de maisons avec des cœurs épris de dévotion et des habits usés, vous serez reconnus par les habitants du ciel et ignorés par les habitants de la terre. »

Sa'd ibn Abî Waqqâs - رضي الله عنه - a dit : « J'aurais souhaité qu'il y ait entre les gens et moi une porte en fer, que personne ne puisse me parler ou que je puisse lui parler jusqu'à ce que je rencontre Dieu - qu'il soit glorifié ».

De son côté Abu al-Dardâ' - رضي الله عنه - a dit : « Le meilleur ermitage de l'individu musulman, c'est sa maison où il retient sa langue, sa passion charnelle et son regard. Prenez garde surtout aux retrouvailles des marchés car elles absorbent l'attention et éliminent la concentration. »

A son tour Daoud al-Ta'i - رضي الله عنه - a dit : « Fuis les gens comme si tu fuyais un lion. »

Enfin Abu Muhalhil - رضي الله عنه - rapporte : « Un jour Sufiyan al-Thawr m'avait pris par la main pour aller dans un cimetière. Nous nous sommes retirés dans un coin où il se mit à pleurer avant de me dire ceci : Ô Abu Muhalhil ! si tu peux éviter à ton époque de fréquenter quiconque, fais-le, et que ton souci majeur soit l'amélioration de ta personne. »

S'agissant des arguments avancés par ceux qui ont choisi la fréquentation, il y a la Parole du Prophète - صلى الله عليه وسلم - : « **Le croyant qui fréquente les gens et supporte leur gêne est meilleur que celui qui ne les fréquente pas et n'endure pas leur nuisance** ». Ils ont également avancé des arguments faibles qui ne résistent pas à l'examen comme l'interprétation qu'ils se font de la Parole d'Allah - تعالى - :

{ Ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et qui se sont opposés les uns aux autres }
(Coran : III-105)

parce que ce qui est visé dans ce verset c'est la division des opinions et des doctrines autour des fondements et des principes de la Loi religieuse. Ils ont avancé également comme argument la Parole du Prophète - صلى الله عليه وسلم - qui dit : « **Point de rupture au-delà de trois jours** ». En soutenant que la retraite est une rupture complète, ce qui est bien faible car ce qui est visé dans ce *Hadîth*, c'est le fait de rompre l'échange des mots et des salutations et la fréquentation habituelle.

L'utilité de la retraite, ses risques et le dévoilement de la vérité sur sa vertu

Sache que les divergences des gens à ce sujet sont semblables à leurs divergences à propos de la vertu du mariage et du célibat. Or, nous avons indiqué que cela dépendait des situations et des personnes. Nous dirons ici la même chose. Mais commençons d'abord par évoquer les utilités de la retraite qui sont au nombre de six :

La première : la consécration à la dévotion et la familiarité avec les confidences d'Allah - تعالى -. En effet ceci exige du temps libre. Or, il ne peut y avoir de temps libre dans la fréquentation. Donc la retraite spirituelle est un bon moyen pour le faire, surtout au début. On a demandé à un sage : où l'ascèse et la retraite spirituelle ont-ils conduit les dévots ? Il a répondu : à la familiarité avec Allah.

Ouways al-Qârânî disait : « *Je ne pouvais imaginer qu'un homme qui connaît son Seigneur puisse se familiariser avec un autre.* »

Sache que pour celui qui parvient à la familiarité avec Allah, grâce à la pérennité du *dhikr* (Rappel d'Allah) ou à la réalisation de la connaissance d'Allah grâce à la pérennité de la méditation, se consacrer à une telle tâche lui est meilleure que tout ce qui se rapporte à la fréquentation.

La deuxième : se débarrasser, grâce à la retraite spirituelle, des péchés auxquels l'homme s'expose généralement du fait de la fréquentation. Il s'agit de quatre péchés essentiels :

Le premier péché c'est la médisance. En effet les gens ont pour habitude de se rincer le gosier en nuisant aux réputations d'autrui et d'en faire l'objet de leurs plaisanteries. Aussi, si tu les fréquentes et si tu t'accordes avec eux, tu pêches et tu t'exposes au courroux de Allah - تعال -, et si tu gardes le silence, tu es associé dans l'affaire, car celui qui écoute est l'un des calomniateurs et si tu les récuses il te détestent, te calomnient et ajoutent de la médisance à leur médisance, et il arrive même qu'ils aillent jusqu'à t'insulter.

Le deuxième péché se rapporte à l'obligation de recommander le bien et d'interdire le mal. En effet, celui qui fréquente les gens ne manque pas de constater des choses répréhensibles. S'il garde le silence, il désobéit à Allah - تعال - et s'il récuse ce qui le révolte, il s'expose à toutes sortes d'ennuis. Or la retraite spirituelle permet d'échapper à tout cela.

Le troisième péché, c'est la duplicité qui est le mal incurable dont ne peut se prémunir. En effet, la première chose que recèle la fréquentation des gens, c'est le fait de leur manifester qu'ils nous manquent. Or une telle attitude n'est presque jamais dépourvue de mensonge, soit dans son origine, soit dans l'exagération qui l'accompagne. Voilà pourquoi les Anciens Pieux montraient beaucoup de prudence en répondant aux questions habituelles de civilité : comment vas-tu ce matin ? Comment vas-tu ce soir ? Ainsi, l'un d'eux à qui on demandait : comment vas-tu ce matin ? a répondu : Nous sommes ce matin des faibles pécheurs, nous consommons nos subsistances et nous attendons le terme de nos vies.

Sache que lorsque l'interrogation de l'homme pour son frère : comment vas-tu ce matin ? n'est pas motivée par l'affection et l'amour, elle devient de l'affectation et de la duplicité, car il arrive à l'homme d'interroger son frère de la sorte en lui concevant dans son cœur un ressentiment et une haine qui risquent de dévoiler son état intérieur corrompu. Or, dans la retraite spirituelle on est à l'abri de ce genre d'aléas, ceci parce que celui qui croise les gens et ne partage pas avec eux leur caractère s'expose à leur mépris. En plus il le trouvent pesant, le calomnient et risquent leur foi en le prenant pour cible et il risque à son tour de perdre et sa foi et son bas-monde dans sa revanche contre eux.

Le quatrième péché, c'est le risque d'être contaminé par le mauvais caractère de ceux qu'on fréquente. Il s'agit d'un mal enfoui qui échappe souvent aux hommes censés. Quant aux insouciant, n'en parlons pas. En effet, si un homme fréquente un certain moment un libertin, en fustigeant intérieurement son attitude, compare son état actuel par rapport à la période antérieure de cette fréquentation, il découvrira une différence pour ce qui est de sa répugnance vis à vis de la corruption. Car à force de s'y exposer directement, la corruption devient moins pesante pour la nature humaine et elle perd de sa gravité. Il faut savoir que plus l'homme constate qu'autrui commet des péchés majeurs, plus il méprise les péchés mineurs qu'il commet lui-même. Lorsque l'homme constate les états spirituels des Anciens Pieux en matière d'ascèse et de dévotion, il conçoit du mépris pour lui-même et sous-estime sa propre dévotion, ce qui l'incite à redoubler d'effort. Ainsi, grâce à cette donnée subtile, on reconnaît le secret de la parole de celui qui dit : la miséricorde descend lors de la mention des saints.

Du reste, ce qui prouve la perte de l'effet de la chose à cause de sa répétition et de sa constatation, c'est que la plupart des gens, en voyant un musulman manger pendant le jeûne de *Ramadan*, jugent très grave son attitude et vont jusqu'à croire que c'est un mécréant. Mais il leur arrive de voir un homme qui n'accomplit pas sa prière à l'heure

sans avoir à son égard la même réprobation qu'ils ont à l'égard de celui qui ne respecte pas le jeûne, bien que la négligence d'une seule prière conduit à l'impiété. En fait, il n'y a pas d'autre raison à cela à part le fait que la prière se répète régulièrement et qu'on ne respecte pas souvent son horaire. De même lorsqu'un *Fâqih* porte un habit en soie ou une bague en or, les gens le fustigent avec la dernière énergie, mais il leur arrive de le voir entrain de calomnier et de médire, sans trouver que son attitude est très grave. Pourtant, la médisance est plus grave que le port de la soie. Mais à force de l'entendre et de voir les calomniateurs, la médisance n'a plus d'effet sur les cœurs. Sois donc attentif à ces subtilités et prend garde à la fréquentation des gens, car tu risques de ne trouver auprès d'eux que ce qui renforce ton attachement au bas-monde et ton insouciance par rapport à la vie future, ce qui te pousse à négliger les péchés et à avoir un faible désir pour les actes d'obéissance. Aussi, si tu tombes sur une séance où on mentionne Allah - تعال -, tu ne dois pas la quitter, car c'est le butin du croyant.

La troisième utilité : il s'agit d'être délivré des discordes et des disputes et de préserver la foi contre la tentation de s'y mêler. En effet, rarement un pays est dépourvu de fanatisme et de querelles de tout genre. Or celui qui vit en retrait par rapport à ces fléaux est délivré.

Ibn 'Umar - رضي الله عنه - rapporte que le prophète صلى الله عليه وسلم - a évoqué les discordes et les séductions et les a décrites. Puis il lui dit :

« Si tu vois que les gens sont submergés par les troubles, qu'ils ne respectent plus leurs engagements et tout ce qu'on leur confie et qu'ils deviennent comme ceci », et il croisa ses doigts... Ibn 'Umar lui demanda alors : « Que m'ordonnes-tu ? » Il lui dit :

« garde ta maison, maîtrise ta langue, prends ce que tu connais, laisse ce que tu ne reconnais pas, occupe-toi de tes affaires privées et laisse les affaires publiques. » On a d'ailleurs d'autres *Hadîth* qui vont dans le même sens.

La quatrième utilité : il s'agit de se délivrer du mal des gens car ils te nuisent une fois par la médisance, une fois par la calomnie, une fois par la suspicion, une fois par l'accusation, une fois par les faux espoirs. Du reste, celui qui fréquente les gens ne manque pas d'avoir un envieux, ou un ennemi, ou autre chose parmi les maux que l'homme retrouve chez ses connaissances. Or la retraite et la vie dans l'isolement et la solitude constituent le moyen pour s'en délivrer. ;

Le poète dit : De ton ami ton ennemi tire profit Aussi, ne multiplie pas trop les amis ? Ne vois-tu pas que souvent le mal Proviend de la nourriture et de la boisson ! 'Umar - رضي الله عنه - disait : « La retraite délivre des mauvaises fréquentations. »

De son côté Ibrâhîm ibn Adham - رضي الله عنه - disait : « Ne cherche pas la connaissance de celui que tu ne connais pas et ignore celui que tu connais ». Un homme a demandé à son frère : veux-tu que je t'accompagne pour le pèlerinage ? Il lui dit : Laisse-nous vivre dans la préservation d'Allah car nous craignons de découvrir les uns chez les autres ce qui nous amène à nous mépriser. Voilà une autre utilité de la vie en retraite, à savoir la préservation de la foi, de la grandeur d'âme et de l'ensemble des défauts et des nudités.

La cinquième utilité : c'est que cessent la convoitise des gens à ton égard, et ta propre convoitise envers eux. Pour ce qui est de leur convoitise, sache que leur satisfaction est inconsolable. Aussi celui qui se soustrait à eux coupe toute envie d'assister à leurs réceptions et à leurs noces, etc...

D'ailleurs, on a dit que celui qui prive tout le monde de sa présence est agréé par tous.

Pour ce qui est de ta propre convoitise, sache que celui qui regarde la fleur du bas-monde, devient avide et redouble de convoitise, mais il ne récolte que les déceptions et

les ennuis dans la plupart de ses ambitions. En effet, il est dit dans le *Hadîth* :
« Regardez ceux qui vous sont inférieurs et ne regardez pas ceux qui vous sont supérieurs, car c'est l'attitude qui convient pour que vous ne méprisiez pas les bienfaits de Dieu en votre faveur ». De même, Allah - تعال - a dit :

{ Ne porte pas tes regards vers les jouissances éphémères que Nous avons accordé à plusieurs groupes d'entre eux; c'est là le décor de la vie de ce monde, destiné à les éprouver.}

(Coran : 20-131)

La sixième utilité : C'est le fait de se débarrasser des gens insupportables et des idiots et de ne plus endurer leurs mauvais caractères. Il faut dire que lorsque l'homme est gêné par des individus insupportables, il ne tarde pas à médire d'eux. Et s'ils le gênent en le dénigrant, il leur rend la pareille. Ainsi cette affaire dégénère et aboutit à la corruption de la foi. Or la vie en solitaire met à l'abri de ce genre de fléaux.

Les défauts de la retraite et de la vie en solitaire

Sache que certains buts religieux et profanes se réalisent grâce au recours à l'assistance d'autrui et ne s'obtiennent que par le biais de la fréquentation. Or parmi les bienfaits de la fréquentation, il y a l'apprentissage et l'enseignement, l'utilité et le fait d'être utile, l'éducation et la formation, la familiarité et le fait d'apporter le réconfort, l'obtention de la récompense en s'acquittant des droits, l'accoutumance à la modestie, le fait de tirer profit des expériences, et de la constatation de ces états le fait d'en tirer des leçons. Tels sont donc les bienfaits de la fréquentation. Reprenons-les en détail.

Le premier bienfait : l'apprentissage et l'enseignement.

Nous avons déjà évoqué leur mérite dans le livre de la science. Ainsi celui qui s'initie aux obligations rituelles, puis constate qu'il ne peut pas aller plus loin dans l'acquisition du savoir et qu'il vaut mieux pour lui se consacrer à la dévotion, se doit de se consacrer à la retraite spirituelle et à la vie solitaire. En revanche, s'il peut se distinguer dans les sciences de la loi religieuse, l'isolement avant d'avoir terminé sa formation constitue à son endroit le comble de l'échec. Voilà pourquoi al-Rabf ibn Khaytam disait : « *Initie-toi puis retire-toi.* » C'est dire que le savoir constitue le fondement de la religion et qu'il n'y a aucun bien dans le retrait des gens du commun. On a demandé à un savant : « *Que dis-tu de la retraite de l'ignorant ?* » Il a répondu : « *C'est de la folie et c'est un malheur.* » On lui a demandé : « *Et de celle du savant ?* » Il a répondu : « *Tu n'as rien à avoir avec une telle retraite. Laisse-là, elle est accompagnée de ce qui la chausse et l'irrigue ; elle s'abreuve à l'eau et se nourrit des arbres jusqu'à ce qu'elle rencontre son Seigneur.* »

Pour ce qui est de l'enseignement, il comporte une immense récompense lorsqu'il y a une bonne intention pour le dispenser. Mais lorsque le dessein à travers l'enseignement se limite à la renommée et à la recherche d'un grand nombre de disciples, cela devient un péril pour la foi. Et c'est ce qui a été indiqué dans le livre de la science. Or, ce qui prévaut à notre époque, c'est le mauvais dessein de ceux qui veulent apprendre. Aussi la foi implique de se retirer par rapport à eux. Toutefois, si l'on rencontre un chercheur d'Allah qui désire se rapprocher d'Allah par l'apprentissage du savoir, il n'est pas permis de s'isoler et de le priver de l'initiation, car il est interdit dans ce cas de garder la science pour soi et on ne doit pas se duper sur la parole de celui qui a dit : Nous avons appris le savoir sans viser Allah, mais le savoir a voulu qu'il soit autrement que pour Allah. En effet, l'auteur de cet adage vise par là les sciences du Qur'ân et du *Hadîth* et la connaissance des conduites des Prophètes et de compagnons. Or ceci implique l'avertissement et la mise en garde et constitue un bon mobile pour générer la crainte

d'Allah - تعالى -, car s'il n'a pas un effet immédiat, il en aura à long terme. En revanche la théologie (*'ilm al-kalam*) et la science des divergences ne ramènent pas à Allah - تعالى - tout individu qui s'attache au bas-monde ne cessera de persister dans son attachement jusqu'à la fin de sa vie.

Le deuxième bienfait : c'est le fait d'être utile et d'en profiter

Pour ce qui est de profiter de l'apport d'autrui, ceci se réalise grâce au travail et à l'échange. Ainsi celui qui en a besoin se trouve dans l'obligation de renoncer à la retraite et à l'isolement. Quant à celui qui possède ce qui lui suffit, la retraite spirituelle est meilleure pour lui, sauf s'il vise le contentement à travers son activité et son travail. Dans ce cas, cette attitude est meilleure que la retraite, sauf si celle-ci lui procure la connaissance et la familiarité d'Allah - تعالى - à condition que cette appréciation soit fondée sur le dévoilement et la clairvoyance et non pas sur des illusions et des aberrations.

Pour ce qui est du fait d'être utile, cela consiste à être utile aux gens, soit par ses biens, soit par sa force physique pour satisfaire leurs besoins. Ainsi, pour celui qui peut le faire tout en s'acquittant des prescriptions de la Loi religieuse, cette attitude est meilleure que la retraite, si dans sa retraite il ne pratiquait que les prières surrogatoires et les exercices physiques. S'il fait partie de ceux qui ont bénéficié d'une ouverture spirituelle qui permet l'action du cœur à travers la permanence dans le *dhikr* ou la méditation, la retraite spirituelle sera pour lui une option qui n'a pas son équivalent.

Le troisième bienfait : c'est le fait de recevoir et de donner une bonne éducation. Nous entendons par-là le fait de s'exercer à endurer les gens, à redoubler d'effort pour supporter leur gêne, à briser les caprices de l'âme et à dominer le désir et la passion. Or cette attitude est meilleure que la retraite pour celui qui n'a pas amélioré son caractère.

Mais il faut comprendre que l'exercice n'est pas voulu pour lui-même au même titre qu'il n'est pas visé à travers le dressage de la bête. En effet, on veut de son dressage qu'elle devienne une monture pour traverser les étapes. Or le corps est justement une monture sur laquelle on chemine sur la voie de la Vie Future. Cette monture possède bien des passions et des caprices. Si elles ne sont pas domptées, la monture risque de s'emballer en plein désert avec celui qui se trouve sur son dos. Ainsi celui qui passe sa vie dans les exercices ressemble à celui qui consacre sa vie au dressage de sa bête sans la monter et sans la dompter. Tout ce qu'il gagne c'est qu'il évite que la bête ne le morde ou ne l'écrase. Certes, c'est déjà un point utile mais ce n'est pas tout ce qu'il fallait rechercher. On a interpellé un ermite : ô toi l'ermite ! mais il a répondu : je ne suis pas un ermite mais un simple chien mordant. Je suis retenu ici pour ne pas mordre les gens. Certes, c'est une bonne attitude par rapport à celui qui mord, mais il convient de ne pas s'en contenter. Quant au fait d'éduquer autrui et de lui apprendre les bonnes manières, c'est une pratique qui s'expose aux défauts et aléas que connaît la propagation du savoir, comme il a été souligné.

Le quatrième bienfait : c'est le fait de rechercher la familiarité et le réconfort. Cela peut être bon, à l'instar de la familiarité que procure la présence des gens pieux. Mais il peut être recherché aussi pour réconforter les cœurs devant les affres de la solitude. Il convient donc que la familiarité soit recherchée à certains moments de manière à ne pas affecter le temps qui reste. Il faut aussi que la conversation durant ces retrouvailles familiales soit limitée aux questions propres à la foi.

Le cinquième bienfait : c'est le fait d'obtenir et de permettre l'obtention de la récompense. Le premier cas se réalise grâce à la participation aux funérailles, à la visite des malades, à la participation aux noces et aux réceptions. Ces pratiques renferment beaucoup de récompense en ce sens qu'elles apportent la joie au croyant. Le deuxième cas consiste à ouvrir sa porte aux gens pour qu'ils lui présentent leurs condoléances, ou le félicitent, ou lui rendent visite, ce qui leur permet d'obtenir beaucoup de récompense. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'un savant qui les autorise à le visiter. Mais il convient pour le fidèle de comparer la récompense tirée de ces fréquentations à leurs défauts, pour faire valoir la retraite ou la fréquentation. Du reste la plupart des Anciens Pieux préféraient la retraite à la fréquentation.

Le sixième bienfait : c'est la modestie. On ne peut le faire dans la solitude. En effet il arrive que l'orgueil soit la cause du choix de la vie recluse du fidèle et que les manquements dans les réceptions et les fêtes pour l'honorer et lui accorder la priorité l'empêchent d'y assister. Il arrive aussi qu'il dédaigne de fréquenter les autres parce qu'il est imbu de sa personne et ainsi de suite. D'ailleurs, le signe de ce caractère hautain se lit dans son aptitude à aimer qu'on lui rende visite et à détester qu'il doive le faire lui-même, à se réjouir du rapprochement des princes et des gens du commun et de leurs retrouvailles à son seuil et à ce qu'on baise sa main. Donc la retraite pour cette raison, c'est de l'ignorance, parce que la modestie n'affecte pas une position éminente. Ainsi, lorsque tu connais les vertus et les vices de la retraite, tu réalises que la juger dans l'absolu, positivement ou négativement, est une erreur. Il convient plutôt de regarder la personne et son état, celui qu'on fréquente et sa situation, le motif qui pousse à la fréquentation, et de comparer ce qu'on a raté avec ce qu'on a obtenu. La vérité peut alors se dégager et on verra clairement ce qui est meilleur. L'imâm Ash-Shâfi'i - رحمه الله تعالى - disait : « *Se refermer par rapport aux gens rapporte l'hostilité et s'ouvrir à eux rapporte bien des maux. Aussi, place-toi entre le resserrement et la dilatation. Et celui qui soutient autre chose manque de perfection. Ce qu'il dit n'est qu'une information subjective sur son propre état spirituel. Il n'est donc pas permis de s'en servir comme critère pour juger le cas de celui qui a un état spirituel différent.* » Si l'on se demande : quelles sont les règles de la retraite spirituelle ? Nous répondons par ceci : Il convient, pour celui qui s'isole et se retire, de formuler à travers sa retraite l'intention de soustraire les gens à son propre mal, puis de rechercher la délivrance des maux d'autrui, puis de se débarrasser du défaut de manquement à s'acquitter des droits des musulmans, puis de se dépouiller et de se consacrer à Allah - تعالى -. Voilà des règles claires et évidentes. Ensuite, le fidèle est tenu, dans sa retraite, de pratiquer régulièrement la science et l'action, l'invocation et la méditation, pour pouvoir récolter le bénéfice de sa retraite. Il doit aussi empêcher les gens de trop le visiter, pour disposer de son temps et cesser de demander de leurs nouvelles et d'écouter les fausses rumeurs qu'on répand dans le pays, et ce qui occupe les gens, car tout cela s'implante dans le cœur et rejaillit même en pleine prière. C'est que les nouvelles s'infiltrant dans les oreilles comme la semence dans la terre. Le fidèle doit se contenter de peu pour vivre, autrement il sera obligé de fréquenter les gens. Il doit également s'armer de patience pour endurer la gêne que les gens lui causent et ne pas écouter les compliments qu'on lui fait à cause de sa retraite, ou les critiques qu'on lui adresse du fait de l'abandon de la fréquentation. Car tout cela affecte le cœur et l'amène à s'arrêter dans son cheminement sur la voie qui conduit à la vie future. Il doit avoir un bon compagnon près duquel il s'assoit de temps à autre pour se reposer de l'endurance de l'effort et des exercices spirituels. Ceci constitue une aide précieuse pour affronter le reste de son temps. Mais la patience dans la retraite spirituelle ne se réalise parfaitement que si on rompt les attaches avec le bas-monde et cette rupture totale n'est possible pour le fidèle que s'il met un terme à ses faux espoirs et à ses illusions. Ainsi, lorsqu'il se réveille le matin, il parvient à envisager réellement qu'il n'ira pas jusqu'au soir et vice-versa. Il lui sera alors facile d'endurer sa journée. Il doit également évoquer la mort et la solitude de la tombe surtout lorsque son cœur se resserre dans sa solitude. Qu'il réalise aussi que celui dont le cœur ne parvient pas à se familiariser avec la présence divine, malgré la mention de Dieu et Sa connaissance, ne supportera pas la frayeur de la solitude dans l'outre tombe, et que celui qui [retrouve le réconfort dans la mention d'Allah et Sa connaissance se familiarise avec la mort parce que cette dernière ne détruit pas le support de la familiarité et de la connaissance. Conformément à la parole d'Allah - تعالى - concernant les martyrs :

{ Ils sont vivants auprès de leur Seigneur }

(Coran : 3-169)

Or tout homme qui se dépouille pour combattre son âme charnelle pour plaire à Dieu est martyr, conformément à la parole d'un compagnon : « *Nous sommes revenus du combat mineur pour attaquer le combat majeur* ».



Le livre du Voyage

Introduction

Le voyage est un moyen pour se délivrer de quelque chose qu'on fait et pour atteindre quelque chose qu'on désire.

Mais il y a deux sortes de voyages : un voyage physique avec le corps en quittant son pays natal pour un autre et le voyage qui est le cheminement du cœur depuis le plus bas de l'échelle de l'existence jusqu'au royaume des cieux. Evidemment ce dernier est le plus noble des deux voyages. En effet, celui qui se maintient en arrêt dans l'état qu'il a connu après sa naissance et qui se pétrifie dans ce qu'il saisit au vol de l'imitation des parents, garde le degré de l'imperfection, se contente d'une position imparfaite et préfère les ténèbres de la réclusion et l'exiguïté de la prison à un espace aussi grand que les cieux et la terre.

Le poète dit :

« *Je n'a jamais vu chez les gens un défaut plus lourd que la déficience à atteindre la perfection pour ceux qui le peuvent.* » Mais comme celui qui s'engage dans ce genre de voyage est constamment exposé aux périls, les chemins et les routes de ce voyage ont perdu leurs traces. S'agissant du voyage physique, il a de multiples formes et il possède des vertus et des risques très graves. En effet, il est assimilable dans son approche à la retraite et à la fréquentation dont nous avons parlé auparavant en évoquant la méthode appropriée pour les aborder.

En effet, les intérêts qui le motivent se repartissent entre la nécessité de fuir quelque chose ou celle de rechercher une autre. Ainsi, la fuite due soit à cause de quelque chose de nuisible pour les affaires du bas-monde, comme la fuite de la peste lorsqu'elle sévit dans un pays donné, ou la crainte d'une querelle et d'une dispute, ou la hausse des prix, soit à la suite de quelque chose de nuisible pour la foi, comme dans le cas de celui qui est éprouvé dans son pays natal par des biens, ou une réputation, ou des conditions sociales qui l'empêchent de se consacrer à Dieu - عز و جل - ; il préfère dans ce cas l'exil et l'effacement et éviter l'aisance et la réputation, ou dans le cas de celui qui est invité à participer à une innovation blâmable ou à assumer une haute charge qu'il estime illicite, il recherche alors la fuite pour les éviter. Quant à ce qui est recherché, cela peut être mondain comme les biens et les réputations, ou sacré comme la science portant sur les questions de la foi du fidèle, ou sur sa morale personnelle, ou sur les Signes de Dieu - عز و جل - sur Sa terre. Ainsi, jamais un érudit réputé pour sa science depuis l'époque des compagnons jusqu'à la notre, n'a été connu sans qu'on ne se mette en voyage pour s'initier auprès de lui.

Pour ce qui est de la connaissance de sa propre morale personnelle pour le fidèle, c'est une question qui est elle aussi importante, car le cheminement vers la vie future ne peut se réaliser qu'en améliorant le caractère. D'ailleurs le mot arabe *safar* qui signifie le voyage a été appelé ainsi parce qu'il conduit à la morale.

En un mot, dans son pays, l'âme ne manifeste pas ses perversions et son immoralité, parce qu'elle se familiarise avec ce qui est conforme à sa nature comme accoutumances et ce n'est qu'en supportant les risques du voyages, en se coupant de son accoutumance et en éprouvant les difficultés de l'exil, que se révèlent ses cotés dangereux et se dévoilent ses multiples défauts.

Quant aux Signes de Dieu - عز و جل - sur Sa terre, leur contemplation procure beaucoup de bienfaits pour celui qui y réfléchit. En effet, la terre comporte des composantes imbriquées les unes dans les autres, des montagnes, des territoires immenses, des déserts, des océans, de grandes variétés d'espèces animales et végétales, et il n'y a rien qui n'atteste pour Dieu Son Unicité et qui ne glorifient dans un langage particulier, que ne perçoit que celui qui prête l'oreille et qui est témoin. Nous entendons par l'écoute, ici, l'ouïe intérieur qui permet de percevoir ce qui exprime l'état, car il n'y a pas un seul atome dans les cieux et la terre qui ne possède pas des signes qui attestent l'Unicité de Dieu - عز و جل - .

Nous avons indiqué aussi que, parmi les vertus du voyage, il y a la fuite de la renommée, des charges et de la multiplicité des rapports, car la foi ne devient plénière qu'au moyen d'un cœur libre de tout attachement à ce qui est autre que Dieu. Or on imagine mal que le cœur dans le bas-monde puisse se libérer de toutes ses attaches et des besoins fondamentaux. Mais on peut imaginer la possibilité de les atténuer et de les réduire ; voilà pourquoi ceux qui se sont allégés sont sauvés et ne périssent que ceux qui s'écroulent sous de lourds fardeaux. Par *al-Mukhif* (celui qui a un fardeau léger) nous entendons celui dont le bas-monde n'est pas un soucis majeur.



Le livre de la recommandation du bien et de l'interdiction du mal

Introduction

Sache que la recommandation du bien et l'interdiction du mal constituent le pôle majeur de la foi et c'est la règle avec laquelle Allah a envoyé les Prophètes. Aussi, s'il arrive que son tapis soit plié, ce sera la fin de la religion, la domination de la corruption et la désolation dans les pays.

Allah - عز وجل - a dit :

« Puissiez-vous former une communauté dont certains appellent les hommes au bien ; leur ordonnent ce qui est convenable et leur interdisent ce qui est blâmable. Voilà ceux qui seront heureux ».

(Qurân ; 3-104).

Ce verset comporte une indication qu'il s'agit d'une obligation individuelle, parce que Dieu - عز وجل - a dit : *« Puissiez-vous former une communauté dont certains membres... »* et Il n'a pas dit : Soyez tous des hommes qui ordonnent le bien. Ainsi lorsque quelques uns assument cette obligation, celle-ci s'impose plus à ceux qui restent. Mais la réussite et la félicité sont réservés à ceux qui l'assument. Du reste *al Qurân al Karîm* renferme de nombreux versets sur la recommandation du bien et de l'interdiction du mal.

De même Al-Nu'mân ibn Bashîr rapporte ceci :

« J'ai entendu l'Envoyé d'Allah - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - dire : ceux qui respectent les lois d'Allah, ceux qui les volent et ceux qui font preuve de duplicité à leur sujet sont semblables à des gens qui ont pris un navire : les uns ont occupé ses cales et ses mauvais coins, d'autres ont occupé le pont de la partie supérieure. Lorsque ceux qui se trouvaient dans la partie inférieure du bateau voulaient chercher de l'eau, ils passaient au-dessus de ceux qui occupaient la partie supérieure et les gênaient. Aussi ce sont-ils dit : et si nous creusions un trou dans notre partie pour avoir de l'eau et ne plus gêner ceux qui sont au-dessus de nous ! Si ceux d'en haut les laissaient faire, ils périraient tous, et s'ils les empêchaient ils seraient tous sauvés.



LE TROISIEME QUART : « Le quart de ce qui est périlleux »

Le livre d'explication des merveilles du cœur

Introduction

Sache que le cœur est la partie la plus noble de l'homme. Il connaît Dieu, oeuvre pour Lui, chemine vers Lui, jouit de Sa proximité et du dévoilement de ce qu'Il a auprès de Lui. Les autres organes et membres sont ses suivants et ses domestiques dont le cœur se sert comme les rois se servent de leurs esclaves.

Celui qui connaît son cœur connaît son Seigneur. Mais la plupart des hommes ignorent leurs cœurs et leurs âmes. Et Dieu s'interpose entre l'individu et son cœur. Cette interposition consiste à le priver de la chance de Le connaître et d'être vigilant en Sa présence. Donc, la connaissance du cœur et de ses qualités constitue le principe de base de la foi et le fondement de la voie des cheminants.

Les accès d'Iblis au cœur de l'homme

Sache qu'au regard de sa nature originelle, le cœur accepte la guidance et, qu'au regard de ce qui a été déplacé en lui comme désirs et passions, il est disposé à se détourner de cette bonne voie. Cette lutte en son sein, entre le soldat des anges et celui des démons, est permanente, jusqu'à ce que le cœur s'ouvre à l'un d'eux pour lui permettre de s'y affermir et de s'enraciner. L'accès de l'autre s'effectue par subtilisation, conformément à la parole de Dieu - تعالى - : « **Contre le mal du tentateur qui se dérobe furtivement** ». [Coran : 114-4].

En effet, lorsque Dieu est invoqué, le tentateur se dérobe et lorsque l'insouciance gagne, il se réjouit. C'est dire que rien n'expulse autant du cœur la cohorte des agents de Chaytân que l'invocation et la mention de Dieu - تعالى -, car ils ne peuvent faire face au *Dhikr*. Sache également que le cœur s'apparente à un château fort et que Chaytân s'apparente à un ennemi qui veut entrer dans le château fort, s'en emparer et le dévaster. Or, on ne peut protéger le château fort qu'en surveillant ses accès et ses portes. De même, ne peut garder ses portes que celui qui les connaît, et on ne peut repousser le démon qu'en connaissant les accès de ce château fort. Il faut savoir, à ce propos, que les accès et les portes par où le démon se faufile sont les qualités du serviteur qui sont nombreuses. Toutefois nous allons indiquer les portes principales, qui sont des passages que risque d'emprunter la cohorte de *Chaytân*.

Parmi ces grandes portes, il y a la jalousie et la cupidité. En effet, lorsque le serviteur convoite quelque chose, sa cupidité le rend aveugle et sourd et elle voile la lumière du discernement par laquelle il reconnaît les accès du démon. Il en va de même lorsqu'il est envieux, car le démon y trouve une bonne occasion pour embellir chez l'homme cupide tout ce qui le fait parvenir jusqu'à son plaisir, quand bien même ce serait répréhensible et pervers.

Parmi ses grandes portes, il y a aussi la colère, le désir et l'emportement. En effet, la colère est un monstre pour l'entendement et la raison. or, lorsque les soldats de la raison faiblissent, le démon lance son offensive et se joue de l'homme. On rapporte, à ce propos, que Chaytân dit : Lorsque l'homme est solide, nous le retournons comme les enfants qui retournent la balle. Parmi ses autres portes, il y a l'amour de l'ornement et de l'embellissement de la maison, des vêtements et les

meubles. En effet, le démon ne cesse d'inviter l'homme à restaurer sa maison, à décorer ses plafonds et ses murs et à orner de meubles jusqu'à ce qu'il finisse sa vie dans cette besogne.

Parmi ses portes, il y a aussi la satiété, car elle renforce le désir et détourne de l'obéissance.

Parmi ses portes, il y a également la convoitise des gens. En effet, celui qui convoite quelque chose chez quelqu'un il ne cesse de le louer exagérément pour ce qu'il n'a pas, de l'amadouer sans lui recommander le bien et lui interdire le mal.

Parmi ses portes, il y a aussi l'empressement. Or le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « **L'empressement procède du démon et la lenteur procède de Dieu - تعالى -** ».

Parmi ses portes, il y a l'amour de l'argent. Lorsque cet amour possède le cœur, il le corrompt, l'oblige à rechercher l'argent par tous les moyens, le propulse dans l'avarice, l'intimide par la pauvreté et l'empêche de s'acquitter des droits exigibles.

Parmi ses portes, il y a aussi le fait de pousser les gens du commun à spéculer sur l'Essence de Dieu - تعالى - , sur Ses Attributs et sur des questions inaccessibles à leurs esprits, ce qui les fait douter des principes fondamentaux de la foi.

Parmi ses portes, il y a aussi le fait de suspecter les musulmans, car celui qui juge un musulman par mauvaise suspicion le méprise, lâche sa langue contre lui et s'estime meilleur que lui. La suspicion est favorisée par la perversion de celui qui soupçonne, parce que le croyant recherche toujours des excuses pour le croyant et l'hypocrite cherche toujours les défauts.

Il convient donc, pour l'homme, de se prémunir des situations qui favorisent les accusations pour qu'on ne le soupçonne pas.

Voilà quelques indications sur les accès du démon. Le remède contre ces fléaux consiste à boucher ces accès en purifiant le cœur des défauts. Nous aurons l'occasion, inshâ Allah, de revenir plus en détail sur ces défauts.

Une fois que les racines de ces défauts sont extirpées du cœur, il ne reste plus pour Chaytân que des insufflations et des passages instables qu'empêchent la mention de Dieu - تعالى - et l'occupation du cœur par la piété.

Il faut dire que le démon est semblable à un chien affamé qui se rapproche de toi. Si tu n'as pas dans les mains un morceau de viande ou de pain il suffit pour le chasser que tu lui dises: Arrête-toi. Mais si tu as quelque chose dans les mains et qu'il est affamé, il ne s'en ira pas sur le simple ordre que tu lui donnes. Il en va de même du cœur dépourvu de nourriture pour le démon ; celui-ci le quitte dès que tu mentionnes Dieu. Quant au cœur dominé par le désir, le *Dhikr* ne touche que ses alentours et ne parvient pas jusqu'à son noyau intime où le démon peut s'installer. Si tu veux une confirmation de tout cela, regarde bien ceci dans ta prière : Vois comment le démon parle à ton cœur en cet endroit en évoquant le marché, les affaires et tout ce qui se rapporte à la gestion des affaires du bas monde.

Sache également qu'on a pardonné à l'homme ce qu'il se dit en lui-même ainsi que ce que tu envisages de commettre sans aller jusqu'à l'acte. Or celui qui renonce à cela par crainte de Dieu - تعالى - son renoncement comptera comme une bonne action ; et s'il y renonce du fait d'un obstacle, nous espérons pour lui le pardon, sauf s'il s'agit d'une résolution car la résolution, de commettre un péché constitue elle-même un péché. On en a pour preuve la parole du Prophète - صلى الله عليه وسلم - : « **Lorsque deux musulmans s'affrontent l'épée à la main, celui qui est tué, et celui qui a tué, seront en Enfer . On lui a demandé: pourquoi celui qui est tué ? Il a dit : Il tenait à tuer son compagnon** ».

Du reste, comment ne pas s'en prendre à la détermination et à la résolution alors que les actes dépendent des intentions ? Est-ce que l'orgueil, la duplicité et la fatuité ne sont que des affects intérieurs ? Si un homme voit sur son lit une étrangère qu'il croit être sa femme, il ne commet pas de péché s'il a des rapports avec elle, mais s'il voit son épouse et croit que c'est une étrangère, il

commet un péché s'il a des rapports avec elle. C'est dire que tout cela dépend de la résolution du cœur.

L'attachement du cœur au bien

Il est rapporté, dans le Hadîth que le Prophète - صلى الله عليه وسلم - a dit : « Ô Toi qui retourne les cœurs, attache nos cœurs à Ta religion. Ô Toi qui oriente les cœurs, tourne notre cœur vers Ton obéissance ! » Il est dit dans un autre Hadîth : « Le cœur est semblable à une plume dans un désert que le vent fait se retourner ».

Sache qu'il y a trois sortes de cœurs en matière d'attachement au bien et au mal et concernant leur hésitation.

Le premier cœur est un cœur rempli de crainte référentielle, purifié par les exercices spirituels et épuré des mauvais caractères. Les idées du bien s'y déploient en puisant dans les trésors du mystère et il reçoit la guidance de la part du Roi.

le deuxième cœur est un cœur dépité, surchargé de désirs et de passions, souillé par les perversions et corrompu par le vice. Le pouvoir du démon s'y déploie avec force et affaiblit celui de la foi. Un tel cœur se remplit de la fumée du désir, s'obscurcit et devient comme un oeil rempli de fumée qui ne peut plus voir. Les réprimandes et les exhortations deviennent inefficaces pour ce genre de cœur.

Le troisième cœur est un cœur où commencent à pointer les idées générées par le désir qui l'invitent au mal, mais il est rattrapé par les idées générées par la foi qui l'invitent au bien. Donnons pour illustrer ce cas l'image suivante : le démon lance une offensive contre la raison et renforce l'appel au désir en lui disant Ne vois-tu pas comment untel et untel lâchent leurs brides de leurs âmes charnelles, et il ne cesse ainsi d'évoquer les cas de plusieurs savants. L'âme incline alors vers le démon. A son tour, l'ange lance sa propre offensive en lui disant : Ceux qui ont péri ne sont-ils pas ceux qui ont oublié l'issue finale ? Ne sois pas dupé par l'insouciance des gens. Vois-tu, s'ils se mettent sous le soleil en plein soleil, alors que tu as une maison fraîche et ombrée, vas-tu te conformer à eux ou rechercher ton propre intérêt ? Comment peux-tu te mettre en désaccord avec eux à propos de la chaleur du soleil et en pas leur manifester ton désaccord pour ce qui conduit en Enfer ? L'âme incline alors vers ce que dit l'ange, puis elle sombre dans l'hésitation entre les deux parties adverses jusqu'à ce que le cœur soit dominé par ce qui lui convient. Ainsi, celui qui est créé pour le bien sera prédisposé pour lui, et celui qui est créé pour le mal sera prédisposé pour lui : « Dieu ouvre à la soumission le cœur de celui qu'Il veut diriger. Il resserre et oppresse le cœur de celui qu'Il veut égarer comme si celui-ci faisait un effort pour monter au ciel ». [Coran 6-125].

Mon Dieu ! Accorde-nous la réussite pour accomplir ce que Tu aimes et Tu agrées !



Le livre des exercices spirituels de l'âme et de l'amélioration du caractère

Introduction

Sache que le bon caractère est la qualité des Prophètes (*al-anbiya*) et des justes (*as-sadiqin*) et que les mauvais caractères sont des poisons mortels qui rangent leur auteur dans la cohorte du démon et des maux incurables.

Il convient donc que tu connaisses leurs causes et que **tu retrousses tes manches pour y remédier.**

Nous allons évoquer ici quelques-unes de ces maladies et la façon de les guérir sans entrer dans les détails, car cela sera développé ailleurs Si Allah - تعالى - le veut.

La vertu du bon caractère et le rejet du mauvais caractère

في فضيلة حسن الخلق وذم سوء الخلق

On a déjà développé quelques aspects de ce thème dans le chapitre consacré aux règles de bienséance relatives à **la bonne compagnie.**

Sache donc que les gens ont abordé **le bon caractère** en évoquant ses fruits et non pas sa réalité foncière, sans d'ailleurs envisager tous ses fruits, car chacun en a mentionné que ce qui s'est présenté à son esprit. Mais le dévoilement de la vérité à ce sujet consiste à dire ceci : On associe souvent le bon caractère à la beauté physique. On dit, ainsi, qu'un tel est beau moralement et physiquement, c'est-à-dire qu'il est beau extérieurement et intérieurement, ceci parce que l'homme est constitué d'un corps et d'une âme. Le corps est perçu à l'aide de la vue et l'âme est perçue grâce à la faculté de discernement, et chacun possède sa forme et sa configuration qui peut être soit belle, soit laide. Il reste que l'âme perçue par le discernement a une plus grande valeur que le corps perçu grâce à la faculté visuelle.

Voilà pourquoi Allah - تعالى - a confié beaucoup d'importance à son affaire en disant :

{ Oui, Je vais créer d'argile un être humain. Lorsque Je l'aurai harmonieusement façonné et que j'aurai insufflé en lui de Mon Esprit... }

(Qur'ân : Sâd [38] - 71/72)

Il a indiqué que le corps était composé d'argile et l'esprit ne procède que de Lui - سبحانه وتعالى - .

Donc, **le bon caractère** constitue une attitude bien établie de l'âme, d'où procèdent les actes aisément et sans avoir besoin de la pensée et de la réflexion. Si les actes sont beaux, on les appelle des bons caractères, et s'ils sont laids, on les appelle des mauvais caractères.

Mais certains hommes oisifs, qui supportent mal les exercices spirituels, prétendent qu'il est inconcevable de les changer au même titre qu'il est inconcevable de modifier la forme extérieure. **Notre réponse est la suivante** : si vraiment les caractères relevant des valeurs de la morale ne pouvaient admettre le changement, les recommandations et les exhortations seraient dépourvues de toute signification.

D'ailleurs, comment peut-on nier la modification des caractères alors que nous constatons que les animaux sauvages peuvent être domestiqués, que le chien apprend, par dressage, à s'arrêter de manger et que la jument apprend à marcher au pas et à être dirigée avec finesse. Toutefois, certaines natures acceptent rapidement qu'on les réforme et les améliore tandis que d'autres, opposent beaucoup de résistance.

Quant à l'imagination de celui qui croit que ce qui relève du caractère et du tempérament ne peut être modifié, sache que le but ne consiste pas à réprimer totalement ces affects, ce qui est recherché à travers les exercices spirituels, c'est de ramener le désir à l'équilibre qui est le juste milieu entre l'excès et la négligence.

Quant à le réprimer totalement, évidemment c'est non. Comment peut-il en être autrement, puisque le désir a été créé pour répondre à une utilité indispensable pour le caractère et le tempérament. En effet, si le désir de manger cessait d'exister, ce serait la perte de l'homme ; si le désir sexuel cessait d'exister, ce serait la fin de la reproduction de l'homme et si l'agressivité cessait d'exister, l'homme ne pourrait plus repousser ce qui le détruit.
Allah - تعالی - a dit :

{ Violents envers les impies }
(Qur'ân : al-Fath [48] - 29)

Or, la violence procède de l'agressivité et de la colère. Du reste, si la colère cessait d'exister, ce serait la fin du *jihâd* contre les infidèles.
Allah - تعالی - a parlé de

{ Ceux qui maîtrisent leur colère }
(Qur'ân : âl 'Imrân [3] - 134)

et n'a pas parlé de ceux qui ont perdu leur colère.

Il en va de même à propos de l'appétit et du désir de manger : Ce qui est recherché, c'est **l'équilibre** et **le juste milieu** et non pas la glotonnerie et la frugalité.
Allah - تعالی - a dit :

{ Mangez et buvez ; ne commettez pas d'excès }
(Qur'ân : al-A'râf [7] - 31)

Il reste que lorsque le maître spirituel (*chaykh*) constate, chez son novice (*al-murîd*), une inclination à la colère (*al-ghadab*) et à l'appétit (*ash-shahwatu*), il améliore cela, en exagérant sa critique contre ces deux attitudes pour le ramener à l'équilibre (*at-tawassut*). D'ailleurs ce qui prouve bien que c'est **la modération** (*al-i'tidâl*) et **le juste milieu** qui sont recherchés à travers **la pratique des exercices spirituels**, c'est que la générosité est une vertu recommandée légalement. Or, il s'agit d'une attitude de juste milieu entre la parcimonie (*at-taqîr*) et le gaspillage (*at-tabdhîr*).
Allah l'a louée en disant :

{ Ceux qui, pour leur dépenses, ne sont ni prodigues, ni avares -, car la juste mesure se trouve entre les deux }
(Qur'ân : al-Furqân [25] - 67)

Sache que **cette modération** (*al-i'tidâl*) s'obtient parfois grâce à la perfection de la nature originelle (*al-fitratu*) par don du Créateur - en effet bien des garçons naissent véridiques, généreux et magnanimes -, et parfois elle s'obtient par acquisition (*al-iktisâb*), grâce à la pratique des exercices spirituels (*ar-riyâdatu*) qui consistent à amener l'âme à assumer les œuvres qui procurent le bon caractère recherché. Ainsi, celui qui veut acquérir la qualité morale qu'est la générosité se doit d'assumer les actes de don qu'assumé l'homme généreux, pour que cela devienne une seconde nature chez lui.

De même, celui qui veut la modestie (*al-jûd*) assume les actes des hommes modestes. Il en va ainsi pour toutes les vertus, car l'accoutumance y est pour quelque chose. De la même manière que celui qui veut devenir écrivain s'adonne à la pratique de l'écriture, celui qui veut obtenir le *Fiqh* s'adonne à la pratique des *Fuqahâ'*, qui consiste à répéter les leçons jusqu'à ce que la qualité du *Fiqh* imprègne son cœur. Mais, il ne faut pas rechercher l'effet de tout cela au bout de deux ou trois jours, car l'effet ne s'obtient qu'avec la régularité ; de la même manière qu'en matière de croissance, on n'exige pas l'élévation de la taille au bout de deux ou trois jours. C'est dire que **la régularité** a ici un grand effet (*ta`thîr`adhîm*).

Mais, de la même façon qu'on ne doit pas sous-estimer les œuvres pieuses lorsqu'elles sont peu nombreuses, car leur régularité a de l'effet, on ne doit pas non plus mésestimer les péchés peu nombreux. Le fait de pratiquer les vertus, influence l'âme et change sa nature, le fait de succomber à la paresse devient une seconde nature et prive de tout accès au bien. Du reste, les bonnes valeurs morales peuvent s'acquérir en fréquentant les gens de bien, car le naturel est un voleur qui vole le bien mais aussi le mal.

Je dis pour ma part, que ceci est attesté par la parole du Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - :
« L'individu partage la foi de son ami intime. Que chacun de vous regarde avant de choisir son ami intime. ».

Le moyen d'améliorer les caractères في بيان الطريق إلى تذهيب لأخلاق

Tu sais maintenant que **la modération des caractères** (*al-i'tidâl fî l-akhlâqi*) représente **la bonne santé de l'âme** et que le fait de s'en détourner est un mal et un dépérissement. Sache donc que le soin pour l'âme ressemble à celui qu'on applique au corps. En effet, le corps ne naît pas parfait, mais se perfectionne grâce à l'éducation et à la nutrition, l'âme naît imparfaite, mais prédisposée à recevoir la perfection. Or, sa perfection s'acquiert grâce à la purification, **l'amélioration du caractère** (*tadh-hîb al-akhlâqi*) et à **l'assimilation du savoir** (*at-taghdhiya bi l-'ilmi*).

Lorsque le corps est en bonne santé, l'intervention du médecin se limite à préserver cette bonne santé, et lorsqu'il est malade, son intervention consiste à lui procurer la santé ; de même pour l'âme lorsqu'elle est pure et dotée d'un bon caractère, il faut s'employer à la préserver et à lui procurer plus de force, et lorsque la perfection lui manque, il faut s'employer à la lui assurer.

La cause qui implique la maladie du corps ne se soigne que par son contraire : Si c'est la chaleur, c'est par le refroidissement, et si c'est le refroidissement, c'est par la chaleur. Les vices de l'âme, qui relèvent de la maladie du cœur, ne peuvent être soignés que par leur contraire. Ainsi, on soigne le mal de l'ignorance par le savoir (*marad al-jahli bi l-'ilmi*), le mal de l'avarice par la générosité (*marad al-bukhli bi l-sakhâ-i*), le mal de l'orgueil par la modestie (*marad al-kibri bi t-tawâdu'*) et le mal de la glotonnerie par le fait de ne plus consommer ce qu'on désire avec appétit.

Il faut supporter l'amertume du remède et endurer partiellement les privations pour restaurer les corps malades, il faut supporter la lutte spirituelle et l'endurance pour soigner le mal du cœur. Car la maladie du corps prend fin avec la mort, tandis que le mal du cœur est un tourment qui dure pour toujours même après la mort.

Voilà pourquoi, celui qui se charge du soin des âmes des novices et des aspirants ne doit pas les accabler d'entrer de jeu par des exercices spirituels appropriés à une discipline particulière, avant d'avoir connu leurs caractères et leurs maladies, car le remède pour chaque malade n'est pas le même. Ainsi, s'il voit un homme qui ignore la loi religieuse, il la lui enseigne ; s'il voit un homme orgueilleux, il lui impose ce qui incite à la modestie, et s'il voit un coléreux, il lui impose la magnanimité et la mansuétude.

Mais ce dont l'homme qui impose des exercices spirituels a le plus besoin, c'est **la force de la résolution** (*quwwat al-'azmi*). En effet, lorsqu'il devient hésitant, sa réussite n'est plus assurée. C'est pourquoi, lorsqu'il ressent en lui-même l'affaiblissement de sa détermination, il doit s'accrocher à la patience. Et si sa détermination décroît, il doit infliger une punition à son âme pour qu'elle ne récidive pas, comme l'avait fait cet homme qui a dit à son âme : « *Tu parles de ce qui ne te concerne pas ! Je vais t'infliger comme punition le jeûne pendant une année.* »

Les symptômes du mal du cœur, son retour à la santé et comment l'homme parvient à connaître ses propres défauts

في علامات مرض القلب و عودة إلى الصحة

Sache que chaque membre a été créé pour accomplir un acte particulier. Ainsi, le symptôme de sa maladie réside dans le fait qu'il ne peut plus assurer ce genre d'acte ou qu'il manifeste un certain trouble de fonctionnement : la maladie de la main prive de la force de saisir, la maladie de l'œil prive de la possibilité de voir et la maladie du cœur réside dans le fait qu'il lui devient difficile d'accomplir l'action qui lui est propre et pour laquelle il a été créé, à savoir la science (*al-'ilm*), la sagesse (*al-hikma*), la connaissance (*al-ma'rifa*), l'amour d'Allah - تعالى - (*hubb Allahi ta'âlâ*) et Son adoration (*'ibâdatahu*), ainsi que le fait de préférer cela à tout autre désir (*shahwa*).

Supposons que l'homme ait tout connu sans connaître Allah - سبحانه - , il serait comme s'il n'avait rien connu. Or, **le signe de la connaissance, c'est l'amour**. Ainsi, celui qui connaît Allah L'aime. Le signe de son amour, c'est qu'il ne Lui préfère rien d'autre parmi les choses aimables. Et celui qui préfère à Allah quelque chose parmi ce qui est aimable, possède un cœur malade, au même titre que l'estomac malade qui préfère la consommation de l'argile à celle du pain, en perdant l'appétit du pain.

Mais la maladie du cœur est subtile et il arrive à celui qui en est atteint de l'ignorer et d'en être insoucieux. S'il la connaît, il lui est souvent difficile d'endurer l'amertume de son remède, car son remède consiste à s'opposer au désir. Et s'il trouve la patience, il ne trouvera pas pour autant le médecin habile pour le soigner. En effet, **les médecins ce sont les savants**, mais ceux-ci sont aussi victimes de la maladie. Il faut savoir que rarement le médecin malade ne se penche sur son propre mal. C'est pour cette raison que le mal est devenu incurable, que cette science s'est éteinte, que la médecine des cœurs et de leurs maux a été complètement reniée et que **les gens se sont adonnées à des œuvres dont l'extérieur est constitué de dévotions et dont l'intérieur n'est qu'habitudes et automatismes**. Voilà les symptômes de l'origine du mal.

Quant au rétablissement du cœur et son retour à la santé normale après les soins dispensés, cela consiste à regarder la cause : si le fidèle veut soigner le mal de l'avarice, son remède consiste à donner de l'argent, mais sans excès pour ne pas tomber dans le gaspillage et la dilapidation et ne pas contracter un autre mal. Son cas ressemble à celui qui soigne le refroidissement par une chaleur excessive. Jusqu'à ce que la fièvre s'empare de son corps, et il ne fait qu'introduire un autre mal. C'est pourquoi, il convient de rechercher la modération.

Si tu veux connaître le juste milieu, regarde en toi-même : si l'accumulation et la garde de l'argent t'es plus agréable et plus facile que sa dépense en faveur de ceux qui le méritent, sache que ce qui prédomine chez toi, c'est le vice de l'avarice. Tu dois donc te soigner par les dépenses. Lorsque la dépense en faveur de celui qui la mérite devient pour toi plus agréable et plus aisée que la retenue de l'argent, c'est que tu es gagné par le gaspillage. Tu dois revenir à l'observance de la retenue. Tu ne cesses ainsi de te surveiller et de juger ta morale en fonction de la facilité ou de la difficulté, jusqu'à ce que le rapport de ton cœur à l'argent soit rompu au point qu'il n'incline plus, tantôt vers sa dépense, tantôt vers sa retenue, et qu'il devienne pour toi comme l'eau coulant de sa source : tu ne cherches plus à le retenir lorsque quelqu'un en a besoin ou à le dépenser s'il y a nécessité de le faire. Ainsi tout cœur qui atteint ce stade arrive à Allah sain et sauf au sein de cette station.

Mais le cœur doit être sain et à l'abri de tous les mauvais caractères pour qu'il n'ait plus aucune attache au bas monde et afin que l'âme puisse se couper de ses attraits, s'en détourner et perdre toute nostalgie à ses séductions. Elle peut alors effectuer son retour à son Seigneur comme une âme agréée et apaisée.

Comme le véritable juste milieu entre les deux extrêmes est très confus et ambigu, ou plutôt, il est plus fin qu'un cheveu et plus aigu qu'une lame d'épée, nul doute que celui qui se maintient fermement sur cette voie droite dans le bas-monde (*man istawâ 'alâ hâdha as-sirâti fî d-dounyâ*), peut traverser une semblable voie dans la vie future (*al-âkhira*). Mais comme la rectitude est très difficile, il a été ordonné au serviteur de répéter à plusieurs reprises chaque jour :

{ *Dirige-nous sur la voie droite* }

(*qur'ân* : *al-Fâtiha* [1] - 6)

Il reste que celui qui ne peut pas atteindre cette rectitude doit s'efforcer de s'en rapprocher, car le salut réside dans les œuvres pieuses.

Comme les œuvres pieuses ne procèdent que des bons caractères, chaque serviteur est tenu d'examiner ses propres qualités et son caractère et de s'employer à les soigner les uns après les autres. Celui qui est doué de détermination doit endurer cette affaire, car elle finira par lui devenir agréable comme l'est le sevrage pour l'enfant qui le déteste au début. Pourtant, si après le sevrage, on le remet à l'allaitement il le détestera. C'est dire que celui qui sait que les jours d'une vie sont infimes par rapport à la durée de la vie future, se doit de supporter les difficultés d'un voyage de quelques jours pour jouir d'une félicité éternelle. Comme on dit : C'est au matin qu'on loue le voyage de la nuit.

Sache également que lorsque Allah - تعالى - veut du bien (*khayr*) pour quelqu'un, **Il lui accorde le discernement pour voir ses propres défauts**. Ainsi, celui qui possède du **discernement** (*basîra*) ses défauts ne lui échappent plus. Ensuite lorsqu'il connaît les défauts, il peut rechercher les soins et les remèdes. Mais le problème c'est que la plupart des gens ignorent leurs défauts. **L'un d'eux voit la paille dans l'œil de son frère et ne voit pas la poutre dans son propre œil.**

Celui qui veut connaître et soigner ses propres défauts, a quatre voies possibles devant lui :

La première voie consiste à s'asseoir entre les mains d'un maître spirituel (*chaykh*) qui connaît parfaitement les défauts de l'âme, pour qu'il lui fasse connaître ses propres défauts et les moyens pour y remédier. Mais l'existence d'un tel maître est devenue très rare à notre époque. Ainsi, celui qui tombe sur lui, tombe sur un médecin habile, et il ne convient pas qu'il le quitte.

La deuxième voie consiste à rechercher un ami sincère (*sadîq*), clairvoyant (*basîr*) et pieux (*mutadayin*) pour le préposer comme un surveillant de sa propre âme afin que cet ami l'avertisse contre ce qui est répréhensible et blâmable de ses caractères et ses actes.

Le prince des croyants *'Umar ibn al-Khattâb* - رضى الله عنه - a dit : « Qu'Allah prenne en miséricorde un homme qui nous fait cadeau de nos propres défauts ».

De même, en recevant *Salmân* - رضى الله عنه - il lui a demandé quels étaient ses propres défauts. *Salmân* - رضى الله عنه - lui répondit : « Tu réunit deux condiments à ta table et tu as deux habits : l'un pour la nuit et l'autre pour le jour ». *'Umar* - رضى الله عنه - lui demanda : « Sais-tu autre chose à part cela ». Il répondit par non. *'Umar* - رضى الله عنه - lui dit : « Quant à cela je m'en charge ».

'Umar - رضى الله عنه - ne cessait d'interroger *Hudhayfa* en lui disant : « Est-ce que je fais partie des hypocrites ? » Ceci, parce que celui qui possède un degré élevé en matière de vigilance redouble d'accusation contre lui-même. Mais il devient de plus en plus difficile à notre époque de trouver un ami qui a cette qualité, car rares sont les amis qui renoncent à la complaisance pour parler des défauts ou dénoncer l'envie, car ils se contentent de ce qui est indispensable.

Or, les anciens pieux (*As-Salaf*) aimaient celui qui attire l'attention sur leurs propres défauts, alors que nous considérons maintenant qu'en général l'homme le plus détestable pour nous est celui qui nous fait voir nos propres défauts. Pourtant, ceci constitue une preuve de la fragilité de la foi, car les mauvais caractères sont semblables aux scorpions. En effet, si un homme nous avertit de la présence d'un scorpion sous les vêtements de l'un de nous, nous lui saurons gré pour son geste et nous nous employons à écraser cette bête. Pourtant, les mauvais caractères et les vices sont plus nuisibles, comme on le sait de toute évidence, que le scorpion.

La troisième voie consiste à tirer profit de ce que disent ses ennemis pour connaître ses propres défauts, car l'œil courroucé dévoile les méfaits. Du reste, un ennemi bagarreur qui rappelle les défauts rapporte plus de profit pour l'homme qu'un ami complaisant qui lui cache ses propres défauts.

La quatrième voie consiste à fréquenter les gens pour chercher à éviter tout ce qui est détestable chez eux.

Les désirs de l'âme

فصل في شهوات النفوس

Nous avons indiqué que les désirs de l'âme n'ont été instaurés que pour une utilité évidente, car sans le désir de manger on ne pourrait plus se nourrir, et sans le désir sexuel, il n'y aurait plus d'espèce humaine. Ce qui est **détestable**, c'est **la futilité des désirs** et **leur emprise**. Mais il y a des gens qui ne comprennent pas cela et se mettent à renoncer à tout ce qui est désiré par l'âme. Car c'est **une injustice** que de la priver de son droit. En effet, l'âme a son droit, conformément à la parole du Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - : « **Ton âme a un droit sur toi** ».

Ainsi, ces gens vont jusqu'à dire par exemple : Cela fait tant d'années que je désire telle chose, mais je ne l'ai jamais touchée. Ceci constitue une attitude déviante par rapport au principe de licite, et une opposition à la *Sunna* de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم -.

En effet, il prenait des mets appétissants comme les sucreries, le miel surtout, et bien d'autres choses. Aussi, on ne doit pas prêter grande attention à l'ascète dépourvu de savoir, qui prive totalement son âme de ce qui est désirable, car un tel homme est plus proche de l'injustice que de l'équité.

C'est dire qu'on ne renonce à ce qui est désiré que lorsqu'il y a difficulté pour y accéder, comme par exemple, lorsqu'on ne l'obtient que par des procédés répréhensibles, ou qu'on craint que sa consommation provoque le relâchement de la détermination, ce qui amène l'âme à le priser en permanence ou à s'en accoutumer, ou qu'on y appréhende un surplus de satiété qui engourdit le fidèle et l'empêche d'observer ses actes de dévotion.

Quant à prendre ce qui est désirable à certains moments pour renforcer l'âme, ceci est comparable à la médecine pour le malade. On le loue et on ne le réfute pas, car **il est bon d'être doux avec l'âme pour qu'elle ait la force de poursuivre le cheminement**.

Les signes du bon caractère
بيان علامات حسن الخلق

Il arrive à l'aspirant de lutter contre son âme charnelle jusqu'à ce qu'elle renonce aux dépravations et aux péchés, puis il croit qu'il a amélioré son caractère et qu'il peut se passer du combat spirituel, alors qu'il n'en est rien. Car le bon caractère résume l'ensemble des qualités des croyants qu'Allah - qu'il soit exalté - décrit en ces termes :

{ Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur Ceux qui accomplissent la Salâ et qui dépensent (dans le sentier d'Allah) de ce que Nous leur avons attribué.

Ceux-là sont, en toute vérité les croyants: à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une dotation généreuse. }

(Qur'ân : al-Anfâl [8] - 2;3;4)

{ Ils sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui parcourent la terre (ou qui jeûnent), qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le convenable et interdisent le blâmable et qui observent les lois d'Allah... et fais bonne annonce aux croyants. }

(Qur'ân : at-Tawba [9] - 112)

{ Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Salâ, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de la Zakâ, et qui préservent leurs sexes, (de tout rapport), si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer;

alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs; }

(Qur'ân : al-Mu'minûn [23] - 1->10)

{ Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre, qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent: "Paix", ... }

jusqu'à la fin de la sourate (Qur'ân : al-Furqân — verset 63 et suivants).

Donc, celui qui a des difficultés à reconnaître son état, doit soumettre son cas à ces versets. Car la présence de toutes ces qualités est un signe du bon caractère, et leur absence est un signe du mauvais caractère. De même, la présence de quelques unes, au détriment du bien d'autres, est une indication de la présence de quelques caractères à l'exclusion de bien d'autres. Donc, le fidèle doit s'employer à préserver ce qu'il trouve déjà présent et à acquérir ce qui lui manque.

Du reste, l'Envoyé d'Allah — que Dieu lui accorde la grâce et la paix - a réservé plusieurs qualités aux croyants, par lesquelles il faisait allusion aux bons caractères.

En effet, il est rapporté dans les deux Recueils Authentiques (*Sahîhayn*), d'après le *Hadîth* transmis par Anas que le Prophète - que Dieu lui accorde la grâce et la paix — a dit : « Par Celui qui détient le sort de mon âme ! Le serviteur ne croit pas tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aimerait pour lui-même ».

Il est rapporté également dans ces deux Recueils, d'après le *Hadîth* transmis par *Abû Hurayra* que le Prophète — que Dieu lui accorde la grâce et la paix — a dit : « Celui qui croit en Allah et au Jour

Dernier se doit d'honorer son hôte. Celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier ne doit pas nuire à son voisin. Celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, se doit de dire du bien ou de garder le silence ».

Il est dit dans un autre *Hadîth* : « De tous les croyants celui qui a une Foi parfaite est celui-là même qui a le meilleur caractère ».

Le bon caractère consiste aussi à **supporter la gêne et les nuisances**. En effet, il est rapporté dans les deux Recueils Authentiques (*Sahîhayn*), qu'un arabe bédouin avait tiré le manteau du Prophète - que Dieu lui accorde la grâce et la paix — si brutalement que son col a marqué le cou de l'Envoyé d'Allah — que Dieu lui accorde la grâce et la paix — puis il lui a dit : « ô *Muhammad* ! Ordonne qu'on me donne de l'argent d'Allah qui est dans tes mains ». L'Envoyé d'Allah — que Dieu lui accorde la grâce et la paix - se retourna, puis sourit et ordonna qu'on lui en donne.

De même lorsque les gens de son peuple lui causaient une gêne, il disait : « **Mon Dieu ! Pardonne aux gens de mon peuple car ils ne savent pas.** »

De son côté, *Uways al-Qarani* disait aux enfants qui lui lançaient des pierres : « ô mes frères ! S'il le faut et qu'il ne peut en être autrement, jetez sur moi des cailloux sans blesser mon pied et m'empêcher de prier. »

De même, *Ibrâhîm ibn Adham* était sorti au désert où il a croisé un soldat qui lui demanda où se trouvaient les agglomérations. *Ibrâhîm* lui indiqua un cimetière. Le soldat lui porta un coup à la tête et le blessa. Lorsqu'il sut que c'était *Ibrâhîm*, il se mit à embrasser sa main et son pied. Mais *Ibrâhîm* a dit ensuite : lorsqu'il a frappé ma tête, j'ai demandé à Allah de lui accorder le Paradis, parce que je savais que je serais récompensé pour les coups que j'ai reçus. Aussi, je n'ai pas voulu que ma part à son égard soit le bien et que la sienne à mon égard soit le mal.

De même, quelqu'un a traversé une ruelle où on a versé sur lui de la cendre à partir d'une terrasse. Ses compagnons se mirent à parler et à crier mais il a dit : « Celui qui mérite l'Enfer et à qui on offre de la cendre en guise de réconciliation, se doit de maîtriser sa colère et de ne pas s'emporter ».

Il s'agit d'âmes domptées par les exercices spirituels d'où la tempérance de leurs caractères et l'épuration de leurs intérieurs de tous les résidus de la fraude et de la trahison, ce qui leur procure l'agrément des arrêts du destin. Donc, celui qui ne trouve pas en lui-même quelques unes de ces marques découvertes chez ces gens, se doit de poursuivre les exercices spirituels pour y arriver, car il n'est pas encore arrivé.



Le livre de la réduction des deux appétits

L'appétit naturel et l'appétit sexuel

L'appétit naturel du ventre est l'un des plus graves éléments destructeurs. C'est à cause de lui qu'Adam (as) a été expulsé du Paradis. C'est de l'appétit du ventre que procèdent l'appétit sexuel et le désir de l'argent ainsi que bien d'autres vices qui proviennent de la fougue de la satiété.

Il est rapporté dans le Hadîth que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :
« Le croyant mange avec un seul intestin et l'impie mange avec sept intestins ».

Il est dit dans un autre Hadîth :
« Jamais le fils d'Adam n'a rempli de mal un récipient comme son ventre. Pourtant quelques bouchées suffisent au fils d'Adam pour se maintenir. S'il ne peut en être autrement, qu'il réserve un tiers pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un tiers pour sa respiration ».

De son côté 'Uqba al-Rassi rapporte ceci :
« Je suis entré chez al-Hasan pendant qu'il mangeait. Il m'a dit : viens. J'ai répondu : j'ai mangé jusqu'à ce que je n'en puisse plus. Il dit alors : Gloire à Dieu ! le musulman peut-il manger jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus ? »

Certains ascètes ont exagéré en matière de privation de nourriture et d'endurance à supporter la faim. Or, nous avons indiqué ailleurs la déficience de leur attitude. Il reste que l'équité en matière de nourriture consiste à s'arrêter de manger alors qu'il reste encore un peu d'appétit pour la nourriture. Car, en fin de compte, la position idéale est celle décrite par la parole du Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - :

« Un tiers pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un tiers pour sa respiration ».
Ainsi, la nourriture prise modérément procure la santé au corps et lui évite des maladies. Ceci consiste, pour s'arrêter de manger alors qu'il a encore de l'appétit. Mais s'en priver et ne prendre en permanence que de petites quantités de nourritures, amoindrit les forces. En effet, certaines personnes ont réduit leur nourriture jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus assurer les obligations rituelles. Elles ont cru, par ignorance, que c'était une vertu alors qu'il n'en est rien. Car celui qui loue la faim fait allusion à l'état intermédiaire que nous avons évoqué.

La voie de l'exercice spirituel en matière de réduction de l'appétit naturel du ventre pour celui qui a l'habitude de manger en permanence jusqu'à l'assouvissement, consiste à réduire sa nourriture pendant quelques jours, jusqu'à ce qu'il atteigne la juste mesure, car les meilleures choses sont celles qui sont médianes. Ainsi, il convient de prendre des quantités modérées de nourriture qui n'empêchent pas l'accomplissement des actes de dévotion et qui permettent au fidèle de garder ses forces, de sorte qu'il ne ressent ni la faim ni la satiété. Ceci permet d'avoir un corps sain, de rassembler l'énergie spirituelle et d'avoir des pensées claires. S'il mange trop, cela favorise chez lui trop de sommeil et l'engourdissement de son esprit, parce que les humeurs remontent en grande quantité dans le cerveau pour voiler les sièges de la pensées et du *dhikr* et risquent de provoquer bien d'autres maux.

Mais que celui qui renonce à un objet désiré prenne garde de succomber au vice de la duplicité. Il y a avait un saint qui achetait des mets appétissants, il les accrochait dans sa maison bien qu'il y ait renoncé, pour cacher son ascèse et son renoncement. Voilà la vraie ascèse qui l'œuvre des justes. Celui qui l'accomplit impose par deux fois la coupe de la patience à son âme. Or la deuxième est encore plus amère.

Pour ce qui est de l'appétit sexuel, sache que ce désir a été imposé à l'être humain en raison de deux avantages : l'un pour préserver l'espèce et l'autre pour goûter un plaisir qui lui permet de mesurer le plaisir de la vie future. Car on n'aspire pas grandement à quelque chose dont ne perçoit pas le genre par le goût et la saveur. Toutefois, si on ne ramène pas ce désir effréné à la modération, il risque d'apporter bien des fléaux et d'épreuves. Sans cela, les femmes ne seraient

pas les filets de Chaytân. Du reste, il est rapporté, dans le Hadîth, que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :
« Je n'ai rien laissé chez les hommes après moi de source de discorde plus dommageable que celle des femmes ».

De même un saint a dit : si un homme me confie en dépôt le Trésor public je pense que je m'acquitterai convenablement de ma charge. Mais s'il me confie une heure une femme noire en tête à tête, je crains de la confier à mon âme charnelle. D'ailleurs l'excès dans l'assouvissement de ce désir peut amener l'homme à concentrer toute son énergie sur le plaisir de jouir des femmes, ce qui le détourne de la vie future et le plonge dans les vices et les débauches. Cela peut même faire vraiment honte. Du reste beaucoup de gens éprouvent un amour éperdu pour l'argent, la réputation, les jeux de bridge, d'échec, de la guitare, etc.... C'est que ces choses s'emparent des cœurs qui ne peuvent plus s'en passer.

Certes, il est plus facile de s'en prémunir au cours des débuts, car lorsqu'on y succombe totalement, le remède devient de plus en plus difficile et inefficace. Cela s'apparente au cas de l'homme qui retient les rennes de la monture au moment où elle se dirige vers une porte dans laquelle elle veut pénétrer : combien il est facile de l'empêcher d'y pénétrer en retenant les rennes. Quant à celui qui n'y remédie qu'une fois le désir enraciné en lui, son cas est semblable à l'homme qui laisse la monture entrer et passer par la porte et qui lui tient ensuite la queue pour la tirer en arrière. Combien est différente la situation dans ces cas !



Le livre des dégâts de la langue

Introduction

Les dégâts de la langue sont nombreux et variés. Ils procurent du plaisir au cœur et possèdent leurs motivations dans le naturel de l'homme. Mais il n'y a que le silence pour se soustraire à leur danger. Commençons donc par évoquer la vertu du silence, puis faisons la suivre par l'énumération de ses dégâts si Dieu swt le veut.

Sache que le silence permet de concentrer l'énergie spirituelle et de vider l'esprit. Il est rapporté, dans le Hadîth, que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« A celui qui me garantit ce qui se trouve entre ses deux mâchoires et entre ses deux jambes, je lui garantis le Paradis ».

Il est dit dans un autre Hadîth :

« La Foi du serviteur ne connaît la droiture que si son cœur devient droit. Et son cœur ne devient droit que si sa langue ne devient droite ».

Il est dit également à la fin du Hadîth transmis par Mu'âdh :

« Retiens ceci (la langue). J'ai dit : Ô Envoyé de Dieu ! Devons-nous rendre compte de ce que nous disons ? Il a dit : Que ta mère perde ses enfants, Ô Mu'âdh ! Qu'est-ce qui plonge en Enfer si ce n'est la moisson de leurs langues ? ».

Il est dit dans un Hadîth :

« A celui qui retient sa langue, Dieu couvre sa nudité ».

Ibn Mas'ûd disait : « Rien n'a besoin d'être emprisonné en permanence comme la langue ».

Pour sa part Abû I-Dardâ disait : « Fais justice à tes oreilles, de ta bouche. Car on a placé en toi deux oreilles et une seule bouche pour que tu écoutes, plus que tu ne parles ».

De son côté Mukhlid ibn al-Husayn disait : « Cela fait cinquante ans que je n'ai prononcé un mot qui m'oblige à faire des excuses. »



Le livre de la désapprobation de la colère, du ressentiment et de l'envie

Introduction

Sache que la colère est une inflammation qui procède du Feu et qu'au moment de l'emportement de l'homme, une de ses veines est stimulé par le démon. Celui-ci n'a-t-il pas dit à son Seigneur :

« Tu m'a créé de feu et tu l'as crée d'argile »
(Qurân : 7-12)

Or la nature de l'argile inspire la quiétude et la dignité tandis que celle du feu inspire l'attisement, l'inflammation, le mouvement et l'agitation. Du reste, la colère produit comme effets la rancune et l'envie. Et ce qui prouve que la colère est condamnable, c'est que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit à l'homme qui lui a demandé des recommandations, en le répétant à plusieurs reprises : « **Ne t'emporte pas !** »

Il est rapporté, dans un autre Hadîth, qu'Ibn 'Omar a posé cette question au Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - :

Qu'est-ce qui peut m'éloigner du courroux de Dieu ? - عز وجل - et qu'il a reçu cette réponse : « **Ne t'emporte pas !** »

De même, il est rapporté dans le Hadîth qui fait l'unanimité et que transmet Abû Hurayra que l'Envoyé de Dieu - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« **L'homme très fort n'est pas le champion en lutte mais celui qui est maître de lui-même au moment de la colère** ».

Par ailleurs 'Ikrima dit à propos de la Parole de Dieu - عز وجل - sur Yahya (Jean Baptiste) :

« **Un chef, un chaste(hasur)** »
(Qurân : 3-39)

Que cela signifie : celui qui reste maître de lui-même au moment de l'emportement et qui n'est pas dominé par sa colère.

On rapporte également ceci : enseigne-moi une science grâce à laquelle j'accrois ma foi et ma certitude. L'ange lui répondit : ne te mets pas en colère car le démon a plus de pouvoir sur le fils d'Adam quand il est en colère. Aussi, réduis ta colère en la contenant, apaise-la par le calme. Mais prends garde à l'empressement, car lorsque tu t'empresses, tu rates ta chance. Sois également abordable et doux avec le proche et le lointain et ne sois pas obstiné et dur !

On rapporte également qu'Iblîs - Que Dieu le maudisse - a rencontré Mûsâ (Moïse) - عليه السلام -. Il lui dit : Ô Moïse ! Prends garde à l'emportement car je me joue de l'homme trempé en fer comme les enfants qui jouent avec un ballon. Prends garde aux femmes, car je n'ai jamais posé un piège en étant sûr de moi comme lorsque je me sers d'une femme comme piège. Prends garde aussi à l'avarice car je corromps, pour l'homme avare, le bas-monde et la vie future.

On disait également : « Evitez la colère car elle affecte la Foi comme le vinaigre affecte le miel ».

Du reste, la colère est l'ennemie de la raison.

La réalité de la colère réside dans le retournement du sang du cœur pour prendre sa revanche. En effet, lorsque l'homme se met en colère, les flammes de la colère provoquent un attisement qui fait bouillir le sang du cœur, le répand dans les veines et le

fait monter dans la partie supérieure du corps telle l'eau bouillonnante qui remonte dans la marmite. D'où la rougeur qui gagne le visage, l'œil et la peau. Tout ceci reflète la couleur de ce qu'il contient intérieurement comme rougeur du sang, de la même manière que le verre reflète la couleur de son contenu.

Il faut dire que le sang se dilate lorsqu'on s'emporte contre quelqu'un d'inférieur dont on ressent qu'on a du pouvoir sur lui. Si la colère est dirigée contre quelqu'un de supérieur dont on désespère de pouvoir prendre une revanche contre lui, cela provoque une contraction du sang depuis la surface de la peau vers les cavités du cœur, d'où la tristesse et la pâleur. Si la colère est dirigée contre un associé douteux, le sang oscille entre la dilatation et la contraction, d'où la rougeur, la pâleur et les troubles. C'est dire que la revanche est un combustible pour renforcer la colère.

Il faut dire qu'il y a trois types de gens pour ce qui est de la violence de la colère, l'excès, la négligence et la juste mesure ou modération. En effet, l'excès de colère n'est jamais à louer parce qu'il fait déborder l'entendement et la foi de leur ligne et prive l'homme de tout moyen de perception, de réflexion et de choix. Mais la négligence totale en ce domaine est elle aussi blâmable, car l'homme qui en est complètement dépourvue perd toute notion d'esprit, de corps et toute jalousie naturelle. Celui qui a perdu totalement le sens de la colère est incapable de dompter son âme et de lui imposer des exercices spirituels, car ce dressage ne s'obtient que grâce à la domination de la colère sur le désir, lorsque l'homme se met en colère en inclinant vers les désirs vils. Donc, la perte totale de la colère est à blâmer et il convient de trouver une voie médiane entre ces deux attitudes extrêmes.

Sache également que, lorsque le feu de la colère s'enflamme et s'attise, il aveugle l'homme et le rend sourd à toute exhortation, parce que la colère remonte jusqu'au cerveau et envahit les foyers de la pensée et il arrive même qu'elle envahisse les foyers de la sensation. Tout devient sombre pour cet homme qui ne parvient plus à voir avec ses yeux ; le monde entier s'assombrit devant lui et son cerveau devient comme une caverne qui a pris feu : son atmosphère est noircie, son enveloppe est brûlante, son espace est rempli de fumée, le cierge qui y brûle est éteint, son sol n'est plus ferme, on y entend aucune parole, on n'y voit aucune forme et rien ne peut éteindre ce feu brûlant. Voilà ce que la colère provoque dans le cœur et le cerveau. Il arrive même qu'elle emporte sa victime.



Le livre de la dépréciation des honneurs et de la duplicité et leur remède

Introduction

On rapporte que le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Ce que je crains le plus pour ma communauté, c'est la duplicité et le désir secret ».

S'agissant de ce désir secret, même les grands savants n'arrivent pas à percer ses dangers. Quant aux gens du commun, n'en parlons pas. Car il s'agit d'un mal qui frappe souvent les savants et les dévots qui déploient tout leur sérieux pour cheminer dans la voie de la vie future. C'est qu'après avoir dompté leurs âmes en les sevrant par rapport aux désirs et en les forçant à se soumettre aux obligations rituelles, ces âmes finissent par ne plus lorgner vers les péchés manifestes que commettent habituellement les membres, en trouvant du repos dans un semblant attachement à la science et à la pratique des œuvres pieuses, et un dérivatif contre l'exténuation provoqué par la lutte spirituelle, dans le plaisir d'être agréés et considéré par les créatures. Ces âmes y trouvent donc un immense plaisir là où elles méprisent l'abandon des péchés. Voilà pourquoi certains hommes croient qu'ils sont sincères envers Dieu - عز وجل - alors que leurs noms sont consignés dans le registre des hypocrites. C'est la vraiment un piège terrible auquel n'échappent que ceux qui sont rapprochés.

C'est pour cette raison qu'on a dit que l'amour de la réputation et de la renommée, ce qui constitue une grave menace qu'on ne peut éviter qu'au moyen de l'effacement. Il faut savoir que les gens de bien ne visent pas la célébrité, ne s'y exposent pas et ne recherchent pas ses motifs. Même lorsqu'elle arrive de la part de Dieu - عز وجل - ils la fuient et lui préfèrent l'effacement. En effet, on rapporte sur Ibn Mas'ûd qu'il sortit un jour de chez lui. Un groupe d'homme le suivit. Il se retourna et leur dit : Pourquoi me suivez-vous ? Par Dieu ! Si vous saviez sur quoi ma porte est refermée, il n'y aurait pas deux hommes parmi vous qui me suivraient. Dans une autre version il a dit : Revenez sur vos pas car c'est une humiliation pour le suiveur et une séduction pour celui qui est suivi.

On rapporte également, que lorsque plus de quatre personnes assistaient à la séance de prédication d'Abû l-'Aliya il se lavait et quittait son auditoire.

Pour sa part, Al-Zuhrî disait : « Nous n'avons jamais vu une chose où le renoncement est le moins observé comme celle du pouvoir. En effet, nous voyons l'homme renoncer à la nourriture, à la boisson et à l'argent mais lorsqu'on lui dispute le pouvoir, il s'en défend bec et ongle. »

Par ailleurs, un homme a demandé à Bish al-Hâfi : « Fais moi des recommandations. » Il lui dit : « Ne cherche pas la renommée en restant effacé et emploie toi à avoir une nourriture pure et licite. » Il lui dit également : « L'homme qui aime dans le bas-monde que les gens le connaissent ne trouvera jamais la saveur de la vie future. »

On rapporte également dans le Recueil de Muslim, que 'Umar ibn Sa'd alla voir son père qui gardait son troupeau de moutons dans les voisinages de Médine. En le voyant de loin, son père dit : je cherche refuge auprès de Dieu contre le mal de ce cavalier. Lorsque 'Umar arriva près de lui, il lui dit : Père ! Comment peux-tu rester au milieu de tes chameaux et tes moutons et laisser les gens se disputer le pouvoir entre eux ? Son père le frappa à la poitrine et lui dit : Silence ! J'ai entendu l'Envoyé de Dieu - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - dire :

« Dieu aime le serviteur pieux, indépendant et secret ».

De même, Abû Umâma rapporte que l'Envoyé de Dieu - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Le plus heureux de mes amis, à mes yeux est un croyant d'une condition modeste qui pratique la prière, excelle dans l'adoration de son Seigneur, Lui obéit dans le secret, reste inconnu au milieu de ses semblables, qu'on ne désigne pas du doigt, dont les subsistances sont modestes et qui endure tout cela avec beaucoup de patience ». Ensuite il a frappé le sol avec sa main et a ajouté : « Sa mort a été rapide, ses pleureuses ont été peu nombreuses et son héritage était modique ».

De son côté, Ibn Mas'ûd faisait ces recommandations à ses compagnons : soyez sources d'où jaillit la science, des flambeaux pour la guidance, des gardiens pour les maisons, des cierges dans la nuit, aux cœurs purs et aux habits rapiécés. On vous connaîtra au ciel et on vous ignorera sur la terre.

Si l'on dit : si c'est cela la vertu de l'effacement et le vice de la notoriété, y a-t-il plus grande notoriété que celle des Prophètes et des savants érudits ? Nous répondrons par ceci : ce qui est à blâmer c'est la notoriété recherchée par l'homme, quant à celle procurée par Dieu - عز وجل - sans qu'elle soit recherchée par l'homme, elle n'est pas blâmable. Néanmoins son existence constitue une source de séduction et d'épreuve pour les faibles. Car l'homme faible est semblable au noyé qui ne sait nager : si quelqu'un s'accroche à lui, il l'emporte avec lui dans sa noyade. En revanche, le bon nageur sauve les noyés qui s'accrochent à lui.



Le Livre de la dépréciation de l'orgueil et de la fatuité

Introduction

S'agissant de l'orgueil, Allah - تعالى - a dit :

{ J'écarterai bientôt de Mes signes ceux qui, sur la terre, s'enorgueillissaient sans raison }.
(Qurân : 7-146)

Il est rapporté, dans le *Hadîth* authentique recensé par *Muslim*, que l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله - a dit : « Un homme qui possède l'équivalent d'un grain de moutarde d'orgueil dans son cœur n'entrera pas au Paradis. »

De même, il est rapporté dans les deux recueils Authentiques que le Prophète - صلى الله عليه وآله - a dit : « L'Enfer a dit : on m'a accordé le privilège de recevoir les orgueilleux ».

L'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit également : « Au jour de la Résurrection les tyrans et les orgueilleux seront ressuscités comme des petites fourmis que les gens fouleront, ils seront tellement méprisables pour Allah - عز وجل - ».

De son côté, Sufyân ibn 'Uyayna disait : « J'espère la repentance pour celui qui a péché sous la pression du désir, car Adam - عليه السلام - a désobéi par désir et on lui a pardonné. Si son péché est dû à l'orgueil, je crains pour lui la malédiction, car Iblîs a désobéi par orgueil et il fut maudit. »

De même, il est rapporté dans les deux Recueils Authentiques, que l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit :

« A celui qui traîne son habit par orgueil, Allah ne le regardera pas au jour de la Résurrection ». Abû Bakr - رضي الله عنه - lui dit : « Ô Envoyé de Dieu ! L'un des deux côtés de mon manteau s'amollit sauf si je m'en rends compte. » L'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - lui dit :

« Tu n'es pas de ceux qui le font par orgueil ».

Sache que l'orgueil est une attitude intérieure, qui produit des actes à travers les membres. Cette attitude reflète la vision qu'on a d'autrui. Car l'homme orgueilleux se considère comme supérieur aux autres pour ce qui est de ses qualités parfaites. Voilà comment on devient orgueilleux. C'est en ce sens que l'orgueil diffère de la fatuité. Car la fatuité n'implique que la présence de celui qui est imbu de lui-même, au point que s'il n'y avait qu'un seul homme, on imaginerait qu'il soit imbu de lui-même mais on n'imaginerait pas qu'il soit orgueilleux, sauf s'il y en a d'autres avec lui pour qu'il se sente supérieur à eux. C'est que lorsque l'homme se voit avec l'œil de la grandeur, il dédaigne les autres et les méprise. Ainsi, cet homme orgueilleux regarde les gens du commun comme si c'était du bétail, il les ignore et les méprise.

Cela dit, le vice de l'orgueil est très grave. Les gens de l'élite y succombent souvent mais rarement les dévots ; les ascètes et les savants n'y échappent pas. Comment, du reste, son vice ne serait pas grand alors que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - nous a informé que celui qui possède dans son cœur l'équivalent d'un grain de moutard d'orgueil n'entrera pas au Paradis ? A vrai dire l'orgueil est devenu un obstacle pour accéder au paradis parce qu'il s'interpose entre le serviteur et le bon caractère des croyants. En effet, l'homme orgueilleux est incapable d'aimer pour les croyants ce qu'il aime pour lui-même. Ainsi, il ne peut ni être humble et modeste, ni abandonner le ressentiment, l'envie et la colère, ni maîtriser sa colère et accepter les conseils, ni cesser de dédaigner les gens et

de les calomnier. Autrement dit, il est obligé de recourir à l'ensemble des mauvais caractères.

D'ailleurs, il y a parmi les formes d'orgueil celles qui empêchent de tirer profit de la science, d'accepter la vérité et de s'y soumettre. Ainsi, il arrive à l'homme orgueilleux de posséder la connaissance, mais il répugne intérieurement à suivre la vérité, conformément à ces Paroles divines :

{ Ils les ont niés avec injustice et orgueil }.
(Qurân : 27-14)

{ Ils dirent Allons-nous croire deux mortels comme nous ! }
(Qurân : 23-47)

{ Vous n'êtes que des mortels comme nous }»
(Qurân : 19-10)

Il existe d'ailleurs de nombreux versets dans ce sens. Il s'agit là d'un orgueil à l'égard d'Allah et de Son Messager.

Il a été déjà indiqué que l'orgueil à l'égard des hommes consiste à les mépriser et à se sentir supérieur à eux. Or celui-ci aussi conduit à l'orgueil vis-à-vis de l'ordre d'Allah - عز وجل -, à l'instar d'Iblîs dont l'orgueil contre Adam - عليه السلام - l'a amené à refuser de se conformer à l'ordre de son Seigneur en matière de prosternation. Du reste, l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وآله وسلم - a bien expliqué l'orgueil en disant :

« L'orgueil, c'est de nier la vérité et de dédaigner les gens. ».

La répartition des vices de l'orgueil (al-kibr)

Sache qu'au regard des vices de l'orgueil, les savants et les dévots se répartissent en trois catégories.

La première : c'est que l'orgueil soit enraciné dans le cœur de l'un d'eux. Il se voit meilleur que les autres, mais il fait des efforts et devient modeste. Chez un tel homme, l'arbre de l'orgueil est planté dans son cœur, mais il est parvenu à couper ses branches.

La deuxième catégorie : il s'agit de l'homme qui manifeste, à travers ses gestes, de l'élévation dans les rencontres publiques, de la supériorité par rapport à ses collègues et de la réfutation pour celui qui nie ses droits. Ainsi, tu vois le savant qui se montre hautain à l'égard des gens comme s'il se détournait d'eux, et le dévot qui a un visage dédaigneux pour eux. Or, ces deux sortes d'hommes ont ignoré les règles de bienséance qu'Allah a imposées à Son Prophète — que Dieu lui accorde la grâce et la paix - notamment lorsqu'Il lui a dit : « *Abaisse ton aile vers ceux des croyants qui te suivent* ». [Qur'ân Suratû chu-Chu'arâ (26) - 215].

La troisième catégorie : il s'agit de l'homme qui manifeste de l'orgueil par son langage sous forme de prétentions, de propos fiers, d'éloge de soi-même, de récits personnels en évoquant des états édifiants chez autrui, ainsi que l'orgueil au moyen de la descendance : celui qui a une descendance noble méprise celui qui n'en a pas, même s'il lui est supérieur par son action.

Ibn Abbâs disait : « L'homme dit à l'homme : je suis plus noble et plus généreux que toi. Or, personne n'est plus noble par rapport à quelqu'un d'autre que par la piété et la crainte révérencielle. Allah - تعالى - n'a-t-Il pas dit : { *Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus*

pieux d'entre vous }

[Qur'ân Suratu al-hajarât (49) - 13]. »

Il en va de même de l'orgueil par l'argent (*al-mâlu*), par la beauté (*al-jamâlu*), par les troupes, par la puissance (*al-quwwatu*), par le nombre élevé de disciples. Ainsi, l'orgueil par l'argent court souvent entre les rois, les commerçants et leurs semblables ; l'orgueil par la beauté court souvent entre les femmes et implique le dénigrement, la médisance et la mention des défauts ; Quant à l'orgueil par le nombre élevé de disciples et de partisans, il court souvent entre les rois qui se montrent fiers du nombre élevé de leurs soldats, et entre les savants qui se montrent fiers du nombre élevé de leurs disciples.

En un mot, tout homme qui croit être parfait alors que ce n'est pas le cas, peut s'enorgueillir de ses prétendues qualités au point que le libertin (*al-fâsiq*) peut s'enorgueillir de la consommation d'alcool et de son libertinage, croyant qu'il s'agit d'une marque de perfection.

Sache également que l'orgueil peut transparaître à travers les attitudes de l'homme, comme le fait de détourner le visage devant les hommes, ou le regard hautain, ou le fait de baisser la tête, ou le fait de s'asseoir les jambes croisés, ou de s'accouder, ou à travers ses paroles comme le son de sa voix et sa façon d'articuler les phrases, ou à travers sa manière de marcher, de se mettre debout, de s'asseoir, de bouger, de rester immobile, etc...

Il faut dire que, parmi les manies de l'homme orgueilleux, il y a celle qui consiste à aimer que les gens se lèvent pour lui. Or, le fait de se lever pour quelqu'un est de deux sortes.

- Se lever pour quelqu'un qui est déjà assis.

C'est là une attitude interdite par l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - qui a dit : « **Que celui qui aime que les hommes se lèvent pour lui prenne sa place en Enfer .** » Car il s'agit d'une habitude chez les non arabes et les gens pleins d'orgueils.

- Se lever à l'arrivée d'un homme : les anciens pieux (*As-Salafu*) ne le faisaient presque jamais.

Anas disait : « Aucune personne ne nous était plus chère que l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم -. Pourtant, lorsqu'ils le voyaient, ils ne se levaient pas, car ils savaient qu'il n'aimait pas cela. ».

Les savants disent qu'il est bon de se lever pour les parents, l'Imâm juste et les gens de grand mérite. Cela est devenu une sorte de marque entre gens de mérite, de sorte que si un homme le néglige à l'égard de celui qui mérite qu'on observe cette pratique, il risque d'être accusé de mépris et de négligence et de s'exposer ainsi au ressentiment. Mais le fait que cela soit recommandé pour celui qui se lève ne doit pas empêcher celui pour qui on se lève de le détester et d'estimer qu'il ne le mérite pas.

Parmi les autres manies de l'homme orgueilleux, il y a le fait qu'il marche toujours avec quelqu'un derrière lui, ou celui de ne rendre visite à personne par simple orgueil, ou de répugner à ce qu'un autre s'assoit ou marche à ses côtés. Or, Anas rapporte ceci : Il arrivait à la servante parmi les habitants de Médine, de tenir la main de l'Envoyé d'Allah - que Dieu lui accorde la grâce et la paix - et de partir en sa compagnie pour résoudre son problème.

De même Ibn Wahb rapporte ceci : j'étais assis à côté de 'Abd al-'Azîz ibn Abî Rawwâd et ma cuisse touchait la sienne. Je me suis donc écarté un peu. Il m'a pris par les vêtements et m'a tiré vers lui en disant : « Pourquoi faites-vous avec moi ce que vous faites avec les tyrans. Or, je sais qu'il y a pas parmi vous un seul homme qui soit plus mauvais que moi. »

Il y a également le fait que l'homme orgueilleux n'aime pas porter ses affaires depuis le marché jusqu'à sa maison. Pourtant, l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a acheté quelque chose qu'il porta chez lui. De même, Abû Bakr - رضى الله عنه - portait des vêtements au marché pour les vendre. De son côté, 'Umar - رضى الله عنه - acheta de la viande qu'il pris dans la main pour l'amener chez lui. Pour sa part Alî - رضى الله عنه - acheta des dattes qu'il mis dans un morceau d'étoffe. Quelqu'un lui dit : veux-tu que je les porte ! Il lui dit : non. Le père d'une famille se doit de les porter. De même, Abû Hurayra - رضى الله عنه - arriva un jour au marché transportant du bois alors qu'il était gouverneur de Marwân. Il dit à un passant : écarte-toi pour *al-amîr*.

Du reste celui qui veut repousser l'orgueil et pratiquer la modestie doit se conformer à l'attitude de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - . Il s'agit d'un point qui a été développé dans notre Livre sur les règles de la bonne vie.

Comment soigner l'orgueil et acquérir la modestie

Sache que l'orgueil relève de ce qui est destructeur. Le soigner constitue une obligation individuelle (*farḍun ayn*).

Pour y remédier, il convient d'adopter deux attitudes :

La première attitude consiste à extirper ses racines et à couper son arbre. Pour cela, l'homme doit se connaître lui-même et connaître son Seigneur. En effet, lorsqu'il se connaît parfaitement, il sait qu'il est le plus vil des vils. Il lui suffit de regarder l'origine de son existence après le néant, à partir de la terre puis à partir d'une goutte de sperme sortie du conduit urinaire, puis à partir d'un grumeau de sang, puis à partir d'un embryon pour devenir quelque chose qu'on mentionne, alors qu'auparavant, c'était un objet inerte qui n'entend pas, ne voit pas, ne sent pas et ne se meut pas. Ainsi, il a débuté par sa mort avant sa vie, par sa faiblesse avant sa force et par son indigence avant sa richesse. Allah - تعالى - a fait allusion à cela en disant :

{ Comment Allah l'a-t-Il créé ? D'une goutte de sperme }
[Qur'ân Sûratu 'Abassa (80) - 18-19]

Ensuite, Il lui a accordé Sa faveur en disant :

{ Puis Il a rendu son chemin facile }
[Qur'ân Sûratu 'Abassa (80) - 20]

{ Nous lui avons donné l'ouïe et la vue }
[Qur'ân Sûratu Ad-Dahru / al-insân (76) - 2]

Ainsi, c'est Allah qui lui a donné la vie après la mort, a parfaitement façonné sa forme, l'a fait venir au monde, l'a rassasié et abreuvé, l'a vêtu, guidé et raffermi. Quelqu'un qui a de tels débuts, comment peut-il s'enorgueillir ou s'en glorifier ? Si son existence se poursuivait selon son propre choix, on pourrait admettre que sa domination puisse se frayer un chemin. Mais il n'en est rien, puisqu'on lui a imposé des humeurs opposées et des maux terribles. Puis, au moment où sa constitution parvient à sa plénitude, il commence à décliner et s'autodétruire, sans posséder en lui-même le pouvoir de nuire ou d'être bénéfique, et il passe sa vie à se rappeler d'une chose pour l'oublier, à apprécier une chose qui le conduit à sa perte, à viser une chose sans l'obtenir, sans avoir la moindre assurance de ne pas être privé de sa vie à chaque instant. Tel est son état intermédiaire par rapport à son état de débutant. Quant à son état final, il se résume dans la mort qui le réduit à l'état inerte tel qu'il était avant d'exister. Puis, on le dépose sous terre où il devient un cadavre immonde : ses membres s'usent, ses os se dégradent, les vers de terre mangent ses restes et il se transforme en une terre qui sert pour les constructions. Ensuite, au terme d'une longue usure, ses membres seront rassemblés après leur dispersion et il assistera à la scène de la Résurrection où il verra une terre transformée, des montagnes déplacées, un ciel décroché, des étoiles disséminées, un soleil retourné, des états ténébreux, un Enfer grondant et des livrets déployés. On lui dira alors : *{ Lis ton livre ! Il suffit aujourd'hui pour rendre compte de toi-même }* [Qur'ân Sûratu al-isrâ (17) - 14].

Il dira : C'est quoi mon livre ? On lui répondra : au cours de ta vie, dont tu t'étais réjoui en t'enorgueillissant de ses délices, on t'a préposé deux anges qui comptabilisaient tout ce que tu prononçais ou faisais, que ce soit beaucoup ou peu, tous tes gestes debout ou assis, tout ce que tu mangeais ou buvais, mais tu as tout oublié.

Allah - تعالى - l'a comptabilisé. Viens maintenant pour rendre des comptes et prépare tes réponses. Autrement on te conduira en Enfer.

Quelqu'un qui connaît une telle situation peut-il s'enorgueillir ? S'il va en Enfer, les animaux auront meilleur sort que lui parce qu'ils réintègrent la terre. Celui qui connaît cette situation et qui est incertain pour ce qui est du pardon de ses péchés, peut-il s'enorgueillir ? Qui peut, du reste, se soustraire à un péché qui mérite d'être sanctionné ?

En fait son état est comparable à celui d'un homme qui a commis à l'encontre de son roi un crime et qui mérite qu'on lui administre mille coups de fouet. On le met en prison en attendant de le faire sortir et de le punir ; il passe son temps à attendre qu'on l'appelle pour subir son châtement. Un tel homme peut-il s'enorgueillir contre les gens de la prison (*sijn*) ?

Or, le bas monde n'est-il pas une prison ? Et les péchés n'impliquent-ils pas des sanctions ? Le remède pratique consiste à être vraiment humble devant Allah - تعالى - et Ses serviteurs. Ceci, en s'attachant régulièrement aux vertus des humbles. A ce propos, nous avons déjà évoqué la conduite (*tarîq*) de l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم -, son attitude humble et son caractère sublime.

La deuxième attitude se rapporte à l'orgueil fondé sur la descendance et de la lignée. Que celui qui est gagné par l'orgueil du fait de sa descendance sache que c'est une glorification fondée sur la perfection d'autrui. Qu'il sache ensuite qu'il descend d'une goutte immonde et d'une poignée de terre. De même, que celui qui est gagné par l'orgueil, du fait de sa beauté, regarde son intérieur avec un regard sensé et ne regarde pas son extérieur comme le font les bêtes. Que celui qui est gagné de l'orgueil du fait de sa puissance, sache que si un nerf lui fait mal, il sera plus impuissant que tout impuissant, qu'une fièvre d'un jour réduit sa force, ce qu'une longue convalescence ne parvient pas à rétablir, qu'une épine qui s'enfonce dans son pied l'immobilise et qu'une puce qui s'introduit dans son oreille le gêne sérieusement !

De même, celui qui s'enorgueillit à cause de l'argent, regarde attentivement certains juifs, il verra qu'ils sont plus riches que lui. Que pour une gloire où les juifs viennent en tête et que le voleur peut subtiliser à tout instant, ce qui réduit son propriétaire au degré le plus bas.

Quant à celui qui s'enorgueillit à cause de la science, qu'il sache que la preuve d'Allah contre le savant est plus exigeante par rapport à l'ignorant. Qu'il réfléchisse au grand danger qui le menace, car l'orgueil est plus dangereux pour lui que pour autrui, au même titre que sa valeur est plus grande que celle d'autrui. Qu'il sache également que l'orgueil ne convient pas devant Allah - تعالى - et que s'il s'enorgueillit, il sera méprisé et dédaigné auprès d'Allah - تعالى - car Allah aime la modestie et l'attitude humble.

Ainsi, à chaque cause de l'orgueil, le fidèle lui oppose son contraire et use pour ce faire de la modestie.

Sache également que, comme toute valeur, cette vertu comporte deux extrémités : son extrémité qui tend vers l'accroissement s'appelle « orgueil ». Son extrémité qui tend vers la réduction s'appelle « avilissement » et « abaissement ».

Le juste milieu s'appelle « modestie ». C'est cette attitude qui est louable. Ce juste milieu consiste à se montrer modeste et humble sans abaissement et humiliation. Car la meilleure des choses, c'est celle qui est médiane. Ainsi, celui qui devance ses pairs est un orgueilleux et celui s'attarde par rapport à eux, est un humble, parce qu'il a cédé une part de sa valeur. En revanche, lorsqu'un cordonnier ou quelqu'un de semblable rentre chez un savant et que celui-ci lui cède sa place pour s'asseoir ou l'accompagne jusqu'à la porte, ce savant fait preuve d'avilissement et d'abaissement, et c'est une attitude qui n'est pas louable, car ce qui est louable, c'est l'équité qui consiste à donner à chacun selon son droit.

Sa modestie envers les gens du commun consiste à être bienveillant lorsqu'on l'interroge, à être doux en leur parlant, à répondre à leur invitation, à résoudre leurs problèmes, à ne pas les dédaigner et les mépriser.

Wa Allahu a'alam
Dieu est Plus Savant

La fatuité (al-'ujb)

On rapporte d'après Abû Hurayra - رضي الله عنه - que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Pendant qu'un homme se pavanait dans deux manteaux et qu'il était plein d'admiration pour lui-même, Allah l'a englouti sous terre où il ne cessera de s'enfoncer jusqu'au Jour de la Résurrection ». Le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit également : « Il y a trois choses qui sont destructives : une avarice à laquelle on cède, une passion qu'on suit et le fait que l'individu soit imbu de lui-même ».

On rapporte qu'Ibn Mus'ûd - رضي الله عنه - a dit : « La perte réside en deux choses : la fatuité (al-'ujb) et le désespoir (al-qunût) ». S'il les a réunis, c'est parce que le bonheur (as-sa'âda) ne s'obtient qu'au moyen de la recherche (at-talb) et du labeur (at-tashmîr), tandis que le désespéré ne recherche pas et l'homme imbu de lui-même croit qu'il a déjà obtenu ce qu'il veut, c'est pourquoi il ne s'active pas. Mutrif - رحمه الله - disait : « Je préfère passer la nuit en dormant et me lever avec des regrets, plutôt que de passer la nuit debout en prière et de me lever imbu de moi-même. »

Sache aussi, que la fatuité conduit à l'orgueil, parce qu'elle est l'une de ses causes, car la fatuité génère de l'orgueil et l'orgueil génère beaucoup de vices. Ceci dans les rapports avec les créatures. Envers Allah, la fatuité se rapporte aux actes de dévotion, parce qu'on les trouve grands. C'est comme si le fidèle rappelait à Allah - تعالى - que c'était lui qui les accomplissait en oubliant les bienfaits d'Allah en sa faveur et le fait qu'il a accordé la réussite pour les accomplir, et en s'aveuglant devant les vices qui affectent ces actes.

A vrai dire, ne scrute les défauts des œuvres que celui qui craint qu'on ne les accepte pas, parce qu'il les agrée et les admire.

Le remède contre la fatuité ('ilâju l-'ujbi)

Sache que c'est Allah - سبحانه - qui est ton Bienfaiteur, car c'est Lui qui t'a donné l'existence et a rendu possible tes œuvres. Aussi, il n'y a aucun sens à la fatuité de l'homme pour son œuvre, du savant pour sa science, de celui qui est beau pour sa beauté, du riche pour sa richesse, car tout cela provient de la faveur (fadl) d'Allah - تعالى -. L'être humain n'est qu'un support pour le débordement des bienfaits en sa faveur.

D'ailleurs, le fait qu'il soit un support, constitue un autre bienfait en sa faveur. Si tu dis que l'œuvre se réalise grâce à ta puissance, et on n'imagine l'œuvre que par ton existence et l'actualisation de ton action, de ta volonté et de ta puissance, d'où vient donc ta puissance ?

Sache que tout provient d'Allah - تعالى - et non pas de toi. Et si l'œuvre s'actualise grâce à la puissance, c'est que la puissance est sa clé. Or, cette clé est dans les mains d'Allah - تعالى -. Et tant que tu ne reçois pas la clé, tu ne peux pas réaliser l'œuvre. C'est comme si tu te mettais devant une armoire fermée que tu ne peux pas ouvrir, sauf si on te donne la clé.

En effet, il est rapporté dans les deux Recueils Authentiques, d'après le *Hadîth* transmis par *Abû Hurayra* - رضي الله عنه -, que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Pour aucun de vous, son œuvre ne le fera entrer au Paradis. » Les gens présents lui ont demandé : Même pas toi ô Envoyé d'Allah ? Il a dit : « Même pas moi, sauf si Allah me comble de Sa miséricorde et de Sa faveur ».

Sache également que la fatuité est générée par les mêmes causes qui favorisent l'orgueil. Nous avons déjà évoqué ces causes et leurs remèdes.

C'est le cas notamment de la fatuité due à la descendance. Ainsi, le noble croit parfois que la noblesse de ses parents lui assure son salut. Le remède contre cela, c'est de savoir que, s'il diverge par rapport à ses parents et croit qu'il aura le même sort qu'eux, il fait preuve d'ignorance, et s'il se conforme à eux, ce qui importe ce n'est pas le fait d'admirer leurs vertus, mais de craindre pour le sort de son âme. A vrai dire, la noblesse est conférée par l'obéissance louable (*at-tâ'atu l-mahmûda*) et non pas par la descendance et la filiation. Allah - تعالى - a dit :

{ Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous }
[*Qur'ân Sûratu l-hajarât* (44) - 13].

De même le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit à sa fille : « Ô Fâtima ! Je ne peux en rien t'être utile devant Allah ». Si tu dis : Mais le noble espère que ses proches intercèdent en sa faveur ? La réponse est la suivante : tous les musulmans espèrent l'intercession (*ach-chafâ'at*); il arrive qu'on intercède en faveur d'une personne après qu'elle soit brûlée par le feu et il arrive que les péchés soient si grands que l'intercession ne permette plus de la sauver.

Il est rapporté dans les deux Recueils Authentiques, d'après le *Hadîth* transmis par *Abû Hurayra* - رضي الله عنه - que le prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « Je verrai l'un de vous qui viendra au jour de la Résurrection portant sur le cou un chameau qui mugissait. Il me dira : ô Envoyé d'Allah ! Secours-moi ! Je lui répondrai : je ne peux rien pour toi. Je t'ai déjà averti ».

Celui qui s'adonne ardemment aux péchés en comptant sur l'espoir de l'intercession s'apparente au malade qui se laisse aller aux plaisirs comptant sur l'habileté et la compétence de son médecin bienveillant. C'est là une attitude pleine d'ignorance, car l'effort du médecin peut servir contre certaines maladies, non pas contre tous les maux.

Ceci s'éclaire davantage lorsqu'on sait que les compagnons craignaient beaucoup la vie future. Comment, dans ces conditions, celui qui n'a pas atteint leurs rangs peut-il compter sur l'intercession ou sur autre chose ?

La fatuité peut être générée également par la fausse opinion, conformément à la Parole divine :

{ Qu'advient-il de celui pour qui la laideur de son action aura été revêtue d'apparences trompeuses et qui considérera comme un bien ? }
[*Qur'ân Sûratu l-Fâtir* (35) - 8]

Le remède contre cela est plus difficile que les remèdes contre d'autres maux. En effet, l'homme qui est imbu de lui-même et de ses opinions personnelles, n'écoute point les conseils. D'ailleurs, comment peut-il abandonner ce qu'il considère comme une planche de salut ?

En général, le seul remède qui lui convient, consiste à ne pas se fier constamment à ses propres opinions, et à éviter qu'il n'en soit dupé, sauf s'il bénéficie du témoignage favorable et irréfutable du Livre Saint, ou de la *Sunna*, ou d'une preuve rationnelle qui réunit toutes conditions requises. Mais on ne parvient à le connaître qu'en fréquentant les savants et en pratiquant le Livre Saint et la *Sunna*.

Il convient également, pour celui qui ne consacre pas sa vie à la science (*al-'ilm*), de ne pas s'engager dans le débat autour des rites et doctrines et de s'en tenir au dogme général en croyant qu'Allah - سبحانه - est Un, qu'il n'a pas d'associé, que « Rien ne ressemble. Il est Celui qui entend et voit », que Son Messager est véridique (*as-Sâdiq*) dans ce qu'il a rapporté. Il doit aussi croire à ce

qui est mentionné dans le *Qur'ân* sans chercher ni creuser, en consacrant plutôt son temps à la crainte révérencielle (*at-taqwâ*) et à l'accomplissement des œuvres d'obéissance. Car s'il se lance dans les débats doctrinaux et aspire à acquérir la connaissance, il périra.



Le livre de la vanité, ses formes et ses degrés

Introduction

Il y a des gens qui se sont leurrés par le bas monde et qui disent : Ce qui est tangible est meilleur que ce qui est intangible. Or le bas monde relève de ce qui est tangible, et la vie future de ce qui est intangible. Voilà la source de la duperie. Car ce qui est tangible n'est pas meilleur que ce qui est intangible, sauf s'ils sont du même ordre. Or nous savons que la vie de l'homme, par rapport à la durée de la vie future est si infime qu'elle n'en représente même pas le millionième. Donc, celui qui estime que ce qui est tangible est meilleur que ce qui est intangible, veut dire par là qu'ils sont du même ordre. Il s'agit là de la vanité des mécréants.

Quant à ceux qui se drapent dans les petits péchés tout en préservant leur dogme, ils partagent cette vanité avec les mécréants, parce qu'ils préfèrent le bas-monde à la vie future, sauf que leur affaire est plus aisée que celle des mécréants, en ce sens que le principe de la foi les soustrait au châtement éternel. Il faut dire que certains pécheurs s'enflent de vanité et disent : Dieu est Généreux et nous comptons sur Son Pardon. Il leur arrive aussi de se duper par l'attitude vertueuse de leurs parents. Or les savants disent que celui qui aspire à une chose doit la rechercher, celui qui craint une chose doit la fuir, et celui qui espère le pardon tout en étant obstiné, c'est un vaniteux et un prétentieux.

Qu'il sache que Dieu - عز وجل - malgré Son Immense Miséricorde possède un châtement terrible, qu'Il a décrété que les mécréants séjourneront éternellement en Enfer, bien que leur impiété ne peut Lui nuire d'aucune façon, que Dieu - عز وجل - a imposé à certaines de Ses créatures, des maladies et des épreuves, bien qu'Il a le pouvoir de les éliminer, et qu'Il nous a fait craindre Son châtement. Comment ne devons-nous pas avoir la crainte ?

Donc la crainte et l'espoir sont deux facteurs qui incitent à l'action, et tout ce qui n'incite pas à l'œuvre, c'est de la vanité et de la prétention. Ceci s'éclaire par le fait que l'espérance de la plupart des créatures les pousse à l'oisiveté et à préférer les péchés.

Ce qui étonne, c'est que les gens du premier siècle de l'Hégire ont œuvré et ont eu la crainte, tandis que ceux de notre époque se rassurent malgré leurs manquements. Ont-ils su de la générosité de Dieu - عز وجل - ce qui a échappé aux Prophètes et aux saints ? Et si cette affaire peut s'obtenir par les simples souhaits, pourquoi les gens de cette époque lointaine ont-ils peiné et pleuré longuement ? Du reste, le blâme adressé aux gens du Livre :

« Ils disent : en s'emparant des biens de ce monde : Cela nous sera pardonné ».
(Qurân : 7-169)

n'est-il pas conçu pour ce genre de situation ? Quant à celui qui est dupé par l'action vertueuse de ses parents, qu'il se rappelle l'histoire de Nûh (Noé) - عليه السلام - avec son fils, de celle d'Ibrahîm (Abraham) - عليه السلام - avec son père, et de celle de Muhammad - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - avec sa mère et sur l'ensemble des Prophètes.

A ce genre de vanité s'apparente la prétention de certaines personnes qui ont mêlé des actes d'obéissances à des péchés, sauf que leurs péchés sont plus nombreux, et qui croient que leurs bonnes actions feront le poids. Ainsi, tu vois l'un d'eux faire l'aumône avec un dirham, alors qu'il en a pris par spoliation dix fois plus, et ce qu'il donne en aumône provient de l'argent spolié. Pourtant il compte sur l'aumône pour son salut. En fait, son cas ressemble à un homme qui met un dirham dans une main et mille dirham dans l'autre en espérant faire le poids.

Certains d'entre croient que leurs actes d'obéissances sont plus nombreux que leurs péchés, n'exigent pas des comptes à leurs âmes, du fait de leurs méfaits, et n'inspectent pas leurs péchés. C'est comme celui qui demande pardon à Dieu et Le glorifie cent fois par jour, puis il passe sa

journée à médire des musulmans et à parler de ce qui est désagréable : c'est un homme qui regarde les vertus de la glorification et de la demande du pardon et qui ne voit pas la sanction de la médisance et des propos interdits.



LE QUATRIEME QUART : « Le quart sur ce qui sauve »

Le livre de la repentance, ses conditions, ses principes de base et tout ce qui s'y rapporte

Introduction

Sache que les péchés constituent un voile par rapport au Bien-Aimé. Or, quitter ce qui éloigne du Bien-Aimé est un devoir. Mais ceci ne se réalise que grâce à la science, au regret et à la résolution. En effet lorsque le serviteur ne voit pas que les péchés sont la cause de l'éloignement du Bien-Aimé, il ne regrette pas les péchés et ne ressent pas de la douleur pour avoir suivi la voie de l'éloignement. Et s'il ne ressent pas de la douleur, il ne rebrousse pas chemin.

Or Dieu - عز و جل - a ordonné la repentance. Il a dit :

« Repentez-vous tous à Dieu. Peut-être serez-vous heureux ! »
(Qurân : 24-31).

Il a dit également :

« Ô vous les croyants ! Repentez-vous à Dieu d'un repentir sincère »
(Qurân : 66-8)

. Il a dit encore :

« Dieu aime ceux qui se repentent sans cesse à Lui. Il aime ceux qui se purifient ».
(Qurân : 2-222)

De même le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Ô vous les hommes ! Repentez-vous à notre Seigneur. En effet, moi je me repens à Dieu cent fois par jour ».

Il est rapporté également, dans les deux Recueils Authentiques, d'après le Hadîth transmis par Ibn Mas'ûd, que l'Envoyé de Dieu - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Dieu est plus content de la repentance de Son serviteur croyant qu'un homme se trouvant en plein désert avec sa monture qui transporte sa nourriture et sa boisson. Cet homme s'était endormi et en se réveillant il ne trouva pas sa monture. Il se mit à la chercher jusqu'à ce qu'il fut gagné par la soif. Il s'est dit : il vaut mieux que je revienne à mon endroit initial pour y dormir et mourir. Il mit donc sa tête sur son avant bras pour attendre la mort. Mais en se réveillant, il retrouva à ses côtés sa monture avec ses provisions, sa nourriture et sa boisson. Or, Dieu est plus content de la repentance de Son serviteur croyant que cet homme de sa monture ».

Du reste, il existe de nombreux Hadîth qui vont dans ce sens. Et il y a un accord unanime sur l'obligation de la repentance, parce que les péchés sont destructeurs et ils éloignent de Dieu - عز و جل -. Voilà pourquoi il faut les fuir sur le champ.

Par ailleurs, la repentance est obligatoire en permanence, car l'homme n'est jamais exempt de toute désobéissance. En effet, s'il est mis à l'abri de la désobéissance avec les membres, il n'est pas dépourvu de tout péché avec le cœur. Et s'il en est dépourvu il n'est pas pour autant à l'abri des insufflations de Chaytân qui lui inspire des idées qui détournent de l'invocation de Dieu - عز و جل - . Et s'il en est encore dépourvu, il n'est pas à l'abri de l'insouciance et de la déficience en matière de savoir relatif à Dieu - عز و جل - , à Ses Attributs et à Ses Actes. Or, tout cela relève de l'imperfection, et personne n'est à l'abri de ce genre d'imperfection. Tout ce qu'il y a, c'est que les créatures diffèrent quant à la part qu'elles ont de cette imperfection dont le principe est commun à tout le monde. Voilà pourquoi le Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - dit :

« Il arrive à mon cœur d'être ennuagé. Aussi je demande pardon à Dieu - عز و جل - soixante-dix fois chaque jour et nuit ».

C'est pourquoi Dieu - عز و جل - l'a honoré en disant :

« Afin que Dieu te pardonne tes premiers péchés ».

(Qurân : 48-2)

Qu'en serait-il de l'état d'autrui ?

Cela dit, lorsque les conditions de la repentance sont réunies, elle devient valable, et acceptable. Dieu - عز و جل - a dit :

C'est Lui qui accepte la repentance de Ses serviteurs ».

(Qurân : CLII -25).

Il est rapporté également dans le Hadîth que l'Envoyé de Dieu - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« Dieu accepte la repentance du serviteur jusqu'aux derniers instants de sa vie ».

Du reste les Hadîth en ce sens sont nombreux.



Le livre de l'espérance et de la crainte

Introduction

Sache que l'espérance et la crainte sont deux ailes avec lesquelles les rapprochés volent vers toute station louable. Ce sont deux montures auxquelles on traverse, sur le chemin de la vie future, tout obstacle difficile et insurmontable. Il convient donc d'indiquer leur réalité, leur vertu et leur motif et tout ce qui s'y rapporte. Et nous allons les évoquer en deux chapitres : Le premier sur l'espérance, le deuxième sur la crainte.

L'espérance

Sache que l'espérance (ar-rajà') fait partie des stations spirituelles des itinérants et des états spirituels des chercheurs.

On appelle la qualité : une station (maqâm), lorsqu'elle s'affermit et dure. S'il s'agit de quelque chose d'éphémère qui disparaît rapidement on l'appelle état (spirituel). De même que la couleur jaune se divise entre une couleur vive comme celle de l'or, une couleur changeante, comme celle de la peur et une couleur intermédiaire comme la pâleur. De la maladie, de même les qualités du cœur connaissent cette division. Et si on a appelé ce qui n'est pas ferme, un état, c'est parce qu'il se détache du cœur. Sache également que ce qui existe dans l'immédiat et ce qui a existé dans le passé. Le premier s'appelle allégresse, goût spirituel et perception. Le deuxième s'appelle souvenir, Si quelque chose vient à ton esprit à propos de l'avenir et envahit ton cœur, on l'appelle attente et appréhension : si ce qui est appréhendé est agréable on l'appelle espérance et s'il est désagréable on l'appelle crainte et peur.



Le livre de l'ascèse et de la pauvreté

Introduction

Sache que l'amour du bas-monde est à l'origine de tous les péchés, que quelques uns de ses aspects servent comme motifs pour toute obéissance. Nous avons déjà déprécié le bas-monde dans le quart sur ce qui est destructeur. Nous allons maintenant évoquer le mérite de le détester et d'y renoncer, ce qui constitue l'origine des actes de salut. Mais le fait de rompre avec le bas-monde s'effectue de deux manières : soit que le bas-monde se refuse au serviteur et cela s'appelle de la pauvreté, soit que le serviteur lui-même s'en détache et cela s'appelle renoncement ou ascèse. Chacune de ces deux attitudes renferme un degré dans l'obtention du bonheur et une part pour favoriser la réussite et la délivrance.

Nous allons donc évoquer la pauvreté et l'ascèse, leurs degrés, leurs formes et tout ce qui se rapporte à eux en deux chapitres : le premier chapitre sera consacré à la pauvreté et ses mérites, et le deuxième à la réalité de l'ascèse et de ses mérites.



Introduction

Allah - تعالى - a dit :
{ *C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance.* }
[*Qur'ân* : 3-122]

{ وعلى الله فليتوكل المؤمنون }

Il a dit aussi :
{ *Et quiconque place sa confiance en Allah, Il (Allah) lui suffit* }
[*Qur'ân* : 65-3]

{ ومن يتوكل على الله فهو حسبه }

Il est dit dans le *Hadîth* que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a indiqué que soixante-dix mille membres de sa communauté entreront au paradis sans rendre des comptes. Puis il a ajouté : « **Ce sont ceux qui ne recourent pas aux cautérisations par le feu, qui n'épient pas, ne croient pas aux mauvais augures et qui s'en remettent à leur Seigneur** ». (*Hadîth* recensé par les deux recueils authentiques). De même 'Umar ibn al-Khattâb - رضى الله عنه - rapporte ceci : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - dire : « **Si vous vous en remettez vraiment à Allah, Il vous accordera vos subsistances comme les oiseaux qui partent le ventre vide et reviennent le gosier plein** » .

Dans ses invocations, le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - disait notamment ceci : « **Je Te demande la réussite dans ce que Tu aimes en matière d'œuvres, la sincérité dans le fait de m'en remettre à Toi, et la bonne opinion sur Toi !** ». Il faut savoir que le *tawakkul* s'appuie sur le *tawhîd* qui comporte plusieurs degrés.

Le premier : que ton cœur reconnaisse l'unicité qu'exprimé ta foi en disant : *lâ ilaha illa Allah, wahdahu lâ charîka lahu, lahu l-mulku wa lahu l-hamdu, wa huwa 'alâ kulli chay-in qadîr*, il n'y a d'autre dieu que Allah, L'Unique, qui n'a pas d'associé. La Louange et la Royauté Lui appartiennent en propre et Il est Puissant sur toute chose ! Ton cœur doit reconnaître ces mots mais sans avoir une preuve (*dalîl*). Ceci constitue la croyance des gens du commun (*i'tiqâdu l-âma*).

Le deuxième : il regarde les choses différentes et voit qu'elles procèdent de l'un. Ceci constitue la station spirituelle des rapprochés (*maqâm l-muqarribîn*).

Le troisième : lorsqu'il a du discernement (*basîrah*), l'homme voit qu'il n'y a pas d'autre agent que Allah et il ne voit rien d'autre que Lui. Car c'est Lui qui inspire la crainte (*al-khawf*) et l'espérance (*ar-rajâ*) et c'est à Lui qu'on s'en remet parce qu'il est réellement Le Seul Agent - فسبحانه -, tandis que tous les autres sont régis par Lui. Ainsi, cet homme ne compte pas sur la pluie pour la pousser de la culture, ni sur les nuages pour la tombée de la pluie, ni sur le vent pour faire voguer les vaisseaux. Car s'appuyer sur cela relève de l'ignorance de la réalité des choses. En effet, celui à qui les réalités sont révélées, sait que le vent ne se meut pas de lui-même et qu'il a nécessairement besoin d'un moteur. Ainsi l'attitude de celui qui prête attention au pouvoir du vent dans sa délivrance est semblable à celle de l'homme condamné à être exécuté et qui a bénéficié de

la grâce du roi : il se met à spéculer sur l'encre, le papier et la plume avec laquelle cette grâce a été signée et à se dire : Sans cette plume rien ne pouvait me sauver, estimant ainsi que son salut est dû à la plume et non pas à celui qui a fait mouvoir la plume. Ceci est le comble de l'ignorance. En revanche, celui qui sait que la plume n'a pas de pouvoir en elle-même, loue l'écrivain plutôt que la plume. Or l'assujettissement de toutes les créatures au Créateur est plus éloquent que la soumission de la plume dans la main de l'écrivain. Gloire à Celui qui est Le Maître de toutes les Causes, qui fait tout ce qu'il veut !

Les états du *Tawakkul*

Sache que le mot arabe *tawakkul* dérive du substantif *wakala* (mandement, procuration). On dit untel *wakkala* un autre, c'est-à-dire le mandate et compte sur lui pour le représenter.

Le *tawakkul* est une attitude pour le cœur qui consiste à s'en remettre au mandataire et à compter sur lui. Or l'homme ne s'en remet à autrui que s'il croit qu'il possède certaines qualités comme la bonté, la puissance, la direction. Lorsque tu sais cela, tu peux lui comparer le *tawakkul* sur Allah - qu'il soit glorifié. Et lorsque tu réalises en toi-même qu'il n'y a pas d'autre agent que Lui et que tu crois qu'il possède la perfection en matière de science, de puissance et de miséricorde, qu'il n'y a aucune puissance au-delà de Sa Puissance, aucune science au-delà de Sa Science et aucune miséricorde au-delà de Sa Miséricorde, ton cœur comptera certainement sur Lui uniquement et ne prêtera pas attention à quiconque d'autre. Si tu ne retrouves pas cela en toi, c'est qu'il y a l'une des deux raisons suivantes à cette déficience : soit il s'agit d'une faiblesse de certitude à l'égard de l'une de ces qualités. Il s'agit d'une faiblesse du cœur, parce que la lâcheté s'était emparée de lui ou en raison de son trouble à cause des illusions qui le dominent.

En effet, le cœur peut être troublé par ce qui reste en lui comme illusion, même si cela n'affecte pas sa certitude. En effet, il arrive à celui qui est en train de prendre du miel, d'y répugner si on le compare à un rebut de grain. De même, si on charge un homme raisonnable de dormir avec un mort dans la tombe ou dans le même lit, ou dans la même pièce, sa nature y répugnerait, même s'il a la certitude qu'il s'agit de quelqu'un qui est bien mort et qui est parfaitement inerte. Pourtant sa nature ne répugnerait pas devant l'ensemble des objets inertes. C'est qu'il s'agit d'une lâcheté du cœur qui constitue une faiblesse à laquelle l'homme n'échappe que rarement. Ceci peut, d'ailleurs, s'aggraver au point de se transformer en phobie : Cet homme n'arrivera plus à dormir seul dans cette pièce, même s'il la ferme parfaitement de l'intérieur.

Donc, le *tawakkul* ne se réalise que grâce à la force du cœur et à la puissance de la certitude. Une fois que tu as compris le sens du *tawakkul*, tu sauras quel est l'état spirituel qu'on nomme *tawakkul*. Sache donc que cet état comporte, en fonction de la force et de la faiblesse, trois degrés.

Le premier degré : l'état du serviteur, à l'endroit d'Allah - qu'il soit exalté — et de la confiance en Sa protection et Sa providence, est semblable à son état de confiance envers son mandataire.

Le deuxième degré : c'est un état plus fort. Son état avec Allah — qu'il soit exalté - est semblable à l'état de l'enfant avec sa mère : il ne connaît rien d'autre qu'elle, ne s'adresse qu'à elle et ne compte que sur elle. S'il lui arrive quelque chose, la première chose qui lui vient à l'esprit et qui passe par sa langue c'est de crier : maman. Donc celui qui est épris d'Allah, qui ne regarde que Lui et qui ne compte que sur Lui, tel un enfant qui est attaché à sa mère, son *tawakkul* est véridique.

La différence avec le premier *tawakkul*, c'est que cet homme s'éteint dans son *tawakkul* à son propre *tawakkul*, car il ne prête attention qu'à Celui à qui il s'en remet et il n'y a dans son cœur aucune place pour quelqu'un d'autre. Tandis que dans le premier cas, l'homme s'en remet par obligation et par acquisition. Il ne s'est pas encore éteint à son propre *tawakkul* puisqu'il lui prête de l'attention, ce qui l'occupe déjà dans sa contemplation de Celui à qui'il se remet.

Le troisième degré : il est encore plus élevé que les deux degrés précédents. Il consiste à être devant Allah - تعالى - comme un mort entre les mains de celui qui le lave : Il ne le quitte pas, sauf qu'il ne se voit pas mort. Ceci diffère aussi de l'état de l'enfant avec sa mère dans la mesure où celui-ci se débat, crie et s'accroche à elle.

Ces états existent chez les créatures. Mais il est rare qu'on les retrouve chez elles en permanence, surtout le troisième degré.

Les œuvres de ceux qui assument le *tawakkul* : *a'mâlu l-mutawakkilîn*

Certains pourraient penser que le *tawakkul* signifie le fait de renoncer au gagne-pain avec le corps, de s'abstenir d'être régi par le cœur et de tomber par terre comme un chiffon ou comme un morceau de viande sur l'étal du boucher. Ceci constitue la croyance des ignorants et elle est interdite par la loi religieuse. Car celle-ci a loué les *mutawakkilûn* (ceux qui s'en remettent à Allah).

C'est dire que l'effet du *tawakkul* n'apparaît qu'à travers le mouvement du serviteur et sa démarche vers ses buts et ses desseins. Or la démarche du serviteur s'effectue soit pour apporter un profit manquant comme dans le travail et le gagne-pain, soit pour préserver ce qui existe comme dans l'épargne, soit pour repousser un dommage comme lorsqu'on repousse un animal farouche, soit pour éliminer un mal déjà arrivé comme le fait de se soigner contre une maladie.

Donc, les mouvements du serviteur s'inscrivent dans ces quatre cadres :

Le premier cadre : le fait d'apporter des profits et des intérêts : Nous disons que les moyens qui permettent d'apporter des profits sont au nombre de trois. L'un d'eux est tout à fait évident, comme les causes et les effets et tout le principe de causalité qui sont décrétés par Allah - تعالى -. Donnons en un exemple : Tu as devant toi de la nourriture et tu as faim. Mais tu ne te tends pas ta main vers cette nourriture et tu affirmes : Je suis *Mutawkkil* (je m'en suis remis à Allah) ; la condition du *tawakkul*, c'est de cesser d'agir, or le fait de tendre la main est un agissement et il en est de même du fait de mâcher la nourriture et de l'avalier ! C'est de la pure folie et cela n'a rien à voir avec le *tawakkul*. Car si tu attendais que Allah - تعالى - crée en toi une satiété sans avoir mangé ou fasse mouvoir la nourriture jusqu'à toi, ou prépose un ange pour te mâcher et la faire parvenir jusqu'à ton estomac, tu ferais preuve d'ignorance à l'égard de la loi immuable d'Allah. De même si tu ne sèmes pas et que tu t'attendes à ce que Allah - تعالى - fasse pousser des épis sans semis, ou que l'épouse enfante sans rapports, tout ceci c'est de la folie. Le *tawakkul*, à ce niveau, ne consiste pas à abandonner l'action, mais à s'en remettre à Allah par la science et par l'état du cœur.

Pour ce qui est de la science, elle consiste en ceci : Que tu saches qu'Allah - تعالى - a créé la nourriture, la main, les causes efficaces, la puissance du mouvement et que c'est Lui qui te nourrit et t'abreuve.

Pour ce qui est de ton état, c'est que ton cœur et ton appui se fondent sur la faveur de Allah - تعالى - et non pas sur la main et sur la nourriture, car il se peut que ta main se paralyse et cesse d'agir, ou qu'Allah lâche contre toi celui qui te prive de cette nourriture. Autrement dit, le fait de tendre la main à la nourriture ne contredit pas le *tawakkul*.

Le deuxième moyen se rapporte aux causes dont les effets ne sont pas tout à fait sûrs, comme dans le cas de celui qui quitte les zones d'habitations pour s'engager dans des étendues désertiques qui ne sont fréquentées que très rarement par les hommes, sans prendre avec lui de provision. Un tel homme est semblable à quelqu'un qui veut mettre Allah - تعالى - à l'épreuve. Son attitude est interdite et il est tenu de prendre des provisions avec lui. En effet, l'Envoyé d'Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a voyagé avec des provisions et il a pris un guide pour se rendre à Médine.

Le troisième moyen consiste à s'en tenir aux causes dont on croit qu'elles aboutissent à leurs effets, sans qu'il y ait certitude évidente, comme celui qui scrute les détails subtils à propos du travail et de ses formes. Si son but est louable et si son action n'outrepasse pas le cadre de la loi

religieuse, il ne quitte pas le *tawakkul*. Mais il risque de succomber à la cupidité s'il recherche du surplus.

Cela dit, le fait de délaisser le travail et le gagne-pain n'a rien à voir avec le *tawakkul*, car c'est l'attitude des oisifs et des paresseux qui préfèrent le repos en arguant le *tawakkul*. 'Umar - رضى الله عنه - disait : « Le *mutawakkil* est celui qui sème le grain dans la terre puis s'en remet à Allah. »

Le deuxième cadre : il consiste à s'opposer aux moyens habituels du gagne-pain en épargnant. Ainsi celui qui trouve une nourriture licite qui lui évite les soucis du gagne-pain et qu'il épargne, cette attitude ne le fait pas exclure du *tawakkul*, surtout s'il a une famille à nourrir. Il est dit, dans les deux recueils authentiques, d'après le *Hadith* transmis par 'Umar ibn al-Khattâb - رضى الله عنه - que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - vendait les dattes de la palmeraie de *Banû al-Nadhr* et réservait les revenus de cette récolte à la nourriture de sa famille pour une année.

Si l'on dit que l'Envoyé d' Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - a interdit à *Bilâl* d'épargner, la réponse consiste à dire que les compagnons pauvres étaient pour lui comme des invités, de sorte que s'ils se mettaient à épargner, ils risquaient de connaître la faim. Mais dire que l'état spirituel de *Bilâl* et de ses semblables parmi les gens de la *Suffa* (Parvis de la mosquée de Médine où ils vivaient) impliquait l'absence de l'épargne, et que, s'ils divergeaient par rapport à cet état, le reproche porterait sur la fausse prétention relative à leur état spirituel, et non pas sur l'épargne licite.

Le troisième cadre : entreprendre les moyens qui repoussent le dommage.

Le *tawakkul* n'a pas pour condition d'abandonner les moyens qui repoussent le dommage. Ainsi, il n'est pas permis de dormir dans un endroit rempli de fauves et de bêtes sauvages ou dans le lit d'un fleuve ou sous un mur en ruine. Tout ceci est interdit. De même, le *tawakkul* ne contredit pas le fait de porter une armure, ou de fermer la porte, ou d'attacher le chameau. Allah - تعالى - a dit :

{ *Qu'ils prennent leurs armes !* }

[*Qu'rân* : 4-102]

{ *ولياخذوا أسلحتهم* }

« Un homme est venu voir le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - et lui a demandé : « Ô Envoyé d' Allah ! Dois-je attacher la chamelle puis m'en remettre à Allah ou dois-je la lâcher et m'en remettre à Allah ? Il lui a dit : **attache-la et remets-toi à Allah !** » Donc, le serviteur compte en tout cela sur le Maître des causes, et non pas sur les causes, en étant satisfait de tout ce qui sera décrété par Allah à son encontre. S'il lui arrive, lorsqu'on lui vole ses biens, de se dire que s'il avait pris ses précautions, il ne serait pas volé, ou s'il se plaint de ce qu'il lui arrive, il montrera son éloignement par rapport au *tawakkul*. Qu'il sache que l'Arrêt divin est pour lui comme le médecin : s'il lui présente la nourriture, il se réjouit et se dit : s'il ne savait pas que la nourriture m'est bénéfique il ne me la présenterait pas, et si le médecin l'en empêche il se réjouit et se dit : s'il ne savait pas que la nourriture m'est nuisible il ne me l'interdirait pas.

Sache également que tout homme qui ne croit pas à la bienveillance de Allah - تعالى - autant qu'un malade qui croit en l'habileté du médecin attentif, son *tawakkul* n'est pas valable. Si ses biens sont volés, il accepte le décret et ne poursuit pas le voleur par bonté envers les musulmans. On raconte qu'un homme s'était plaint à un savant des brigands qui se sont emparés de ses biens. Le savant lui dit : si ton attristement pour la décadence des musulmans n'est pas plus fort que ton attristement pour la perte de tes biens, tu n'as pas été d'un bon conseil envers les musulmans.

Le quatrième cadre : s'employer à éliminer le mal, comme le fait de soigner une maladie et ainsi de suite.

Sache que les causes qui éliminent le mal sont de trois sortes.

Premièrement celles qui sont évidentes comme l'eau qui élimine le danger de la soif ou le pain qui élimine le mal de la faim. L'abandon de ce genre de causes n'a rien à voir avec le *tawakkul*.

Deuxièmement, celles qui sont présumées, comme la saignée, la prise de purgatifs et ainsi de suite. Ceci ne contredit pas le *tawakkul*. En effet, l'Envoyé d' Allah - صلى الله عليه وآله وسلم - s'est soigné et a ordonné qu'on se soigne. De même beaucoup de musulmans se sont soignés, mais d'autres se sont abstenus par *tawakkul*. On rapporte qu'on a dit à *Abu Bakr As-Sidîq* - رضى الله عنه - : veux-tu qu'on t'emmène un médecin ? Il a répondu : Le Médecin m'a vu ! On lui a demandé : qu'est-ce qu'il a dit sur ton mal ? Il a répondu : Il a dit : Je Suis Celui qui, par Excellence, fait ce qu'il veut. L'auteur de l'*Ihyâ* - رحمه الله - ajoute : Nous soutenons que se soigner est Meilleur. Et on interprétera l'attitude d'*Abû Bakr* - رضى الله عنه - comme ceci : soit qu'il s'est soigné et qu'il a arrêté en jugeant qu'il avait fait ce qu'il lit, soit qu'il savait, sur la base de signes clairs, que son terme était proche.

Sache que les médicaments sont des moyens rendus possibles, grâce à Allah - تعالى - .

Troisièmement : que l'effet soit imaginaire, comme dans le recours à la cautérisation par le feu. Ceci fait sortir du *tawakkul* parce que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a décrit ceux qui s'en remettent à Allah par le fait qu'ils ne recourent pas à la cautérisation par le feu. D'ailleurs, certains savants estiment que cette indication sur la cautérisation dans le *Hadîth* renvoie à une pratique que les gens suivaient dans la *Jâhiliyya* (période anté-islamique). En effet, les gens de cette époque recouraient à la cautérisation et s'efforçaient de devenir mince pendant qu'ils étaient en bonne santé pour éviter de tomber malade, tandis que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - recourait à la protection au moyen des versets du *Qu'rân* après l'arrivée du mal. D'ailleurs, on rapporte que *As'ad ibn Zarâra* - رضى الله عنه - a eu recours à la cautérisation.

Pour ce qui est de la plainte du malade, elle est bien gênante. En effet, les anciens détestaient les gémissements du malade parce qu'ils traduisaient sa plainte. Ainsi, *al-Fudhayl* disait : « Je souhaite une maladie sans visiteurs. »

Un homme a demandé à l'*Imam Ahmad ibn Hanbal* : « Comment vas-tu ? » Il dit : « Bien. » L'homme lui a demandé : « Tu as eu de la fièvre hier soir ? » L'*Imam Ahmad* lui dit : « Si je te dis : Je vais bien, ne m'oblige pas à dire ce que je n'aime pas. »

En revanche, lorsque le malade décrit pour le médecin ce qu'il ressent, cela ne lui nuit pas. C'est d'ailleurs ce que faisait un ancien pieux (*As-Salaf*) en ajoutant : Je ne fais que décrire le pouvoir d'Allah sur moi ! On imagine également que le maître puisse le faire devant son élève pour le raffermir dans les moments de difficultés et lui faire comprendre que c'est un bienfait qui mérite une action de grâce, sans que cela soit une plainte.

Du reste, nous rapportons que le Prophète - صلى الله عليه وآله وسلم - a dit : « **Il m'arrive d'être malade et de souffrir comme deux hommes parmi vous** ».



Le livre de l'amour, du désir ardent de la familiarité et du contentement

Introduction

Sache que l'amour de Dieu - تعال - constitue la fin ultime des stations spirituelles. Car au-delà de l'atteinte de l'amour, toute station n'est que l'un de ses fruits et l'une de ses conséquences, comme le désir ardent (*al-shawq*), la familiarité (*al-uns*), le contentement (*al-ridhâ*), et tout ce qui vient avant l'amour n'est que l'un de ses préludes comme la repentance, la patience, l'ascèse, etc....

Sache également que toute la communauté est unanime sur le fait que l'amour de Dieu et de Son Messager est une obligation. Parmi les témoignages sur l'amour il y a ces paroles divines :

« Il les aimera, et eux aussi L'aimeront »

(Qurân : 2-165)

« Les croyants sont les plus zélés dans l'amour de Dieu »

(Qurân : 2-165)

Ceci est une preuve de l'affirmation de l'amour de Dieu et de ses degrés variés. De même il est rapporté, dans le Hadîth authentique, qu'un homme a interrogé l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - sur l'heure ultime. Il lui a demandé :

« Qu'as-tu préparé pour elle ?

L'homme dit : Ô Envoyé de Dieu ! Je n'ai pas préparé pour elle beaucoup de prières ou beaucoup de jeûne, mais j'aime Dieu et Son Messager. L'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - lui a dit :

« L'individu est avec celui qu'il aime, et toi tu es avec Celui que tu aimes ».

Les musulmans après l'Islam ne furent jamais autant réjouis qu'avec cette parole.

On rapporte que l'ange de la mort était venu auprès d'Ibrâhîm (Abraham), - عليه السلام - pour ravir son esprit. Ibrâhîm lui dit :

- As-tu jamais vu un ami qui fait mourir son ami ?

- Dieu lui révéla : As-tu jamais vu un amant qui déteste la rencontre de son bien aimé ?

- Ibrâhîm dit à l'ange de la mort : tu peux ravir mon esprit.

Al-Hasan al-Basrî disait : « Celui qui connaît son Seigneur L'aime, et celui qui aime tout ce qui est autre que Dieu - تعال -, en dehors de son rapport à Dieu, le fait par ignorance et par déficience de sa connaissance de Dieu. »

Quant à l'amour de l'Envoyé de Dieu - صلى الله عليه وسلم - il procède de l'amour de Dieu - تعال - . Il en va de même de l'amour des savants et des pieux, parce qu'aimer le bien aimé est agréable, ce qu'il fait est aussi aimable et le messager du bien aimé est également aimable. Tout ceci se ramène à l'amour du principe, car pour les gens doués de discernement, le véritable bien aimé c'est Dieu - تعال - car Il est Le Seul qui mérite d'être aimé.

A cela il y a plusieurs raisons.

La première raison : l'homme s'aime en lui-même et aime sa pérennité dans l'existence, sa perfection, et il déteste tout ce qui est contrainte comme la perte, l'inexistence, l'imperfection. C'est une seconde nature dans l'être vivant dont on n'imagine pas qu'il puisse s'en séparer. Or cela implique l'amour totale de Dieu - تعال - car, lorsque l'homme connaît son Seigneur, il sait indiscutablement que son existence, que sa pérennité et que sa perfection procèdent de Dieu, que c'est Lui son Concepteur, que c'est Lui qui a créé

son essence à partir d'un néant pur, car c'est par la grâce de Dieu qu'il a existé, que c'est par la grâce de Dieu qu'il a été perfectionné après sa création. Voilà pourquoi al-Hasan al-Basrî disait :

« Celui qui connaît son Seigneur, L'aime, et celui qui connaît le bas-monde, renonce à Lui. »

D'ailleurs, comment peut-on imaginer que l'homme puisse s'aimer lui-même sans aimer son Seigneur qui le ait subsister ?

La deuxième raison : par nature, l'homme aime celui qui lui fait du bien, se montre bienveillant avec lui, le console, le fait triompher, réprime ses ennemis et l'aide dans tout ce qu'il veut. Certainement il ne peut que l'aimer.

Or, lorsque l'homme atteint la connaissance parfaite, il sait que son seul et unique bienfaiteur c'est Dieu - تعال - et que Ses bienfaits en sa faveur sont innombrables et illimités, comme Dieu - تعال - l'a dit :

« Si vous comptiez les bienfaits de Dieu, vous ne sauriez les dénombrer. »
(Qurân : 16-18)

Nous avons déjà parlé de cela dans le livre sur l'action de grâce (*al-shukr*), contentons nous de montrer ici que la bienfaisance de la part des gens n'est concevable que métaphoriquement et que Le Véritable Bienfaiteur c'est Dieu - تعال -.

En effet, supposons qu'un homme t'as fait don de tous ses trésors et de tout ce qu'il possède et t'as permis de t'en servir à ta guise. Tu penses que cette bienfaisance ne s'est pas réalisée que grâce à son argent, à son pouvoir sur l'argent et au motif qui l'incite à dépenser l'argent. Mais qui est Celui qui a fait don de la création à cet homme, de la création de son argent et de la création de sa volonté et son incitation ? Qui t'a fait aimer par cet homme, qui l'a fait se tourner vers toi et lui a inspiré que l'amélioration de sa foi et de sa vie d'ici-bas, dépend de la bonté envers toi ? Car sans cela, il ne te donnerait rien. C'est comme s'il était assujetti à donner et qu'il ne pouvait pas s'y opposer. Donc c'est Le Bienfaiteur qui l'a assujetti et l'a préposé pour toi. En ce sens, il est comme le trésorier du prince qui reçoit de son maître l'ordre de remettre à un homme un don qu'il lui a offert. Car le trésorier ne s'estime pas être un bienfaiteur en remettant le don offert par le prince, parce qu'il est obligé de lui obéir. Et si le prince l'abandonne à lui-même, il ne le remettra pas. Il en va de même de chaque donateur.

Si Dieu l'abandonne à lui-même il ne donnera pas une seule pièce de son argent, tant que Dieu ne lui impose pas des motivations et ne lui inspire pas que sa chance réside dans la dépense de son argent, pour qu'il le dépense. Voilà pourquoi celui qui possède la connaissance spirituelle ne doit aimer que Dieu, car la bienfaisance en dehors de Lui est impossible.

<DD<

« Si vous comptiez les bienfaits de Dieu, vous ne sauriez les dénombrer. »
(Qurân : 16-18)

Comment, dans ces conditions, autrui peut-il être bienfaiteur ? A vrai dire ce bienfaiteur n'est que l'un des bienfaits de Sa Toute Puissance. Celui qui sait cela n'aime que Dieu - تعال -.

Nous disons également que celui qui est qualifié par la science ou par la puissance et qui est exempt des mauvaises qualités et des vices, est aimable en raison de ces bonnes qualités. Ainsi, les qualités des justes, qui sont tout naturellement aimées par les cœurs, reviennent à leur connaissance de Dieu - تعال -, de Ses anges, de Ses Livres, de Ses messagers et des Lois de Ses prophètes et à leur pouvoir d'améliorer leurs âmes et de les purifier des vices et des souillures. C'est d'ailleurs pour ces qualités que les Prophètes - عليهم السلام - sont aimés. Or, si tu attribues ces qualités à celles de Dieu - تعال -, elles s'effacent devant Ses Attributs Sublimes.

Pour ce qui est de la science, la science des premiers et des derniers procède entièrement de la Science de Dieu - تعال - qui embrasse le tout, et rien ne Lui échappe, même pas un atome dans les cieux et sur la terre. Dieu S'est adressé à toutes Ses créatures en ces termes :

« Il ne vous a été donné que peu de science »
(Qurân : 17-85)

Si tous les habitants des cieux et de la terre s'unissaient pour embrasser Sa science et Sa sagesse à propos des détails de la création d'une fourmi ou d'un moustique, ils n'en connaîtraient pas le dixième du dixième, car ils n'embrassent de Sa science que ce qu'Il veut, et ils n'attendent que l'infinie part que les créatures ont su, parce qu'Il a voulu qu'il en soit ainsi. Donc, la faveur de la science de Dieu - تعال - vis-à-vis du savoir de toutes les créatures, est incommensurable car Ses connaissances sont infinies.

Pour ce qui est de l'Attribut de la Puissance, c'est également un Attribut de perfection. Si tu compares la puissance de toutes les créatures à la Puissance de Dieu - تعال -, tu trouveras que l'homme le plus puissant, qui dispose du plus grand royaume sur la terre, qui est le plus fort et qui possède la plus puissante autorité pour gouverner son âme et gouverner autrui, tu trouveras que le maximum de puissance de cet homme se limite à un pouvoir sur quelques unes de ses qualités et sur quelques épreuves qu'il peut imposer aux humains dans certains domaines. Pourtant, malgré tout cela, il ne possède pour sa propre âme aucun pouvoir de lui nuire ou de lui être bénéfique et il ne possède ni le pouvoir de faire mourir, ni celui de donner la vie, ni celui de faire ressusciter. Il ne peut même pas protéger son œil de la cécité, sa langue du mutisme, ses oreilles de la surdité, son corps des maladies, ni avoir un pouvoir réel sur un atome de toute la création. Ainsi, celui qui n'a pas, par lui-même, du pouvoir sur lui-même et sur autrui, son pouvoir ne procède pas de lui-même. C'est Dieu qui est son Créateur, qui a créé son pouvoir et ses moyens et ce qui est possible pour lui. D'ailleurs, si Dieu lâche un moustique contre le plus puissant des rois ou contre le plus fort des hommes, il le fera périr. C'est que le serviteur n'a de puissance qu'en vertu de ce que Son Maître lui accorde.

Dieu - تعال - a dit sur le plus puissant roi de la terre, *Dhul Qarnayn* :

« Nous avons affermi sa puissance sur la terre »
(Qurân : 18 :84)

Tout son pouvoir et son royaume n'étaient possibles que grâce à l'affermissement de Dieu - تعال -. C'est dire que le sort de toutes les créatures dépend de Dieu et de Sa Toute Puissance. S'il les fait périr, cela n'enlèvera pas un atome de Son Royaume et de Son Pouvoir et s'Il crée mille fois autant de créatures, Il ne se souciera guère de cette création. Car il n'y a que Lui qui est Puissant. A Lui appartiennent la Perfection, La Grandeur, La Splendeur, l'orgueil, La Domination et la Contrainte. Si on imagine que tu puisses aimer un puissant en raison de sa puissance, de sa grandeur et de sa science, aucun ne le mérite comme Lui. On n'imagine pas la perfection de la sanctification et de

l'exemption de toute négativité, sauf pour Lui - تعال -. Car Il est l'Unique qui n'a pas de semblable, le Singulier qui n'a pas de contraire, l'incommensurable qui n'a pas d'adversaire, Le Riche qui n'a pas de besoin, Le Tout-Puissant qui fait ce qu'Il veut, décréte ce qu'Il veut sans rien que rien ne puisse réfuter Son Jugement ou aliéner Son Décret. Il est Le Savant à qui aucun atome n'échappe sur la terre et dans le ciel.

La perfection de la connaissance de ceux qui possèdent la connaissance spirituelle c'est de reconnaître leur impuissance à Le connaître. Il mérite indiscutablement l'amour parfait.



Table des Matières :

Introduction.....	2
-------------------	---

LE PREMIER QUART Les questions du Culte et de Dévotion

Le livre de la science et de ses mérites.....	4
--	----------

- La science et ses mérites 4
- La science du comportement 7
- Les sciences louables 9
- Le savant dont la science ne lui est pas bénéfique 10
- Les règles de bienséances pour l'enseignant et l'étudiant, les vices de la science, les mauvais savants et le savant de la vie future 10
- Les vices de la science et la différence entre les mauvais savants et les savants de la vie future 11

Le livre de la purification et de ses secrets, et de la prière et de tout ce qui s'y rapporte.....	14
---	-----------

- La purification et ses secrets 13
- Les mérites de la prière 15
- Les règles de convenances relatives à la prière du vendredi 18
- Les prières surérogatoires (*al nawâfil*) 19
- Les heures d'interdiction de la prière 20

Le livre du jeûne, de ses secrets, de ses aspects importants et de tout ce qui s'y rapporte.....	21
---	-----------

- Le jeûne et ses secrets 21
- Les *Sounan* du jeûne 21
- Les secrets du jeûne et ses règles de convenance 22

Le livre du pèlerinage, et de ses secrets, de ses mérites, de ses règles de convenance.....	24
--	-----------

- Le pèlerinage et ses secrets 24

- Les règles de bienséances intérieures et les allusions aux secrets du pèlerinage 24

Le livre de règle de convenance pour aborder *Al Qur'an* munificent et l'évocation de ses mérites.....27

- Les règles de convenance relatives au *Qur'an* 27
- Les règles de convenances relatives à la récitation du Coran 28
- L'amélioration de la voix 29



LE DEUXIEME QUART Les Coutumes et les Habitudes

Le livre des règles de bienséances concernant le repas et les réceptions.....31

- Les bonnes règles lors du repas en commun 31

Le livre du mariage, de ses bonnes règles et de ce qui s'y rapporte.....33

- Introduction 33
- Certains défauts du mariage 33
- Un bon ménage 34
- Les règles de cohabitation et les devoirs respectifs des époux 35

Le livre des règles relatives aux moyens d'existence et de l'acquisition des biens.....38

- Le mérite du travail 38
- L'explication du licite et de l'illicite 42
- Nous allons expliquer cela en trois points 42
- Les degrés du scrupule : le scrupule comporte quatre degrés 42
- La situation de celui qui fréquente les princes et les agents iniques 46
- L'accès auprès des princes injustes en vertu d'une excuse 47

Le livre des règles de la compagnie, de la fraternité; de la cohabitation avec les créatures.....49

- Introduction 49
- Les qualités exigibles à propos de celui qu'on choisit pour être un compagnon 50
- Les droits que l'homme doit à son frère 52
- Un ensemble de règles relatives à la cohabitation avec les créatures 54
- Le droit du musulman, des proches, des voisins 55

- La solitude et le retrait 57
- L'utilité de la retraite, ses risques et le dévoilement de la vérité sur sa vertu 58
- Les défauts de la retraite et de la vie en solitaire 61
- Le deuxième bienfait : c'est le fait d'être utile et d'en profiter 62

Le livre du Voyage.....64

- Introduction 64

Le livre de la recommandation du bien et de l'interdiction du mal.....66

- Introduction 66



LE TROISIEME QUART

Le Quart de ce qui est périlleux

Le livre d'explications des merveilles du cœur.....67

- Introduction 67
- Les accès d'Iblîs au cœur de l'homme 67
- L'attachement du cœur au bien 69

Le livre des exercices spirituels de l'âme et de l'amélioration du caractère.....70

- Introduction 70
- La vertu du bon caractère et le rejet du mauvais caractère 70
- Le moyen d'améliorer les caractères 72
- Les symptômes du mal du cœur, son retour à la santé et comment l'homme parvient à connaître ses propres défauts 73
- Les désirs de l'âme 75
- Les signes du bon caractère 76

Le livre de la réduction des deux appétits.....78

- L'appétit naturel et l'appétit sexuel 78

Le livre des dégâts de la langue.....80

- Introduction 80

Le livre de la désapprobation de la colère, du ressentiment et de l'envie.....81

➤ <u>Introduction</u>	81
Le livre de la dépréciation des honneurs et de la duplicité et leur remède.....	83
➤ <u>Introduction</u>	83
Le Livre de la dépréciation de l'orgueil et de la fatuité.....	85
➤ <u>Introduction</u>	85
➤ <u>La répartition des vices de l'orgueil</u>	86
➤ <u>Comment soigner l'orgueil et acquérir la modestie</u>	87
➤ <u>La fatuité</u>	90
➤ <u>Le remède contre la fatuité</u>	90
Le livre de la vanité, ses formes et ses degrés.....	93
➤ <u>Introduction</u>	93



LE QUATRIEME QUART
Le Quart sur ce qui sauve

Le livre de la repentance, ses conditions, ses principes de base et tout ce qui s'y rapporte.....	95
➤ <u>Introduction</u>	95
Le livre de l'espérance et de la crainte.....	97
➤ <u>Introduction</u>	97
Le livre de l'ascèse et de la pauvreté.....	98
➤ <u>Introduction</u>	98
Le livre du <i>Tawhid</i>, du <i>Tawakkul</i> et de sa vertu.....	99
➤ <u>Introduction</u>	99
➤ <u>Les états du <i>Tawakkul</i></u>	100
➤ <u>Les œuvres de ceux qui assument le <i>Tawakkul</i></u>	101
Le livre de l'amour, du désir ardent de la familiarité et du contentement.....	104

➤ Introduction104

Table des matières.....108